

Bilan du Plan wallon des déchets Horizon 2010

Volet déchets ménagers et assimilés

Version 1.6



Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES FIGURES	6
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	8
INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : DÉFINITION ET COMPOSITION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	10
1. LA COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES BRUTES	10
1.1. <i>Les statistiques générales</i>	10
1.2. <i>Les organiques compostables</i>	13
1.3. <i>Les emballages</i>	16
2. LES PAPIERS-CARTONS (PC) : RÉSULTATS DES COLLECTES SÉLECTIVES 2003-2004	18
3. LES PMC : RÉSULTAT DES COLLECTES SÉLECTIVES 2001-2002	19
CHAPITRE II : PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	21
1. OBJECTIFS QUANTITATIFS FIXÉS PAR LE PWD HORIZON 2010	21
2. RÉALISATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DU PWD HORIZON 2010	24
3. RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE PWD HORIZON 2020	25
3.1. <i>Recommandations et propositions méthodologiques</i>	25
3.2. <i>Propositions d'orientations stratégiques</i>	26
CHAPITRE III : LA RÉUTILISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	28
1. ETAT DES LIEUX STATISTIQUE DE LA RÉUTILISATION EN WALLONIE	28
1.1. <i>Les ressourceries</i>	28
1.1.1. Cartographie des ressourceries en Wallonie	28
1.1.2. Quantités collectées	29
1.1.3. Quantités réutilisées	30
1.1.4. Création d'emploi	30
1.1.5. Typologies existantes	31
1.1.6. Identification des facteurs de succès : synthèse	32
1.2. <i>La collecte des textiles</i>	33
1.2.1. La collecte et la vente	33
1.2.2. Evolution des tonnages	34
1.2.3. Les principaux opérateurs de collecte	34
1.3. <i>Quantification des déchets réutilisables dans les ordures ménagères brutes</i>	35
2. RÉALISATION DES ACTIONS DE RÉUTILISATION DU PWD – H2010	36
3. RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS STRATÉGIQUES POUR LE PWD HORIZON 2020	37
CHAPITRE IV : LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	38
1. ETAT DES LIEUX STATISTIQUE DES COLLECTES SÉLECTIVES PAR MODE DE COLLECTE.....	38
1.1. <i>Statistiques globales</i>	38
1.2. <i>Collectes sélectives en porte à porte : statistiques générales</i>	41
1.3. <i>Collectes sélectives en parcs à conteneurs : statistiques générales</i>	43
1.4. <i>Etat des lieux statistique par flux de déchet</i>	45
1.4.1. Les papiers-cartons	45
1.4.2. Le PMC	49
1.4.3. Le verre	53
1.4.4. Les déchets organiques	58
1.4.5. Les encombrants	59
1.5. <i>Analyse multicritères des statistiques de collecte : principaux résultats</i>	59
2. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PWD HORIZON 2010 – VOLET COLLECTES EN PORTE-À-PORTE.....	62
3. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PWD HORIZON 2010 – VOLET COLLECTE SÉLECTIVE EN PARCS À CONTENEURS (PACs).....	63
4. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PWD HORIZON 2010 – VOLET COLLECTE SÉLECTIVE	65
5. RÉALISATION DES ACTIONS DE COLLECTES SÉLECTIVES DU PWD – HORIZON 2010	66
5.1. <i>Collectes sélectives en porte-à-porte : principales conclusions</i>	66

5.2. Collectes sélectives en parcs à conteneurs : principales conclusions	67
6. RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE PWD HORIZON 2020	68
6.1. Recommandations et propositions méthodologiques.....	68
6.2. Propositions d'orientations stratégiques.....	71
CHAPITRE V : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	73
1. ETAT DES LIEUX STATISTIQUE DES UNITÉS DE TRAITEMENT	73
1.1. Bilan des centres de tri et de regroupement	73
1.2. Bilan des centres de compostage.....	75
1.3. Bilan des centres de biométhanisation	80
1.4. Bilan des unités d'incinération.....	81
1.5. Bilan des CET.....	82
2. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PWD HORIZON 2010.....	84
3. RÉALISATION DES ACTIONS EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DU PWD – HORIZON 2010	87
4. RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE PWD HORIZON 2020	88
4.1. Recommandations et propositions méthodologiques.....	88
4.1.1 Objectifs	88
4.1.2 Méthodologie proposée	88
4.2. Propositions d'orientations stratégiques.....	89
CHAPITRE VI : SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN WALLONIE	90
6.1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	90
6.2. BENCHMARKING EUROPÉEN DES PERFORMANCES EN MATIÈRE DE PRODUCTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MUNICIPAUX	92

ANNEXES

ANNEXE 1 : EVALUATION DÉTAILLÉE DES ACTIONS DE PREVENTION ET DE REUTILISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU PWD HORIZON 2010

ANNEXE 2 : EVALUATION DÉTAILLÉE DES ACTIONS DE COLLECTE SÉLECTIVE ET DE RECYCLAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU PWD HORIZON 2010

ANNEXE 3 : EVALUATION DÉTAILLÉE DES ACTIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU PWD HORIZON 2010.

ANNEXE 4 : CONTRIBUTIONS RÉGIONALES À LA RÉDACTION DU CHAPITRE "DÉCHETS" DU "EUROPEAN ENVIRONMENT STATE AND OUTLOOK REPORT 2010 (SOER 2010)"

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : COMPOSITION MOYENNE ANNUELLE DES ORDURES MÉNAGÈRES BRUTES (OMB) EN	11
TABLEAU 2 : SOUS-CATÉGORIES DE DÉCHETS COMPOSANT LA FRACTION ORGANIQUE COMPOSTABLE DES OMB EN WALLONIE (PAR CAMPAGNE ET EN MOYENNE EN 2009-2010, EN KG/HAB.AN).....	14
TABLEAU 3 : SOUS-CATÉGORIES DE DÉCHETS COMPOSANT LA FRACTION ORGANIQUE COMPOSTABLE DES OMB EN WALLONIE (PAR CAMPAGNE ET EN MOYENNE EN 2009-2010, EN %)	15
TABLEAU 4 : COMPOSITION DES OMB EN WALLONIE SELON 3 CATÉGORIES DE DÉCHETS (ANNÉES 2009-2010) ..	16
TABLEAU 5 : PRINCIPAUX TYPES D'EMBALLAGES PRÉSENTS DANS LA POUBELLE D'OMB EN WALLONIE (ANNÉES 2009-2010, EN KG/HAB.AN)	17
TABLEAU 6 : PROPORTION DE DÉCHETS RECYCLABLES DANS LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES BRUTES EN WALLONIE (MOYENNE 2009-2010, EN % ET EN KG/HAB.AN)	17
TABLEAU 7 : COMPOSITION DES DÉCHETS DE PAPIERS-CARTONS COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE (MOYENNE 2003-2004, EN KG/HAB.AN ET EN %).....	18
TABLEAU 8 : COMPOSITION MOYENNE DU SAC PMC EN WALLONIE (MOYENNE 2001, EN KG/HAB.AN)	19
TABLEAU 9 : COMPOSITION MOYENNE DU SAC PMC EN WALLONIE (MOYENNE 2002, EN KG/HAB.AN)	19
TABLEAU 10 : COMPARAISON DES CONTEXTES ET PERFORMANCES DES RESSOURCERIES EN WALLONIE (ANNÉE 2009).....	32
TABLEAU 11 : CARACTÉRISTIQUES DES TROIS PRINCIPALES ASSOCIATIONS ACTIVES DANS LA COLLECTE DES TEXTILES EN WALLONIE.....	35
TABLEAU 12 : PART DE LA FRACTION DE DÉCHETS RÉUTILISABLES DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES BRUTES EN WALLONIE (ANNÉES 2009-2010, EN KG/HAB.AN ET EN %).....	36
TABLEAU 13 : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS COLLECTÉES DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN WALLONIE EN 2000, 2004 ET 2008 (PAR MODE DE COLLECTE)	39
TABLEAU 14 : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN PACS EN WALLONIE - ANNÉES 2000, 2004, 2008 - SOURCE OWD.....	44
TABLEAU 15 : RÉPARTITION DES QUANTITÉS DE PAPIERS-CARTONS COLLECTÉES SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE EN 2008 (PAR MODE DE COLLECTE ET PAR INTERCOMMUNALE)	47
TABLEAU 16 : QUANTITÉ ET POURCENTAGE DE PAPIERS-CARTONS RECYCLABLES ENCORE PRÉSENTS DANS LES OMB EN WALLONIE EN 2009-2010	47
TABLEAU 17 : ÉVOLUTION DES RATIOS DE COLLECTE SÉLECTIVE DES PAPIERS-CARTONS EN WALLONIE EN 2000, 2004 ET 2008 (PAR MODE DE COLLECTE SÉLECTIVE).....	48
TABLEAU 18 : RATIOS DE COLLECTE DES PAPIERS-CARTONS COLLECTÉES SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE EN 2008 (PAR MODE DE COLLECTE ET PAR INTERCOMMUNALE)	48
TABLEAU 19 : RÉPARTITION DES QUANTITÉS DE PMC COLLECTÉES SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE EN 2008 (PAR MODE DE COLLECTE ET PAR INTERCOMMUNALE).....	51
TABLEAU 20 : QUANTITÉ ET POURCENTAGE DE PMC RECYCLABLES ENCORE PRÉSENTS DANS LES OMB EN WALLONIE EN 2009-2010	51
TABLEAU 21 : ÉVOLUTION DES RATIOS DE COLLECTE SÉLECTIVE DES PMC EN WALLONIE EN 2000, 2004 ET 2008 (PAR MODE DE COLLECTE SÉLECTIVE)	52
TABLEAU 22 : RATIOS DE COLLECTE DES PMC COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE EN 2008 (PAR MODE DE COLLECTE ET PAR INTERCOMMUNALE) ET TAUX DE RÉSIDUS DES PMC	52
TABLEAU 23 : RÉPARTITION DES QUANTITÉS DE VERRE COLLECTÉES SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE EN 2008 (PAR MODE DE COLLECTE ET PAR INTERCOMMUNALE).....	54
TABLEAU 24 : QUANTITÉ ET POURCENTAGE DE VERRE RECYCLABLE ENCORE PRÉSENT DANS LES OMB EN WALLONIE EN 2009-2010	55
TABLEAU 25 : ÉVOLUTION DES RATIOS DE COLLECTE SÉLECTIVE DE VERRE EN WALLONIE EN 2000, 2004 ET 2008 (PAR MODE DE COLLECTE SÉLECTIVE)	55
TABLEAU 26 : RATIOS DE COLLECTE DU VERRE COLLECTÉ SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE EN 2008 (PAR MODE DE COLLECTE ET PAR INTERCOMMUNALE).....	56
TABLEAU 27 : RENDEMENT DE COLLECTE DU VERRE COLLECTÉ EN BULLES (HORS PACS) EN WALLONIE EN 2008 (PAR INTERCOMMUNALE).....	57
TABLEAU 28 : RENDEMENT DE COLLECTE DU VERRE COLLECTÉ EN BULLES (PACS COMPRIS) EN WALLONIE EN 2008 (PAR INTERCOMMUNALE)	57
TABLEAU 29 : QUANTITÉS ET RATIOS DE COLLECTE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE EN 2008 (PAR INTERCOMMUNALE).....	59
TABLEAU 30 : ÉVOLUTION DES FACTEURS QUI INFLUENCENT LES QUANTITÉS D'OMB COLLECTÉES (MODE DE TARIFICATION ET TYPOLOGIE DES COMMUNES) EN WALLONIE ENTRE 2003 ET 2008	60

TABLEAU 31 : MONTANT UNITAIRE ET MONTANT TOTAL DES TAXES APPLIQUÉES SUR LES QUANTITÉS D'OMB COLLECTÉES EN WALLONIE (PAR MODE DE TAXATION).....	61
TABLEAU 32 : COMPARAISON DES TAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS AUX OBJECTIFS DU PWD - HORIZON 2010 EN 2008 (PAR TYPE DE DÉCHETS, EN %) – VOLET COLLECTE EN PORTE À PORTE.....	62
TABLEAU 33 : ECARTS DES TAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU PWD – HORIZON 2010 EN 2006, 2007 ET 2008.....	63
TABLEAU 34 : COMPARAISON DES TAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS AUX OBJECTIFS DU PWD - HORIZON 2010 EN 2008 (PAR TYPE DE DÉCHETS, EN %) – VOLET COLLECTE EN PAC	64
TABLEAU 35 : FLUX DE DÉCHETS DEVANT FAIRE L'OBJET D'ÉTUDES DÉTAILLÉES DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU PROCHAIN PWD – HORIZON 2020 (PAR TYPE DE DÉCHETS ET PAR TYPE D'ÉTUDES).....	69
TABLEAU 36 : BILAN DES CENTRES DE TRI ET DE REGROUPEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN WALLONIE EN 2008.....	74
TABLEAU 37 : TYPES ET QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ENTRANT DANS LES CENTRES DE COMPOSTAGE EN WALLONIE EN 2008.....	75
TABLEAU 38 : BILAN DES CENTRES DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS GÉRÉS PAR LES INTERCOMMUNALES EN WALLONIE EN 2008 (PAR INTERCOMMUNALE).....	76
TABLEAU 39 : BILAN DES CENTRES DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EXPLOITÉS EN « PPP » EN WALLONIE EN 2008.....	77
TABLEAU 40 : BILAN DES CENTRES DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS GÉRÉS PAR DES ENTREPRISES PRIVÉES EN WALLONIE EN 2008 (PAR ENTREPRISE).....	77
TABLEAU 41 : CAPACITÉS DES CENTRES DE COMPOSTAGE DE DÉCHETS VERTS EXPLOITÉS PAR LES IC OU LEURS FILIALES EN WALLONIE EN 2008 ET À L'HORIZON 2010-2012 (PAR INTERCOMMUNALE).....	80
TABLEAU 42 : ÉVOLUTION DES CAPACITÉS DE TRAITEMENT DES INCINÉRATEURS DE DÉCHETS EN WALLONIE SUR LA PÉRIODE 2000-2012.....	82
TABLEAU 43 : INDICATEURS STRUCTURELS EUROPÉENS RELATIFS AUX DÉCHETS MUNICIPAUX : COMPARAISON DES PERFORMANCES DE LA WALLONIE À CELLE DE LA BELGIQUE, DE LA FLANDRE, DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET DE L'UNION EUROPÉENNE (UE-27).....	93

Liste des figures

FIGURE 1 : COMPOSITION MOYENNE DES OMB COLLECTÉES EN WALLONIE (ANNÉES 2009-2010).....	12
FIGURE 2 : SOUS-CATÉGORIES DE DÉCHETS COMPOSANT LA FRACTION ORGANIQUE COMPOSTABLE DES OMB PAR RAPPORT AUX AUTRES FLUX D'OMB (PAR CAMPAGNE ET EN MOYENNE EN 2009-2010, EN KG/HAB.AN)	15
FIGURE 3 : PART DES EMBALLAGES ET DES NON EMBALLAGES DANS LA COMPOSITION MOYENNE DES OMB EN WALLONIE (ANNÉES 2009-2010, EN %)	16
FIGURE 4 : COMPOSITION MOYENNE DES DÉCHETS DE PAPIERS-CARTONS COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE (PAR CAMPAGNE EN 2003-2004, EN KG/HAB.AN)	19
FIGURE 5 : COMPOSITION DU SAC PMC EN WALLONIE (CAMPAGNES 2001 ET 2002)	20
FIGURE 6 : DÉNOMINATION ET TYPOLOGIE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN WALLONIE	21
FIGURE 7 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION TOTALE DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LA PÉRIODE COUVERTE PAR LE PWD 2010 (EN RÉALITÉ ET SELON 2 SCÉNARIOS).....	22
FIGURE 8 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES (OM) SUR LA PÉRIODE COUVERTE PAR LE PWD 2010 (EN RÉALITÉ ET SELON 2 SCÉNARIOS)	23
FIGURE 9 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LA FRACTION GROSSIÈRE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LA PÉRIODE COUVERTE PAR LE PWD 2010 (EN RÉALITÉ ET SELON 2 SCÉNARIOS).....	23
FIGURE 10 : CARTOGRAPHIE DES RESSOURCERIES EN WALLONIE.....	28
FIGURE 11 : ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR LES RESSOURCERIES EN WALLONIE (2000-2009).....	29
FIGURE 12 : ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS RÉUTILISÉS PAR LES RESSOURCERIES EN WALLONIE (2000-2009).....	30
FIGURE 13 : NOMBRE D'EMPLOIS GÉNÉRÉS AU SEIN DES STRUCTURES DE TYPE « RESSOURCERIE » EN WALLONIE (2000-2010).....	31
FIGURE 14 : COLLECTE SÉLECTIVE, RECYCLAGE ET RÉUTILISATION DES TEXTILES USAGÉS EN WALLONIE ET À BRUXELLES (2004-2009)	34
FIGURE 15 : ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN WALLONIE ENTRE 2000 ET 2010	38
FIGURE 16 : RÉPARTITION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE EN 2008 (PAR MODE DE COLLECTE ET PAR TYPE DE DÉCHETS)	40
FIGURE 17 : RÉPARTITION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN PORTE À PORTE EN WALLONIE EN 2008 (PAR TYPE DE DÉCHETS)	41
FIGURE 18 : RÉPARTITION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN PORTE À PORTE EN WALLONIE EN 2000, 2004 ET 2008 (EN VALEUR RELATIVE ET PAR TYPE DE DÉCHETS)..	42
FIGURE 19 : RÉPARTITION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN PORTE À PORTE EN WALLONIE EN 2000, 2004 ET 2008 (EN VALEUR ABSOLUE ET PAR TYPE DE DÉCHETS)...	42
FIGURE 20 : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN PACS EN WALLONIE ENTRE 2000 ET 2010 (EN TONNES ET EN KG/HABITANT)	43
FIGURE 21 : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE PAPIERS-CARTONS COLLECTÉS EN WALLONIE ENTRE 2000 ET 2008 (PAR MODE DE COLLECTE SÉLECTIVE)	45
FIGURE 22 : QUANTITÉS DE PAPIERS-CARTONS COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE EN 2008 (PAR MODE DE COLLECTE SÉLECTIVE ET PAR INTERCOMMUNALE)	46
FIGURE 23 : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE PMC COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE ENTRE 2000 ET 2008 (PAR MODE DE COLLECTE SÉLECTIVE)	49
FIGURE 24 : QUANTITÉS DE PMC COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE EN 2008 (PAR MODE DE COLLECTE SÉLECTIVE ET PAR INTERCOMMUNALE)	50
FIGURE 25 : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE VERRE COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE ENTRE 2000 ET 2008 (PAR MODE DE COLLECTE SÉLECTIVE)	53
FIGURE 26 : QUANTITÉS DE VERRE COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN WALLONIE EN 2008 (PAR MODE DE COLLECTE SÉLECTIVE ET PAR INTERCOMMUNALE)	54
FIGURE 27 : ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'OMB ET DE DÉCHETS ORGANIQUES COLLECTÉS SÉLECTIVEMENT EN PÂP EN WALLONIE ENTRE 2000 ET 2008	58
FIGURE 28 : ÉVOLUTION DU TAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN WALLONIE ENTRE 1997 ET 2010 (ESTIMATION), PAR RAPPORT À L'OBJECTIF DU PWD - HORIZON 2010 (EN %)	65
FIGURE 29 : TAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN WALLONIE EN 2010 (ESTIMÉ), PAR INTERCOMMUNALE (PAR RAPPORT À L'OBJECTIF VOLONTARISTE)	65
FIGURE 30 : ORIGINE DES DÉCHETS VERTS TRAITÉS DANS LES INSTALLATIONS DE COMPOSTAGE EXPLOITÉES PAR LES IC EN WALLONIE EN 2008	76

FIGURE 31 : RÉPARTITION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS VERTS EN PROVENANCE DES MÉNAGES OU DES COMMUNES TRAITÉS DANS DES CENTRES DE COMPOSTAGE EN WALLONIE EN 2008 (PAR TYPE DE GESTIONNAIRE).....	78
FIGURE 32 : RÉPARTITION DES QUANTITÉS VALORISÉES DE COMPOST PRODUIT PAR LES CENTRES DE COMPOSTAGE DES IC EN WALLONIE EN 2008 (PAR TYPE DE VALORISATION).....	79
FIGURE 33 : CAPACITÉ D'INCINÉRATION ET QUANTITÉ DE DÉCHETS ENTRANT DANS LES UNITÉS D'INCINÉRATION EN WALLONIE EN 2008.....	81
FIGURE 34 : ÉVOLUTION DES CAPACITÉS DE TRAITEMENT DES INCINÉRATEURS DE DÉCHETS EN WALLONIE SUR LA PÉRIODE 2000-2012 (PAR INSTALLATION).....	82
FIGURE 35 : PART RELATIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ENVOYÉS EN CET DE CLASSE 2 PAR RAPPORT AUX AUTRES TYPES DE DÉCHETS EN WALLONIE EN 2008, 2009 ET 2010 (EN TONNES)	83
FIGURE 36 : RÉPARTITION DES DÉCHETS INERTES DES MÉNAGES MIS EN CET EN WALLONIE EN 2008 (SELON LE TYPE DE GESTIONNAIRE DES CET)	83
FIGURE 37 : ÉVOLUTION DE RECYCLAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN WALLONIE ENTRE 2000 ET 2010 (PAR INTERCOMMUNALE, COMPARAISON AUX OBJECTIFS).....	85
FIGURE 38 : ÉVOLUTION DU TAUX D'INCINÉRATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN WALLONIE ENTRE 2000 ET 2010 (PAR INTERCOMMUNALE, COMPARAISON AUX OBJECTIFS).....	85
FIGURE 39 : ÉVOLUTION DU TAUX D'ÉLIMINATION EN CET DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN WALLONIE ENTRE 2000 ET 2010 (PAR INTERCOMMUNALE, COMPARAISON AUX OBJECTIFS).....	86
FIGURE 40 : QUANTITÉS DE DÉCHETS MÉNAGERS VALORISÉS (MATIÈRE ET ÉNERGIE) ET ÉLIMINÉS EN CET EN WALLONIE ENTRE 2000 ET 2010 (PAR INTERCOMMUNALE ET PAR TYPE DE TRAITEMENT, EN TONNES)	87
FIGURE 41 : SYNOPTIQUE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS EN WALLONIE EN 2000, 2004, 2008 ET 2010	91

Acronymes et abréviations

ACV : Analyse du cycle de vie
AGW : Arrêté du Gouvernement wallon
CET : Centre d'enfouissement technique
CIE : Commission interrégionale de l'Emballage
CS : Collecte sélective
CNS : Collecte non sélective
DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DPR : Déclaration de politique régionale
DSM : Déchets spéciaux des ménages
EES : Entreprise d'économie sociale
FFOM : Fraction fermentescible des ordures ménagères
HDPE : Polyéthylène haute densité
IC : Intercommunale
OM : Ordures ménagères
OMB : Ordures ménagères brutes
OWD : Office wallon des déchets
PAC : Parc à conteneur
PàP : Collecte en porte-à-porte
PC : Papiers-cartons
PET : Polyéthylène téréphtalate
PMC : Plastiques – métaux – complexes (cartons à boissons)
PWD : Plan wallon des déchets
PPP : Partenariat privé-public
RW : Région wallonne

Introduction

Le plan wallon des déchets Horizon 2010 fut approuvé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 janvier 1998, lequel abrogeait par ailleurs le plan 1991-1995 relatif à la prévention et à l'élimination des déchets en Wallonie. S'inscrivant résolument dans la perspective du développement durable, il exécute une partie des obligations communautaires que la Wallonie doit assumer en fonction de la répartition des compétences entre l'état fédéral et les entités fédérées instituées au sein de la Belgique, la politique environnementale – et le volet relatif aux déchets en particulier – étant au nombre de celle-ci.

L'obligation communautaire fondamentale sous-tendant le plan wallon des déchets Horizon 2010 est la directive 75/442/CE du Conseil du 15 juillet 1975 relative aux déchets.

Complémentairement au plan wallon des déchets Horizon 2010, la prévention et la gestion des déchets ménagers ont fait l'objet de deux décisions du Gouvernement wallon en juillet 2003 et mars 2006.

Chapitre I : Définition et composition des déchets ménagers et assimilés¹

Les déchets ménagers sont définis à l'art. 2,2° du décret du 27 juin 1996 comme étant les déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et les déchets assimilés à de tels déchets en raison de leur nature et de leur composition.

Par ailleurs, l'AGW du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents définit les ordures ménagères brutes comme étant les ordures ménagères résiduelles après le tri par les usagers.

1. La composition des ordures ménagères brutes

1.1. Les statistiques générales

La composition moyenne des ordures ménagères brutes (c'est-à-dire le contenu de la poubelle des ménages) en Wallonie est donnée ci-après en fonction de 16 flux de déchets (en kg/hab.an et en pourcentage en poids). Cette composition a été déterminée à partir des données issues d'un échantillon de sacs poubelles collectés d'octobre 2009 à juin 2010 au sein de 11 communes représentatives (auprès de ±1900 ménages représentant ± 4200 habitants)¹.

¹ Le rapport complet de l'étude se trouve sur le site de l'administration : http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/dechets_menagers/compdm2009_2010.pdf

Composition* moyenne des ordures ménagères brutes en Wallonie		
Catégorie de déchets	Moyenne 2009-2010	
	kg/hab.an	%
"Petits" DEEE	0,3 ± 0,03	0,3%
Divers (bougie, crème, shampoing...)	0,4 ± 0,03	0,3%
Bois	0,5 ± 0,02	0,4%
Fractions potentiellement réutilisables (jouet, maroquinerie...)	0,5 ± 0,07	0,5%
Spéciaux (piles, médicaments, seringues...)	0,6 ± 0,07	0,5%
Complexes (cartons à boissons, emballages de chips...)	1,7 ± 0,03	1,5%
Organiques non compostables	1,8 ± 0,1	1,6%
Fines (déchets non triés de diamètre inférieur à 2 cm)	2,1 ± 0,03	1,8%
Métaux	2,2 ± 0,01	1,9%
Textiles	3,3 ± 0,1	2,8%
Verre	3,6 ± 0,2	3,0%
Textiles sanitaires	9,5 ± 0,5	8,2%
Inertes (litière, briques...)	13,2 ± 0,6	11,3%
Papiers-cartons	14,2 ± 0,2	12,2%
Plastiques	14,7 ± 0,3	12,6%
Organiques compostables	48,4 ± 1,1	41,4%
Total	117 ± 1,8	100%

Tableau 1 : Composition moyenne annuelle des ordures ménagères brutes (OMB) en Wallonie (années 2009-2010)

**inclus les déchets organiques faisant l'objet d'une collecte sélective dans les communes de Jambes, Salzinnes, Libramont, Bouge, Vedrin et Gouvy.*

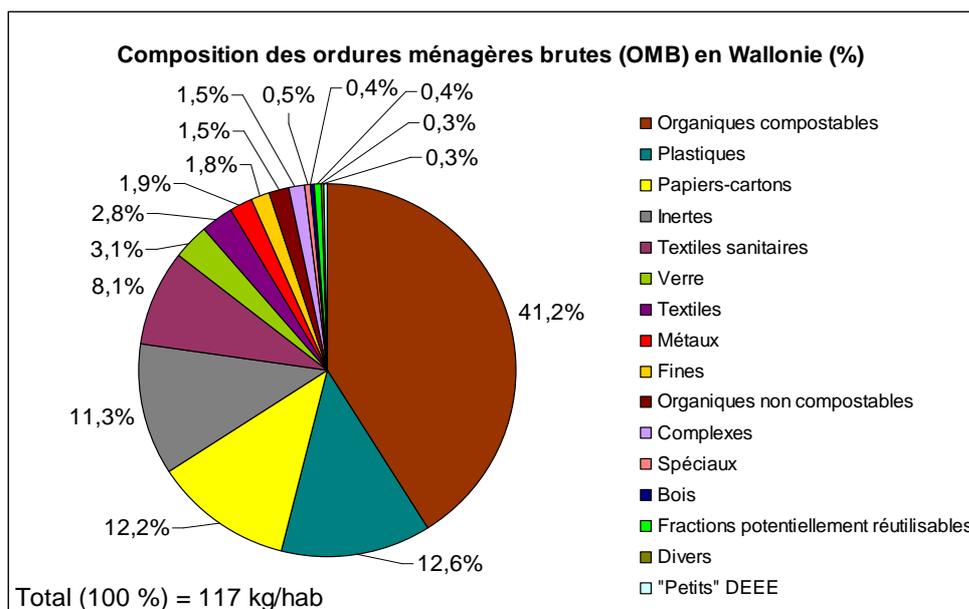


Figure 1 : Composition moyenne des OMB collectées en Wallonie (années 2009-2010)

Les quatre flux principaux en poids des ordures ménagères brutes sont par ordre décroissant :

a) les **organiques compostables** (41 %). Ils se composent :

- des produits alimentaires non consommés (produits périmés ou restes alimentaires) (16 %) ;
- des déchets de cuisine (21 %) et
- des déchets de jardin (4 %).

b) les **plastiques** (13 %)

c) les **papiers** (12 %)

d) les **inertes** (11 %). Les inertes sont principalement composés de litières et, dans une moindre mesure de sacs d'aspirateur.

Notons que l'incertitude relative varie d'un flux à l'autre et est plus élevée pour les "petites catégories".

La comparaison des résultats de composition moyenne des OMB de 2009-2010 avec ceux de 2003-2004 montre que :

- en moyenne, la quantité totale de déchets par habitant et par an a diminué² de 5 % (123 ± 6 kg/hab.an en 2003-2004 contre 117 ± 2 kg/hab.an en 2009-2010)
- la quantité d'organiques compostables par habitant et par an a fortement diminué (67 ± 4 kg/hab.an en 2003-2004 contre $48,4 \pm 1$ kg/hab.an en 2009-2010)
- les quantités de papiers-cartons sont restées stables ($14,2 \pm 1,1$ kg/hab.an en 2003-2004 et $14,2 \pm 0,2$ kg/hab.an en 2009-2010)

² En tenant compte des intervalles de confiance des résultats, les différences entre les deux analyses ne sont pas statistiquement significatives

- la quantité de plastiques par habitant et par an a augmenté de 63 % ($9 \pm 0,5$ kg/hab.an en 2003-2004 contre $14,7 \pm 0,3$ kg/hab.an en 2009-2010)

En ce qui concerne les variations au cours des 5 campagnes de mesures réalisées au cours des années 2009-2010, le poids total de la *poubelle ménagère* varie de 110 kg/hab.an (pour février-mars 2010) à 125 kg/hab.an (pour décembre 2009-janvier 2010). Une certaine saisonnalité s'observe, d'ampleur limitée.

La *fraction organique compostable* représente de loin la part la plus élevée de la composition des ordures ménagères brutes, quelle que soit la campagne. Elle varie de 45 kg/hab.an à 53 kg/hab.an.

Le deuxième écart absolu le plus important concerne le flux des déchets de papiers-cartons. Il varie de 12,3 kg/hab.an à 16,6 kg/hab.an.

De manière générale, des écarts relatifs importants sont observés pour les flux de déchets de faible quantité car leur petit écart absolu engendre une grande différence relative.

En ce qui concerne les variations par type d'habitat, les quantités totales de déchets par habitant et par an sont les plus importantes pour la strate urbaine (130 kg/hab.an) et les plus faibles pour la strate semi-rurale (102 kg/hab.an). La production d'ordures ménagères brutes par habitant est donc 27 % plus élevée en milieu urbain qu'en milieu semi-rural.

Par contre, la composition moyenne (en %) de la poubelle d'OMB est similaire d'un type d'habitat à l'autre. L'écart maximum de la composition moyenne entre les différents types d'habitat est de 3 %.

1.2. Les organiques compostables

La composition de la fraction organique compostable est présentée aux tableaux et figures suivants. La fraction a été triée selon 5 sous-catégories :

- Les déchets « produits alimentaires non consommés »
- Les déchets de « cuisine »
- Les déchets de « jardin »
- Les déchets d'emballages organiques compostables en installation industrielle
- Les déchets d'emballages certifiés « home compostable »

Les deux dernières sous-catégories de déchet d'emballages n'ont été que très peu rencontrées. Moins d'un kg de ce type de déchets a été retrouvé parmi les 47,8 tonnes de déchets triés au cours de l'étude. Dès lors, l'analyse de ces deux sous-catégories ne sera pas développée ci-dessous.

Pour rappel, les déchets issus de la collecte sélective des organiques ont été collectés et triés selon les mêmes catégories que le tout-venant. Les données obtenues ont ensuite été ajoutées aux résultats obtenus pour les OMB.

La part de déchets organiques compostables représente en moyenne 48,4 kg/hab.an, soit 41,4 % du poids de la poubelle d'ordures ménagères brutes (OMB).

En moyenne sur l'ensemble de la Wallonie, la quantité de déchets de jardin dans les OMB ne représente que 4,4 kg/hab.an sur les 48,4 kg/hab.an de déchets organiques compostables. Le solde est composé à 43 % de produits alimentaires non consommés (19 kg/hab.an) et à 57 % de déchets de cuisine (24,9 kg/hab.an).

La part de gaspillage alimentaire est relativement importante avec 19 kg/hab.an, soit 16 % du contenu de la poubelle ménagère (OMB) ou encore 39 % de la fraction organique compostable des OMB.

Les deux tableaux ci-dessous présentent la composition de la fraction organique compostable par campagne et en moyenne pour la Wallonie en distinguant les déchets verts des déchets alimentaires (déchets de cuisine + produits alimentaires non consommés).

Les produits alimentaires non consommés regroupent les produits non entamés, les produits périmés et les restes des produits ; ils sont donc considérés comme gaspillés.

Sous-catégories de la fraction organique compostable (en kg/hab.an)						
	OM 1 Oct-nov	OM 2 Déc - janv	OM 3 Fév - mars	OM 4 Avril - mai	OM 5 Mai - juin	Moyenne 2009-2010
Produits alimentaires non consommés	17,6	20,3	18,5	19,2	19,5	19,0 ± 0,5
Cuisine	27,0	29,1	23,6	21,8	23,0	24,9 ± 0,7
Jardin	4,3	3,3	2,9	5,1	6,4	4,4 ± 0,2
Total organiques compostables	48,9	52,8	45,0	46,1	48,9	48,4 ± 1,1
Total des autres flux de déchets composant les OMB	73,1	71,8	65,3	65,2	67,3	68,5 ± 1,4
Total	122	125	110	111	116	117 ± 1,8

Tableau 2 : Sous-catégories de déchets composant la fraction organique compostable des OMB en Wallonie (par campagne et en moyenne en 2009-2010, en kg/hab.an)

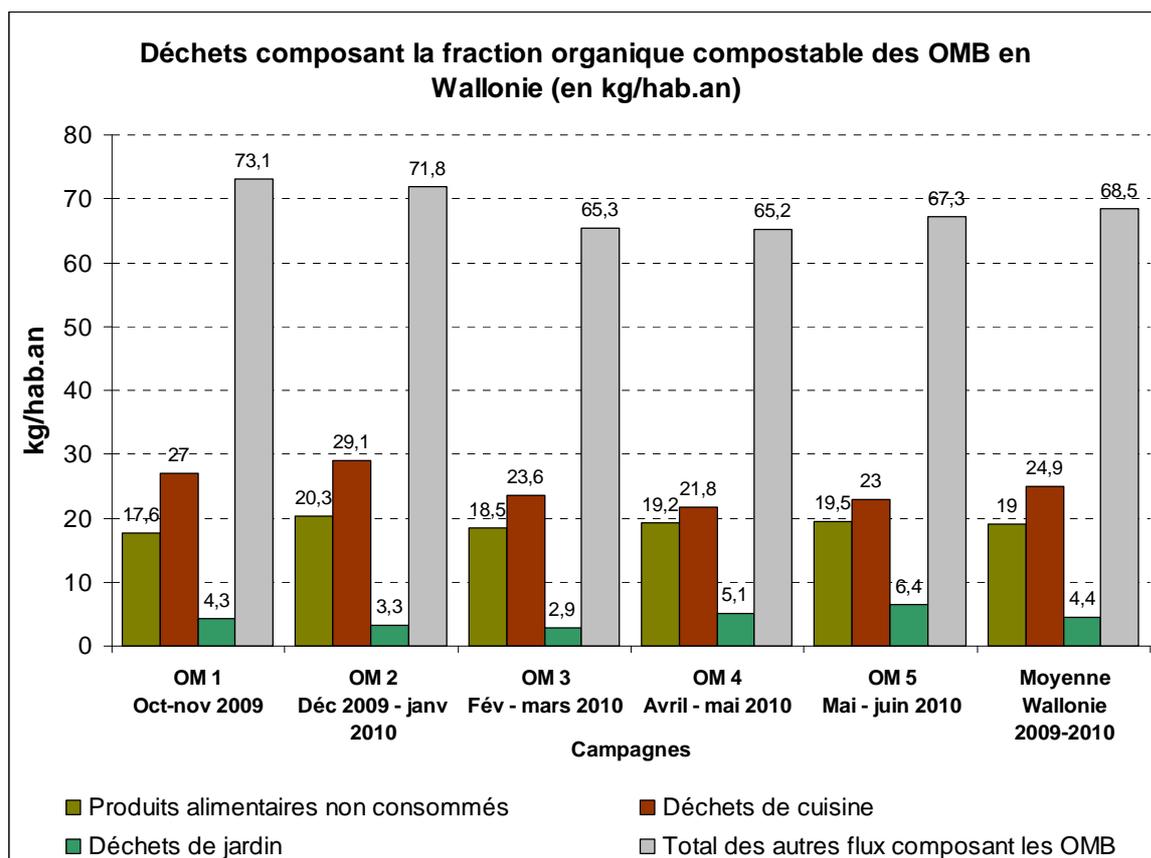


Figure 2 : Sous-catégories de déchets composant la fraction organique compostable des OMB par rapport aux autres flux d'OMB (par campagne et en moyenne en 2009-2010, en kg/hab.an)

Sous-catégories de la fraction organique compostable par rapport au poids total des OMB (en %)						
	OM 1 Oct-nov	OM 2 Déc - janv	OM 3 Fév - mars	OM 4 Avril - mai	OM 5 Mai - juin	Moyenne 2009-2010
Produits alimentaires non consommés	14,4 %	16,3 %	16,8 %	17,3 %	16,8 %	16,3 %
Cuisine	22,1 %	23,4 %	21,4 %	19,6 %	19,8 %	21,3 %
Jardin	3,5 %	2,7 %	2,7 %	4,6 %	5,5 %	3,8 %
Total organiques compostables	40,1 %	42,4 %	40,8 %	41,4 %	42,1 %	41,4 %
Total des autres flux de déchets composant les OMB	59,9 %	57,6 %	59,2 %	58,6 %	57,9 %	58,6 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau 3 : Sous-catégories de déchets composant la fraction organique compostable des OMB en Wallonie (par campagne et en moyenne en 2009-2010, en %)

1.3. Les emballages

Globalement, la production totale de déchets d'emballages en 2009-2010 en Wallonie représente 22,6 kg/hab.an, soit 19 % du contenu de la poubelle des ordures ménagères brutes.

Composition de la poubelle d'OMB en Wallonie (années 2009-2010)		
	kg/hab.an	%
Déchets organiques compostables	48,4	41,4 %
Déchets d'emballages	22,6	19,3 %
Total des autres flux d'OMB	46,0	39,3 %
Total	117,0	100 %

Tableau 4 : Composition des OMB en Wallonie selon 3 catégories de déchets (années 2009-2010)

Cette fraction « emballages » se compose majoritairement :

- des emballages en plastiques (10 % du poids des OMB)
- des emballages en papiers-cartons (3 % du poids des OMB)
- des emballages en verre (3 % du poids des OMB)
- des emballages complexes (cartons à boissons...) (1.4 % du poids des OMB)
- des emballages métalliques (1,3 % du poids des OMB).

Les autres types d'emballages représentent moins de 1 % du poids des ordures ménagères brutes en Wallonie.

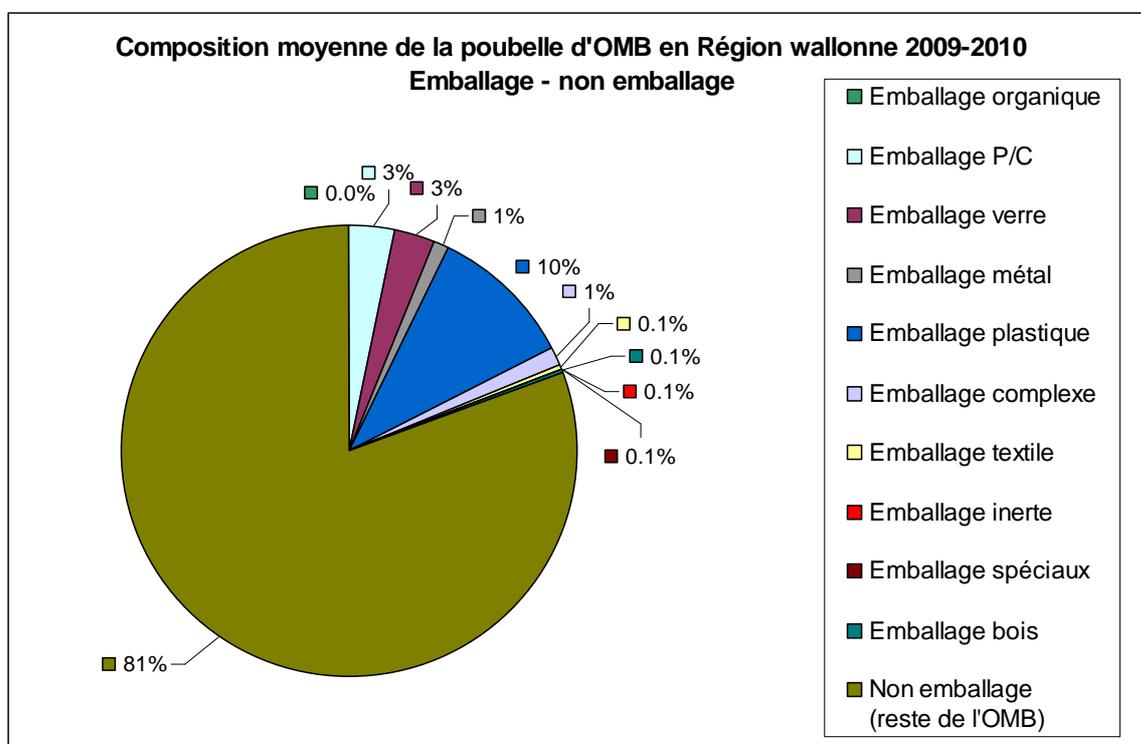


Figure 3 : Part des emballages et des non emballages dans la composition moyenne des OMB en Wallonie (années 2009-2010, en %)

En moyenne pour la Wallonie, les sous-fractions d'emballages sont présentées par ordre décroissant d'importance dans le tableau ci-dessous.

Principaux types d'emballages dans la poubelle d'OMB en Wallonie (2009-2010)		
Catégorie	Sous-catégorie	kg/hab.an
Plastique	films plastiques - emballages	5,6
Plastique	autres emballages plastiques	5,2
Verre	emballages transparents	2,4
Papiers-cartons	emballages recyclables	2,2
Papiers-cartons	emballages non recyclables	1,7
Complexes	autres emballages complexes	1,2
Plastique	bouteilles et flacons - emballages	1,2
Verre	emballages colorés	0,8
Métal	autres emballages métalliques (conserves)	0,6

Tableau 5 : Principaux types d'emballages présents dans la poubelle d'OMB en Wallonie (années 2009-2010, en kg/hab.an)

Les plus gros gisements d'emballages encore présents dans les ordures ménagères brutes sont donc les emballages plastiques en dehors des bouteilles et flacons, suivis par le verre et les papiers-cartons. Les autres types d'emballages (non repris dans le tableau) représentent moins de 0,5 kg/hab.an.

Au sein des sous-catégories de tri de la fraction « emballages » et autres papiers-cartons, une distinction a été faite entre la **fraction recyclable et non recyclable** sur base des consignes de tri existantes en 2009-2010 en Wallonie.

Fractions recyclables dans la poubelle d'OMB en Wallonie (2009-2010)		
Fractions	kg/hab.an	% du poids des OMB
Papiers-cartons (emballages et hors emballages)	6,2	5,3%
Verre	3,2	2,7%
PMC (total) dont :	3,0	2,6%
	<i>PMC - Métal</i>	<i>1,4</i>
	<i>PMC - Plastique</i>	<i>1,2</i>
	<i>PMC - Complexes</i>	<i>0,4</i>
Total fractions recyclables	12,4	10,6%
Total des OMB	117	100 %

Tableau 6 : Proportion de déchets recyclables dans la poubelle d'ordures ménagères brutes en Wallonie (moyenne 2009-2010, en % et en kg/hab.an)

Pour estimer les quantités totales d'OMB recyclables par an en Wallonie, il suffit de multiplier les données obtenues au niveau de la composition de la poubelle par le nombre d'habitants en Wallonie (3 435 879 habitants au 01/01/2007³), ce qui donne un total par an de **42 604 tonnes de déchets potentiellement recyclables encore présents dans la poubelle d'OMB**.

A titre de comparaison, l'ensemble des déchets de papiers-cartons, PMC et verre collectés dans le cadre d'une collecte sélective en PàP, par apport volontaire au PAC et en bulles représentait en 2008 respectivement 183 019 tonnes (PàP), 98 538

³ Source : SPF Economie – Direction générale Statistique et Information économique

tonnes (apport volontaire) et 76 812 tonnes (bulles), soit un total de 358 369 tonnes collectées sélectivement.

La ventilation de la fraction recyclable dans le tout-venant par rapport aux déchets collectés sélectivement (en 2008) était la suivante :

- 204 252 tonnes de papiers-cartons collectées sélectivement contre 21 302 tonnes dans le sac tout-venant (= 10 % du tonnage de papiers-cartons collecté sélectivement en 2008)
- 51 866 tonnes de PMC collectées sélectivement contre 10 307 tonnes dans le sac tout-venant (= 20 % du tonnage de PMC collecté sélectivement en 2008)
- 102 251 tonnes de verre collectées sélectivement contre 10 994 tonnes dans le sac tout-venant (=11 % du tonnage de verre collecté sélectivement en 2008).

2. Les papiers-cartons (PC) : résultats des collectes sélectives 2003-2004

La composition des déchets de PC collectés sélectivement auprès des ménages lors des campagnes 2003-2004 est la suivante :

Composition des déchets de PC collectés sélectivement en Wallonie (2003-2004)		
	kg/hab.an	%
Papiers	10,4	75,6 %
Cartons	3,0	21,8 %
Déchets/résidus	0,35	2,6 %
Total	13,7	100 %

Tableau 7 : Composition des déchets de papiers-cartons collectés sélectivement en Wallonie (moyenne 2003-2004, en kg/hab.an et en %)

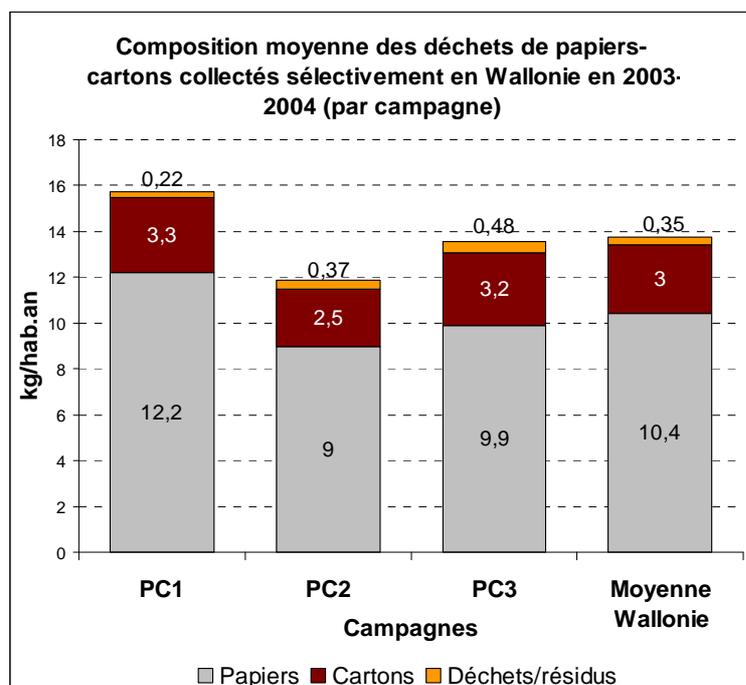


Figure 4 : Composition moyenne des déchets de papiers-cartons collectés sélectivement en Wallonie (par campagne en 2003-2004, en kg/hab.an)

La Wallonie compte reprendre l'analyse de la composition des PC, notamment dans le cadre du contrôle de l'obligation de reprise relative aux papiers.

3. Les PMC : résultat des collectes sélectives 2001-2002

En 2001 et 2002, la Wallonie a mené des campagnes d'analyse de la composition des PMC. Les résultats sont les suivants :

Composition moyenne du sac PMC en Wallonie (2001) (en kg/hab.an)				
	mars-01	Juin-juillet 01	Sept-oct 01	moyenne 2001
Emballages en plastique	3,2	4,6	4,2	4,1
Emballages métalliques	4,0	3,6	4,1	3,9
Cartons à boisson	1,1	0,9	1,3	1,1
Autres	2,3	1,2	2,2	1,9
Total	10,6	10,3	11,8	11,0

Tableau 8 : Composition moyenne du sac PMC en Wallonie (moyenne 2001, en kg/hab.an)

Composition moyenne du sac PMC en Wallonie (2002) (en kg/hab.an)			
	mars-02	Sept-oct 02	moyenne 2002
Emballages en plastique	3,8	4,0	3,9
Emballages métalliques	4,3	3,9	4,1
Carton à boisson	1,2	1,2	1,2
Autres	2,2	2,0	2,1
Total	11,6	11,0	11,3

Tableau 9 : Composition moyenne du sac PMC en Wallonie (moyenne 2002, en kg/hab.an)

La moyenne calculée est la moyenne des campagnes pondérée par la quantité totale collectée, afin de tenir compte de la variation saisonnière des quantités de déchets produites. Mais comme la variation est très faible, la pondération joue un rôle mineur dans le calcul (contrairement aux déchets « tout venant »).

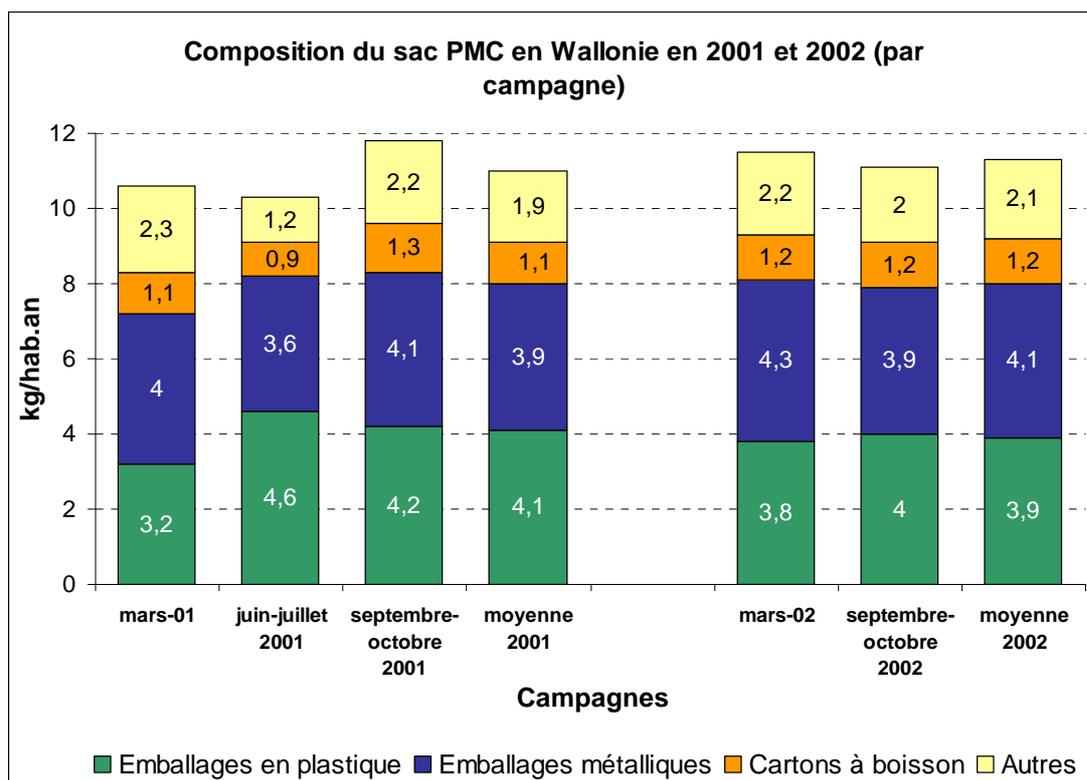


Figure 5 : Composition du sac PMC en Wallonie (campagnes 2001 et 2002)

Vu la grande stabilité des résultats, il n'entre plus dans les intentions de la Région de poursuivre ce type de campagne d'analyse.

1.4 Les encombrants

La Wallonie compte initier une campagne d'analyse de la composition de ce flux de déchets en 2012.

Chapitre II : Prévention des déchets ménagers et assimilés

En Wallonie, la notion de prévention des déchets est définie à l'art. 2, 7 bis du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets comme étant « toute mesure ou opération tendant à prévenir ou à réduire la production ou la nocivité de déchets ou de leurs composants ».

Par ailleurs, le compostage à domicile est également intégré dans la prévention des déchets pour ce qui concerne l'amélioration qualitative du compost produit.

1. Objectifs quantitatifs fixés par le PWD Horizon 2010

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution de la production de déchets ménagers et assimilés sur la période couverte par le PWD 2010 (c'est-à-dire 1995-2010) en Wallonie comparée à l'évolution de la production de déchets ménagers et assimilés selon un scénario volontariste et un scénario « au fil de l'eau », lesquels ont été définis lors de l'élaboration du PWD 2010. Dans le PWD 2010, la distinction est faite entre les ordures ménagères et la fraction grossière des déchets ménagers et assimilés comme le montre la figure ci-dessous.

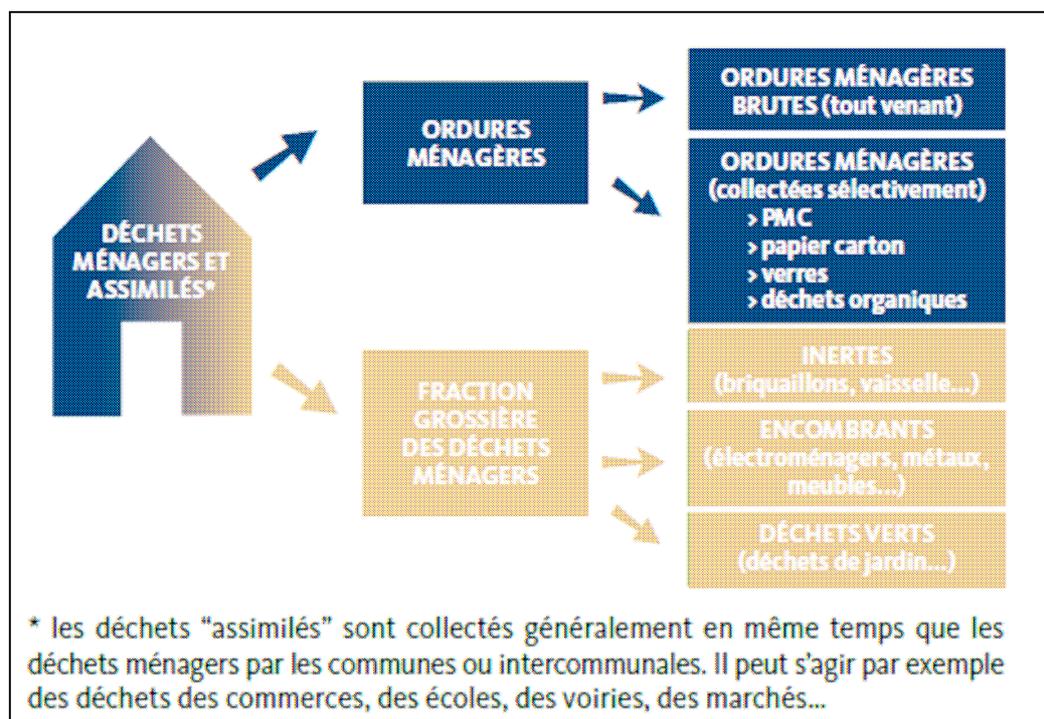


Figure 6 : Dénomination et typologie des déchets ménagers en Wallonie

La production totale de déchets ménagers et assimilés sur la période couverte par le PWD 2010 a évolué entre les deux scénarios de référence susmentionnés.

La production d'ordures ménagères (OM) sur la période couverte par le PWD H2010 a suivi jusqu'en 2004 le scénario volontariste. Depuis 2004, on constate cependant une stabilisation du gisement.

La production de la fraction grossière sur la période couverte par le PWD H2010 a connu une croissance supérieure à celle du scénario « au fil de l'eau ». Les principaux facteurs explicatifs sont :

- un transfert des quantités de certains déchets du flux des OM vers le flux des déchets encombrants ;
- un déstockage des encombrants en raison des possibilités offertes de collecte (en porte à porte et en parcs à conteneurs) ;
- la récupération de certains flux qui étaient auparavant envoyés en dépôts sauvages ;
- une disparition progressive du mode de collecte regroupant les OMB et les déchets encombrants.

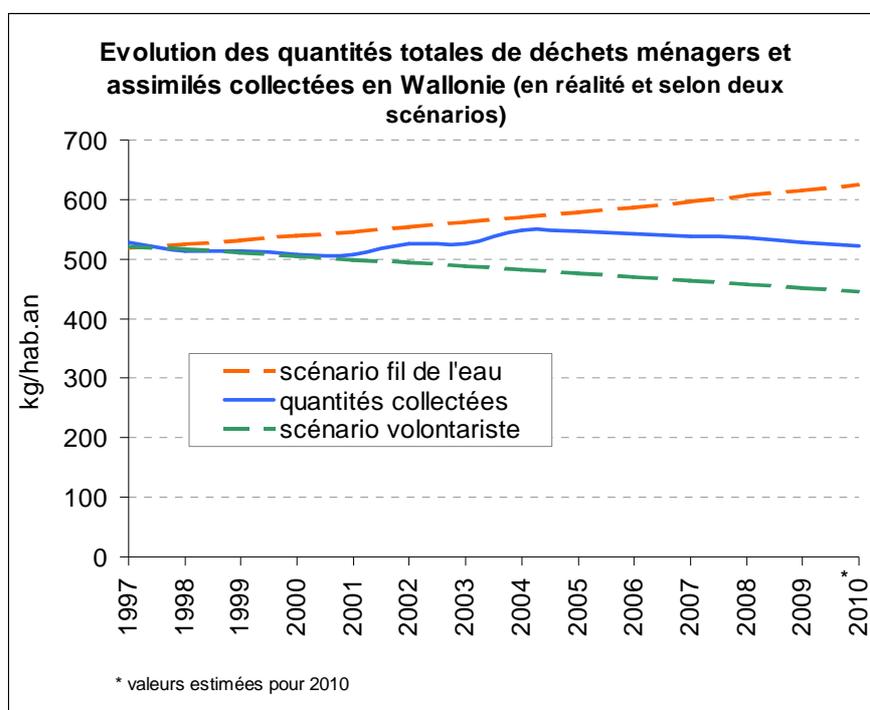


Figure 7 : Evolution de la production totale de déchets ménagers et assimilés sur la période couverte par le PWD 2010 (en réalité et selon 2 scénarios)

Source : RDC d'après données de l'OWD : Jusqu'en 2004 : données provenant de l'étude « *Evaluation des performances des communes de la Wallonie en matière de gestion des déchets ménagers au regard de leur cadre réglementaire et fiscal* », par RDC et l'IGEAT pour la Wallonie. 2007 ; De 2005 à 2008 : données provenant du portail environnement de Wallonie.

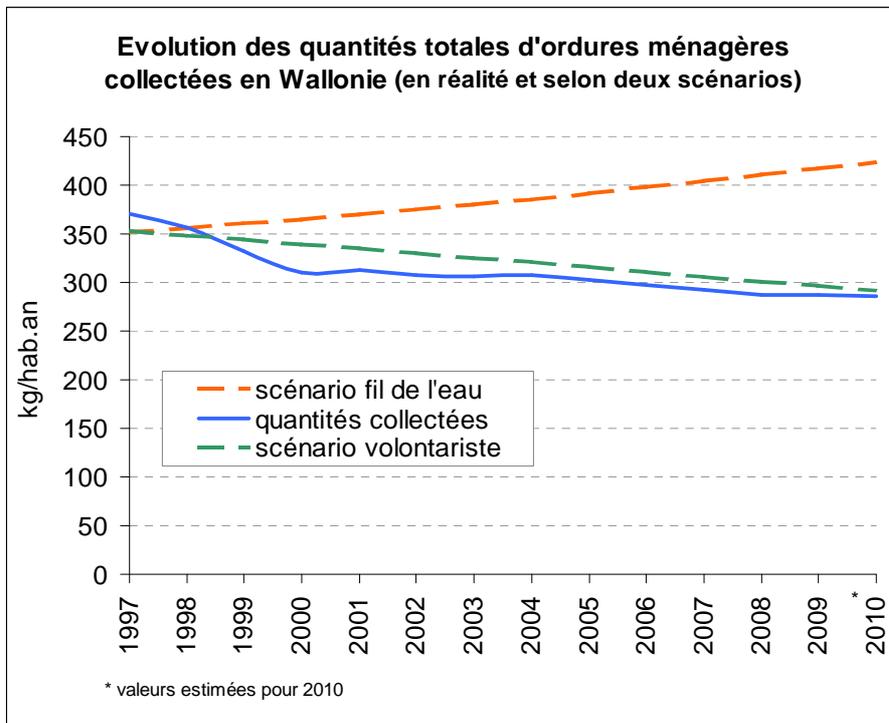


Figure 8 : Evolution de la production d'ordures ménagères (OM) sur la période couverte par le PWD 2010 (en réalité et selon 2 scénarios)

Source : RDC d'après données de l'OWD. Jusqu'à 2004 : données provenant de l'étude « Evaluation des performances des communes de la Wallonie en matière de gestion des déchets ménagers au regard de leur cadre réglementaire et fiscal », par RDC et l'IGEAT pour la Wallonie. 2007 ; De 2005 à 2008 : données provenant du portail environnement de Wallonie.

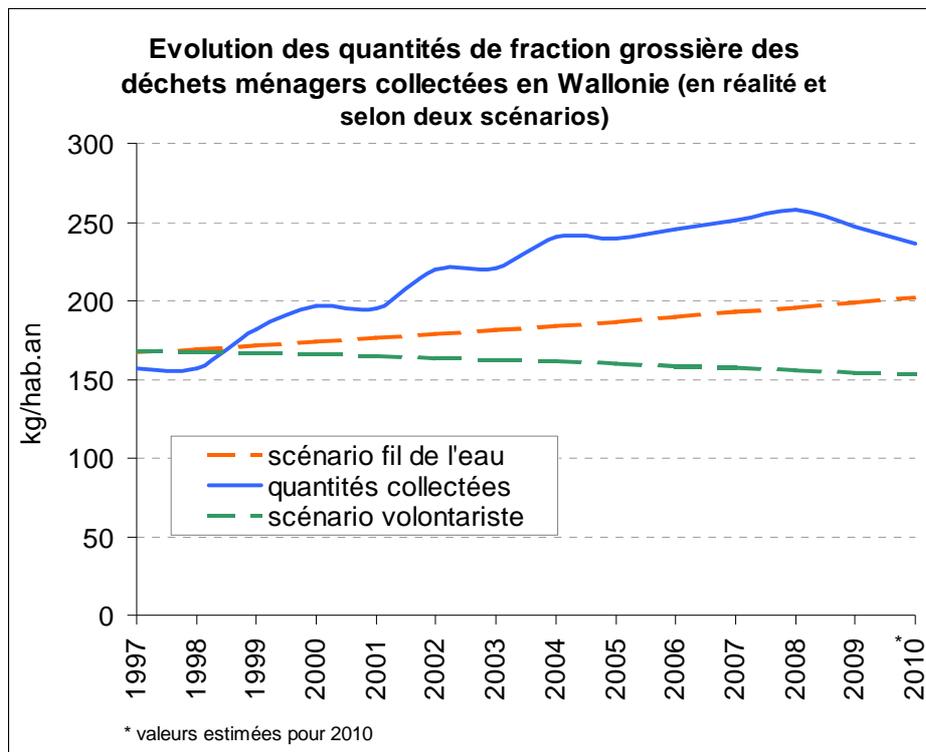


Figure 9 : Evolution de la production de la fraction grossière des déchets ménagers et assimilés sur la période couverte par le PWD 2010 (en réalité et selon 2 scénarios)

Source : RDC d'après données de l'OWD. Jusqu'à 2004 : données provenant de l'étude « Evaluation des performances des communes de la Wallonie en matière de gestion des déchets ménagers au regard de leur cadre réglementaire et fiscal », par RDC et l'IGEAT pour la Wallonie. 2007 ; De 2005 à 2008 : données provenant du portail environnement de Wallonie.

2. Réalisation des actions de prévention du PWD Horizon 2010

La plupart des actions de prévention recommandées par le PWD H2010 ont été réalisées. Les fiches d'évaluation détaillées par action sont disponibles en annexe 1. Les conclusions suivantes peuvent être tirées :

- Sur les 10 dernières années, l'accent a été mis principalement sur le tri et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, la prévention n'ayant pas fait l'objet d'une priorité jusqu'à la mise en place des Axes directeurs en 2009 (http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/dechets_menagers/index.htm#). La prévention des déchets ménagers et assimilés a subi une **impulsion** depuis la réflexion autour des Axes directeurs. En effet, de nombreuses actions de prévention ont été réalisées ces deux dernières années comparativement aux années antérieures. La mise en place des Axes directeurs a également eu pour conséquence d'orienter davantage les campagnes et les programmes sur des actions **ciblées** par flux de déchets plutôt que sur des messages généraux de prévention.
- Si l'évaluation montre donc que de nombreuses actions de prévention ont été réalisées, il manque toutefois une coordination généralisée entre acteurs. En outre, les actions sont souvent orientées vers un public confidentiel à une échelle infrarégionale. Ainsi, la centralisation des informations et la guidance régionale devraient être améliorées pour augmenter l'efficacité et l'efficacé des actions. En outre, les actions réalisées ont souvent été mises en œuvre plus tard que ne le prévoyait le calendrier du PWD H2010.
- Enfin, la prévention des déchets dans le PWD H2010 est principalement tournée vers les ménages et porte peu sur d'autres cibles.

3. Recommandations et propositions d'orientations stratégiques pour le PWD Horizon 2020

3.1. Recommandations et propositions méthodologiques

L'évaluation des actions du PWD H2010 conduit à une série de recommandations par thématique⁴ ainsi qu'à des recommandations transversales⁵ pour l'élaboration du futur projet de PWD H2020 et notamment :

- Renforcer la coordination, la concertation et avoir une cohérence d'ensemble

Dans le futur, un renforcement de la coordination entre acteurs, au niveau interrégional, et entre la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Etat Fédéral est souhaitable, d'une part, pour éviter un dédoublement de travail, et d'autre part, pour améliorer la cohérence et l'efficacité des messages diffusés. Une meilleure concertation avec les secteurs concernés est également souhaitable.

- Elargir les cibles et les flux visés

Le PWD H2020 devrait renforcer les actions de prévention des déchets assimilés et intégrer de nouvelles cibles, comme par exemple la distribution, le secteur de l'HoReCa, les administrations publiques et les écoles. Certains nouveaux flux de déchets pourraient également être intégrés, tels que les déchets inertes. L'élargissement des cibles et des flux permettrait aussi de renforcer la communication auprès des ménages.

Le manque de remontée de la prévention des déchets vers l'amont est une piste d'amélioration pour le futur. Ainsi, la prévention pourrait être réfléchiée dès la conception des produits. La Wallonie, en collaboration avec le niveau Fédéral, peut avoir une action incitative en matière de recherche et développement.

- Etablir une hiérarchisation/classification des actions

Il est recommandé d'établir une classification des actions en vue de les prioriser mais aussi de renforcer leurs éventuelles synergies. La méthode utilisée pour élaborer cette hiérarchisation devrait se baser sur l'évaluation croisée des impacts environnementaux, sociaux et économiques plutôt qu'uniquement sur le nombre de kg de déchets évités.

Le choix des actions doit également tenir compte de la maturité des différentes filières de gestion des déchets et du « champ du possible », c'est-à-dire là où des changements de comportement peuvent être demandés (acceptation par les cibles).

⁴ Disponibles dans l'étude RDC relative à l'évaluation des actions de prévention du PWD Horizon 2010

(http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/dechets_menagers/evaluation_actions_prev_pwd2010.pdf)

⁵ Parmi les études de référence, citons l'étude menée par COMASE pour la Wallonie relative au recensement et à l'évaluation des actions de communication/sensibilisation en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/dechets_menagers/actions_prevention2010.pdf

- Mettre en place une évaluation des actions

Le PWD H2020 devrait prévoir la mise en place d'une évaluation régulière des actions afin d'en connaître leurs impacts et de suivre leurs évolutions. Pour cela, il est nécessaire :

- de définir des objectifs lors de la mise en place des actions ;
- de mesurer la situation avant la mise en place de l'action, puis à différents moments pour pouvoir en évaluer l'impact ;
- de disposer d'outils et d'indicateurs de suivi ;
- et enfin, de prévoir différentes échelles d'évaluation des actions.

Pour ce qui concerne la méthodologie, le PWD H2020 en matière de prévention devrait être rédigé sur base :

- de l'évaluation des actions de prévention du PWD Horizon 2010 ;
- d'un benchmarking belge et européen des actions de prévention ;
- des études menées par COMASE et RDC pour le compte de l'OWD
- des Axes directeurs pour les actions de prévention des déchets ménagers ;
- des avis reçus des stakeholders dans le cadre des tables rondes suivantes :
 - Consommation durable et prévention des déchets ménagers et assimilés du plan wallon des déchets (28 juin 2010)
 - La distribution durable (15 octobre 2010)
 - Compost et déchets verts (7 décembre 2010)
 - Gaspillage alimentaire (7 décembre 2010)
 - Réutilisation des déchets (15 juin 2011)

Pour chacun des flux de déchets pour lesquels des instruments sont proposés, une estimation des quantités attendues de déchets produits et collectés en Wallonie en 2020 sera réalisée. Pour chacun des flux de déchets, les gisements seront estimés en fonction du producteur du déchet (ménages, HoReCa...). Trois scénarios seront étudiés.

- ⇒ Le scénario de référence dit « au fil de l'eau » : les estimations seront réalisées à partir des données des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés en Wallonie (2000-2008). Le « fil de l'eau » représente l'évolution du gisement de déchets produits et collectés sur base d'une politique de prévention actuelle inchangée.
- ⇒ Le scénario « prévention modérée » : de nouveaux instruments de prévention seront mis en place pour atteindre un niveau de prévention en 2020 supérieur à celui existant en 2008.
- ⇒ Le scénario « prévention poussée » : certains instruments de prévention seront différents de ceux du scénario « prévention modérée » et le public cible touché sera plus important que dans le cadre de « la prévention modérée » compte tenu du type de sensibilisation qui sera développé.

3.2. Propositions d'orientations stratégiques

Les Axes directeurs de prévention des déchets ménagers et assimilés ont été approuvés par le Gouvernement wallon en date du 3 avril 2009. Ils prolongent,

développent ou précisent les dispositions du PWD H2010 et prévoient 13 orientations stratégiques. Celles-ci ont été testées lors d'une table ronde organisée à Namur le 28 juin 2010 rassemblant une cinquantaine d'experts par le biais d'un mécanisme de vote.

Les 13 orientations stratégiques contenues dans les Axes directeurs ont récolté plus de 50% des votes dans les catégories « important » et « tout à fait important ». Elles sont donc largement plébiscitées.

Par conséquent, il est proposé de conserver ces orientations stratégiques, de les compléter et d'actualiser les textes associés en fonction des résultats des différentes études préparatoires au nouveau PWD H2020.

Pour rappel, les orientations stratégiques retenues dans le cadre du PWD H2020 seraient les suivantes :

- OS1. Tendre vers une meilleure cohérence entre les différents niveaux de politiques publiques et renforcer la concertation et la collaboration avec le niveau fédéral, avec les autres Communautés et Régions et avec les Pouvoirs locaux.
- OS2. Renforcer la coordination régionale de la politique de prévention et assurer le pilotage du plan wallon des déchets – volet prévention.
- OS3. Assurer une évaluation systématique des moyens et des résultats de la politique menée à la fois au niveau micro et macro.
- OS4. Assurer l'appui scientifique aux décisions politiques en matière de prévention des déchets ménagers.
- OS5. Soutenir la recherche et l'innovation technologique dans le domaine de la production des matériaux et produits.
- OS6. Renforcer les démarches partenariales et la circulation d'informations entre les différents acteurs concernés ainsi que les échanges de bonnes pratiques.
- OS7. Promouvoir des modes de production et de distribution responsables et compatibles avec le développement durable, et particulier avec la prévention des déchets.
- OS8. Promouvoir la consommation durable et responsable (éco consommation, lutte contre le jetable, éviter l'inutile...) en vue d'encourager les comportements de consommation respectueux de l'environnement et de la prévention des déchets.
- OS9. Elaborer une stratégie régionale de communication, d'information et de sensibilisation en cohérence avec la mise en œuvre des Axes directeurs de prévention et développer des outils de communication adaptés aux caractéristiques des publics ciblés.
- OS10. Renforcer le rôle d'exemple des autorités publiques (à tous les niveaux) et des établissements scolaires, encourager la prévention des déchets et l'intégration de critères environnementaux dans les achats publics.
- OS11. Agir sur des groupes cibles porteurs de changement.
- OS12. Concentrer les moyens et établir une liste d'actions prioritaires par flux de déchets.
- OS13. Garantir la cohérence de l'action régionale par flux de déchets.

Chapitre III : La réutilisation des déchets ménagers et assimilés

En Wallonie, la réutilisation des déchets est définie à l'art. 2, 11 bis du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets comme étant « toute opération par laquelle des biens en fin de vie ou usagés, ou leurs composants, sont utilisés pour le même usage que celui pour lequel ils ont été conçus ».

1. Etat des lieux statistique de la réutilisation en Wallonie⁶

1.1. Les ressourceries

1.1.1. Cartographie des ressourceries en Wallonie

L'illustration ci-dessous exprime l'ancrage territorial des ressourceries en activité ou en projet. Contrairement à certaines filières (textile par exemple), le chevauchement de plusieurs opérateurs n'est pas souhaitable. De même, une aire d'activités trop étendue risque d'induire une perte d'efficacité pour la ressourcerie.

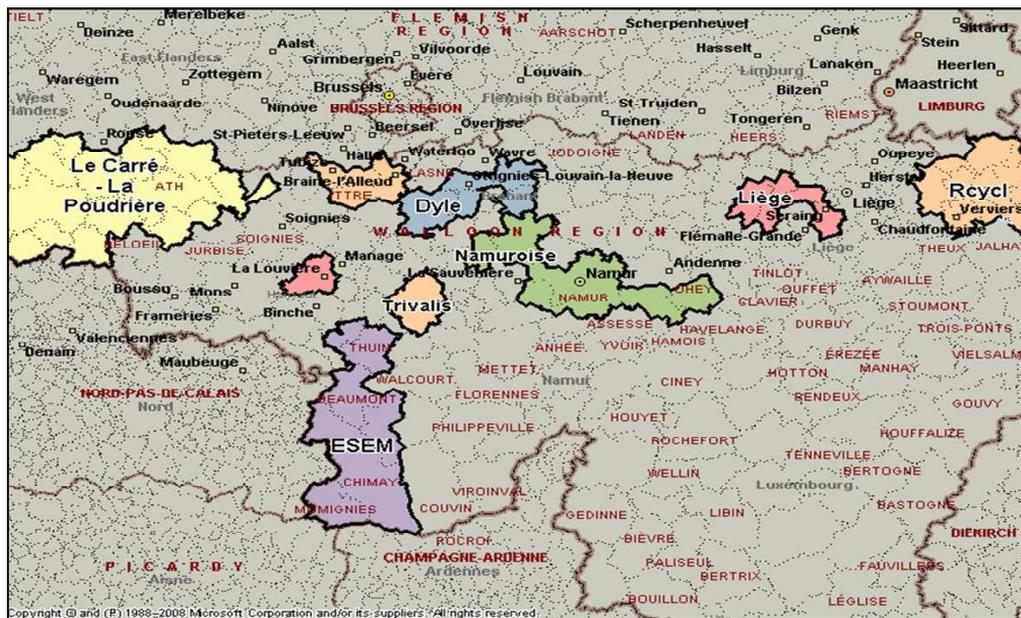


Figure 10 : Cartographie des ressourceries en Wallonie
Source : RESSOURCES (2011)

Actuellement, 5 entreprises d'économie sociale (EES) sont agréées en tant que ressourcerie.

La ressourcerie s'articule autour de 4 pôles :

⁶ L'étude complète faite par RESSOURCES pour la Wallonie est disponible sur le site internet de l'administration : <http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/pwd/ressourceries.pdf>

- la collecte préservante et rétribuée des déchets “encombrants” d’origine ménagère ou des “déchets industriels banals” réutilisables ou non afin de pouvoir envisager une maximisation des différentes valorisations avec une priorité au réemploi ;
- la valorisation des déchets qui se fait par une série d’opérations : le tri, les éventuels nettoyages et réparations, le reconditionnement et enfin le démantèlement des objets non réutilisables afin de les recycler dans les filières adéquates ;
- la revente des objets et des matériaux réutilisables afin d’assurer une part de ressources propres et d’offrir les biens à faible prix aux personnes qui en ont besoin ou à celles qui ont fait le choix d’un autre mode de consommation ;
- la sensibilisation du public à l’environnement qui est effectuée lors des services de collecte et de vente des produits réutilisés, auprès des habitants concernés.

1.1.2. Quantités collectées

Le graphique ci-dessous présente l’évolution de la collecte de déchets destinés aux trois principales ressourceries en fonctionnement fin 2009 (Ressourcerie Namuroise (RN), Rcycl, Regroupement d’EES en Wallonie Picarde (Zone Ipalle)). La fraction indiquée en vert porte sur la collecte réalisée par Rcycl auprès d’entreprises privées.

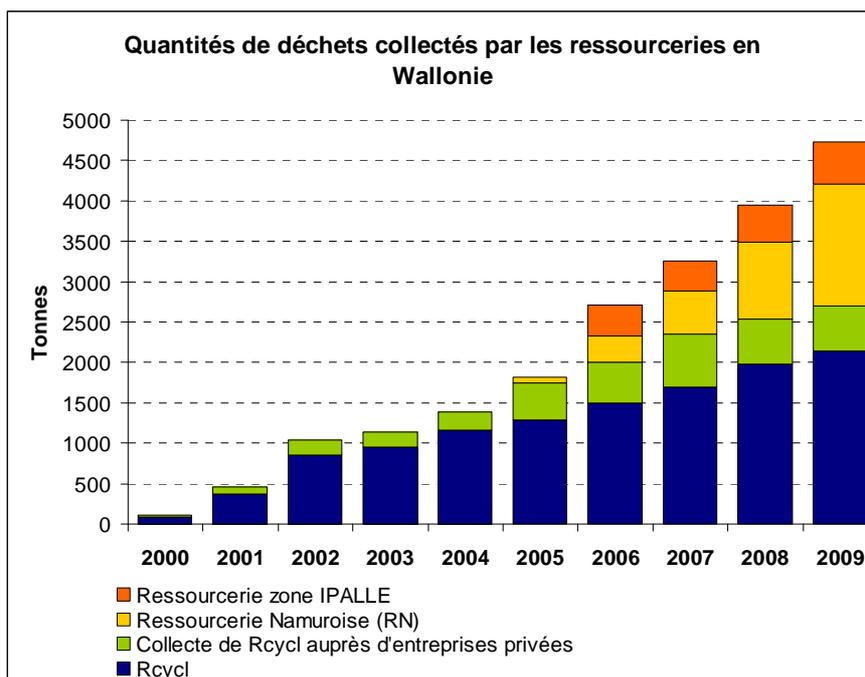


Figure 11 : Evolution des tonnages de déchets collectés par les ressourceries en Wallonie (2000-2009)

Source : RESSOURCES (2011)

1.1.3. Quantités réutilisées

Le graphe suivant reprend les tonnages réutilisés en Wallonie par les 3 principales ressourceries : en 2009, près de 700 tonnes ont été réutilisées.

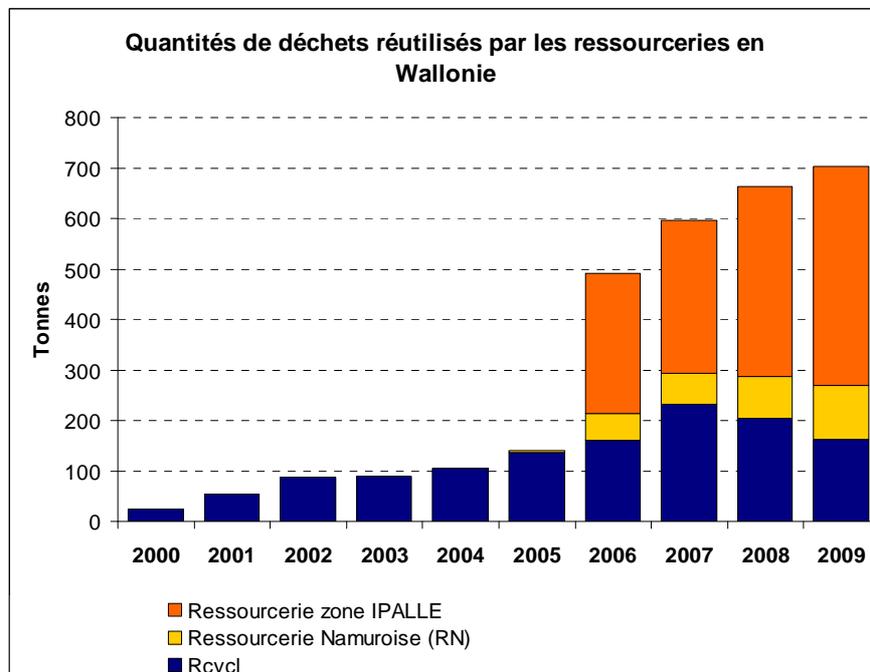


Figure 12 : Evolution des tonnages de déchets réutilisés par les ressourceries en Wallonie (2000-2009)

Source : RESSOURCES (2011)

1.1.4. Création d'emploi

L'emploi créé au sein des 3 principales ressourceries a également connu une forte croissance, comme le démontre le graphique suivant :

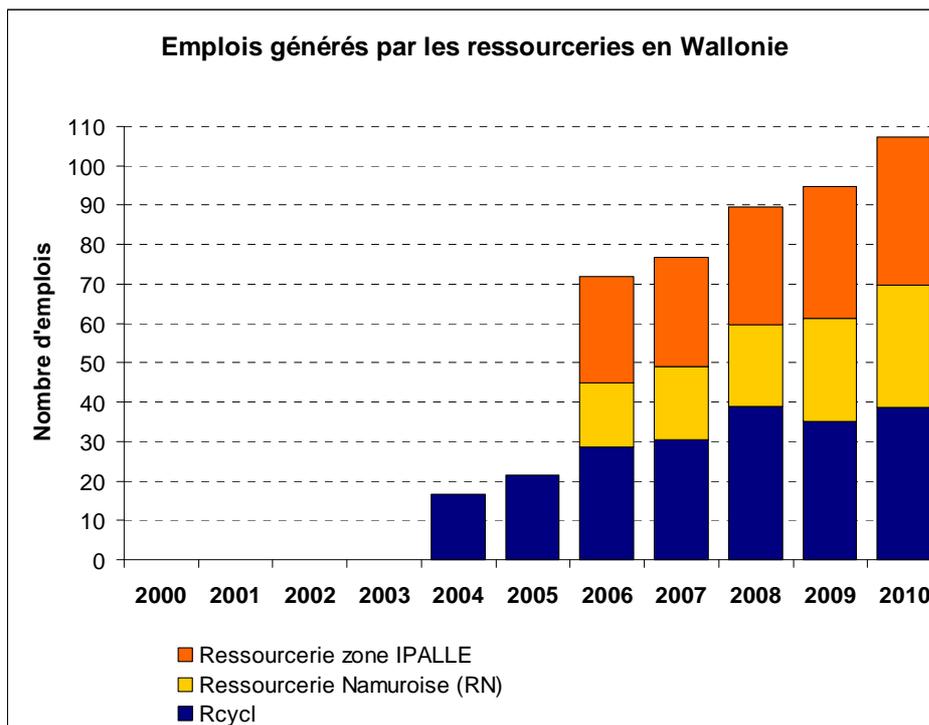


Figure 13 : Nombre d'emplois générés au sein des structures de type « ressourcerie » en Wallonie (2000-2010)

Source : RESSOURCES (2011)

1.1.5. Typologies existantes

Le tableau ci-après offre une comparaison globale des trois ressourceries existantes fin 2009 :

- les caractéristiques démographiques (nombre de personnes touchées, densité, surfaces des territoires couverts) vont du simple au double.
- le revenu moyen par habitant des populations concernées est plus élevé dans le cas de la Ressourcerie Namuroise.
- les données relatives à la collecte et à la réutilisation rapportées par habitant permettent une comparaison de deux modèles assez différents : Rcycl et la Ressourcerie Namuroise collectent des tonnages importants et réutilisent moins de 1 kg par habitant alors que le modèle de collecte écrémante⁷ de la "Zone Ipalle" permet une réutilisation de 1,7 kg par habitant.

⁷ Collecte qui ne reprend que les déchets réutilisables

Contextes et performances des ressourceries en Wallonie (année 2009)			
Indicateurs	Rcycl	RN	Zone IPALLE
Habitants	165 000	147 992	248 278
Ménages	69 000	59 000	102 000
Clients collecte	8 532	6 200	1 762
Superficie (km ²)	670	402	1 136
Densité (hab/km ²)	246	368	219
Revenu moyen/hab (euros)	13 127	14 942	13 886
Collecte ménages (tonnes)	2 142	1 507	512
Réutilisation (tonnes)	163	106	433
Collecte/hab (kg/hab)	13	10,2	2,1
Réutilisation/hab (kg/hab)	1	0,7	1,7
Taux de réutilisation (%)	7.6	7	84,6

Tableau 10 : Comparaison des contextes et performances des ressourceries en Wallonie (année 2009)

Sources : RESSOURCES (2011), ONS

Si l'échantillon est de taille très réduite (3 zones desservies par 4 entreprises), il met toutefois en évidence deux modèles assez différents :

- ⇒ le modèle quantitatif, pour lequel la collecte globale permet d'accéder à tout le gisement de la zone et qui nécessite le développement d'un centre de tri important pour une mise en filière des matériaux à recycler.
- ⇒ le modèle qualitatif, pour lequel la collecte est très sélective et les performances de réutilisation très élevées, mais qui ne traite qu'une petite partie des encombrants et multiplie les coûts de collecte puisque ce système se superpose à un modèle classique de collecte des encombrants.

Dans les deux cas, les opérateurs doivent composer avec une structure financière fragile, qui repose en partie sur les dispositifs d'aide à l'emploi dont dispose l'économie sociale ainsi que sur l'attribution de marchés publics et/ou de sous-traitance qui ne garantissent pas la pérennité de la structure.

1.1.6. Identification des facteurs de succès : synthèse

L'étude menée par l'asbl RESSOURCES identifie 3 principaux facteurs de succès :

1. Soutien au porteur de projet lors du montage et la mise en œuvre du projet :
 - Soutien aux porteurs de projet, tel que le soutien habituel apporté par RESSOURCES (contacts avec les autorités locales, mises en contact avec d'autres opérateurs, réalisation d'études etc.), ainsi que celui apporté par les agences conseils (plan financier, rédaction des statuts de l'entreprise, etc.), et toute autre forme d'encadrement du porteur de projet ;
 - Développement du référentiel qualité Rec'Up : ce référentiel a été développé par RESSOURCES et ses membres pour leurs activités. Il est donc particulièrement bien adapté aux structures d'économie sociale. Il vise à améliorer la professionnalisation et à améliorer les performances de l'entreprise.

2. Soutien financier aux entreprises de réutilisation lié :
 - à l'emploi créé ou maintenu tel que prévu par l'AGW du 3 juin 2009 ;
 - à la réutilisation dans les magasins situés en Wallonie selon un coefficient variable en fonction du type de déchet réutilisé (encombrants, DEEE, textiles, etc.) ;
 - aux actions de sensibilisation réalisées par les entreprises de réutilisation lors de visites diverses (écoles, etc.) et le développement d'outils à cette fin (animations, panneaux pédagogiques, etc.).
3. Incitants financiers pour les communes qui soutiennent le développement d'entreprises de réutilisation et font appel à leurs services pour la gestion des déchets et leur mission de sensibilisation.

1.2. La collecte des textiles

1.2.1. La collecte et la vente

La collecte des textiles est réalisée de deux manières :

- les apports sont directement réalisés au sein des points de vente ;
- les apports sont réalisés via des bulles implantées sur tout le territoire wallon.

La collecte en magasin permet un tri à la source. L'efficacité de ce tri dépend de divers paramètres (temps disponible, nombre de pièces déposées, professionnalisme des personnes en magasin...). De manière générale, le taux de réutilisation des textiles collectés en magasin est d'environ 50 %.

La collecte par bulle n'est pratiquée que par 3 opérateurs. Elle offre un double avantage : un maillage plus fin du territoire et la disponibilité d'un point de collecte à tout moment.

La Wallonie compte actuellement 3 360 bulles mises en place par les entreprises d'économie sociale, soit une pour 1 000 habitants ou une pour 5 km², sachant que les EES ne sont pas présentes dans toutes les communes wallonnes.

Le taux de réutilisation des textiles collectés par bulle est nettement inférieur à celui obtenu via la collecte en magasin, puisqu'il n'y a aucune présélection. Ce taux est proche de 1,5 %.

Les ventes sont réalisées au sein d'un réseau de 75 magasins qui couvrent le territoire wallon.

1.2.2. Evolution des tonnages

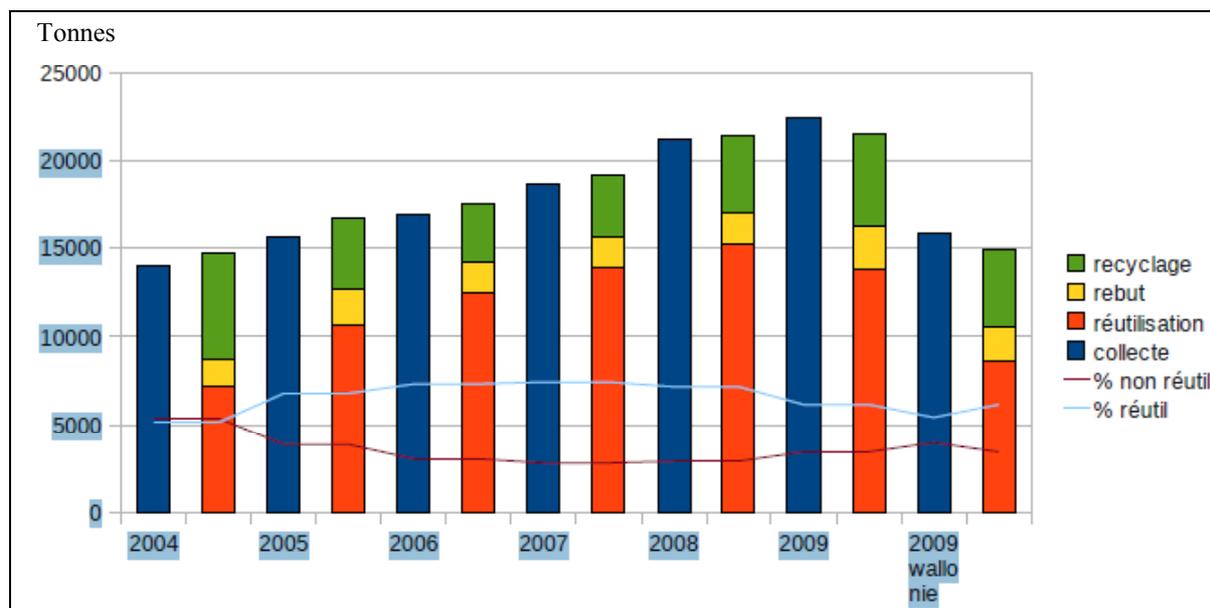


Figure 14 : Collecte sélective, recyclage et réutilisation des textiles usagés en Wallonie et à Bruxelles (2004-2009)

La figure ci-dessus présente l'évolution de la collecte sélective des textiles et de leur réutilisation en Wallonie et à Bruxelles entre 2004 et 2009, ainsi que les données spécifiques à la Wallonie pour 2009. Les données ne sont pas différenciées pour les années antérieures, mais l'évolution des données wallonnes est comparable à l'évolution des données pour les deux Régions.

Les données relatives à la réutilisation comprennent l'exportation de textiles de seconde main.

1.2.3. Les principaux opérateurs de collecte

Une analyse plus fine a été réalisée auprès des 3 principaux opérateurs de collecte en Wallonie. Ces trois entreprises représentent 95 % des quantités de textiles collectées sélectivement en Wallonie. Il s'agit de :

- Les Petits Riens ;
- Oxfam solidarité ;
- Terre asbl.

Ces trois associations présentent des caractéristiques bien différentes. Le tableau de synthèse ci-dessous les mentionne.

	Les Petits Riens	Oxfam solidarité	Terre asbl	Moyenne pondérée
Couverture territoriale	La Belgique	La Belgique	La Belgique La Wallonie et Bruxelles pour la collecte	Ventes : W : 54 % RBC : 39 % RF : 7 %
Activités	Maison d'accueil Activités de réutilisation	Soutien de projets dans le sud Activités de réutilisation	Activités de réutilisation	% de la réutilisation dans le chiffre d'affaire total : 42 %
Filières de réutilisation	Textile Encombrants Livres DEEE dont IT	Textile Encombrants Livres DEEE dont IT	Textile Encombrants (très faible proportion)	Part du textile dans le chiffre d'affaire lié à la réutilisation : 62 %

Tableau 11 : Caractéristiques des trois principales associations actives dans la collecte des textiles en Wallonie

Source : RESSOURCES (2011)

L'analyse ci-dessus est basée sur les résultats d'un questionnaire d'enquête défini par la Wallonie et mis en œuvre par RESSOURCES.

Il est à remarquer que ces associations fonctionnent selon des modèles très différents. L'une d'elle est entreprise d'insertion et vise la pérennité des emplois créés. Les deux autres poursuivent des objectifs sociaux différents (maison d'accueil et financement de projets dans les pays du sud) et recourent au travail des bénévoles pour de nombreux postes de travail.

1.3. Quantification des déchets réutilisables dans les ordures ménagères brutes

Ce point détaille la part d'objets potentiellement réutilisables encore présents dans les ordures ménagères brutes. Le caractère « réutilisable » ainsi que la valeur des objets ont été évalués par l'ASBL RESSOURCES. L'estimation de la valeur des « réutilisables » dans les ordures ménagères brutes (OMB) est basée sur la valeur de revente dans un magasin d'économie sociale en Wallonie et ne prend pas en compte le fait que certains objets ne trouvent pas d'acquéreurs.

Globalement, les déchets réutilisables dans les OMB en Wallonie représentent 0,55 kg/hab.an, soit moins de 1 % du tonnage total des ordures ménagères brutes. En considérant la valeur des objets jetés, un habitant wallon jette par an pour 2,5 € d'objets potentiellement réutilisables dans la poubelle tout venant, ce qui représente une valeur globale de 8,5 millions d'euros jetés par an à l'échelle de la Wallonie⁸.

⁸ 2.5 € multiplié par le nombre d'habitants en Wallonie en 2007 (3 435 879 hab).

Fractions réutilisables encore présentes dans les OMB en Wallonie (2009-2010)			
Fractions	Quantité moyenne	Poids des fractions par rapport au poids total des déchets réutilisables	Poids des fractions par rapport au poids total des OMB
	kg/hab.an	%	%
Textile réutilisable	0,14	25,4 %	0,12 %
Jouet réutilisable	0,04	7,3 %	0,03 %
DEEE réutilisable	0,13	23,6 %	0,11 %
Bois réutilisable	0,001	0,2 %	0,001 %
Maroquinerie réutilisable	0,07	12,7 %	0,06 %
Vaisselle réutilisable	0,06	10,9 %	0,05 %
Livre réutilisable	0,03	5,5 %	0,03 %
Autre réutilisable	0,08	14,5 %	0,07 %
Total fraction réutilisable	0,55	100 %	0,5 %
Total OMB	117	/	100 %

Tableau 12 : Part de la fraction de déchets réutilisables dans les ordures ménagères brutes en Wallonie (années 2009-2010, en kg/hab.an et en %)

Cette fraction « réutilisable » se compose majoritairement :

- de textiles (25 % de la fraction totale réutilisable) ;
- de DEEE (24 % de la fraction totale réutilisable) ;
- de maroquinerie (13 % de la fraction totale réutilisable) ;
- de vaisselle (11 % de la fraction totale réutilisable) ;

2. Réalisation des actions de réutilisation du PWD – H2010

Les fiches d'évaluation détaillées par action sont disponibles en annexe 1 (point III.7). Toutes les actions prévues dans le PWD H2010 ont été globalement réalisées. Les principales conclusions pouvant être tirées des fiches sont les suivantes :

- être plus ambitieux pour les volets prévention et réutilisation dans les conventions environnementales ;
- accentuer la communication en faveur des produits de seconde main (incitants – accords) ;
- développer et consolider des partenariats avec les communes et les intercommunales ;
- réviser le mécanisme de subvention régional de la réutilisation ;
- améliorer les statistiques relatives à la réutilisation des déchets, en intégrant d'autres volets que les ressourceries.

3. Recommandations et propositions stratégiques pour le PWD Horizon 2020

Les Axes directeurs prévoient 3 pôles d'orientations stratégiques :

- ⇒ des orientations stratégiques liées à la bonne gouvernance
- ⇒ des orientations stratégiques de portée transversale
- ⇒ des orientations stratégiques par flux prioritaires

En matière de bonne gouvernance, la Wallonie devra :

- OS14. Renforcer la coordination régionale de la politique de réutilisation des déchets ménagers et assimilés ;
- OS15. Assurer une évaluation systématique des moyens et des résultats de la politique de réutilisation au niveau micro et macro.

En matière d'orientation stratégique transversale, la Wallonie devra prioritairement :

- OS16. Renforcer les démarches partenariales et la circulation d'informations entre les différents acteurs de la réutilisation ainsi que les échanges de bonnes pratiques ;
- OS17. Renforcer le rôle d'exemple des autorités publiques en matière de réutilisation ;
- OS18. Revoir le mécanisme régional d'incitation à la réutilisation des déchets ;
- OS19. Agir par flux prioritaire.

En matière de flux prioritaires, la Wallonie (sur base d'une analyse de cycle de vie⁹ et de différents scénarios de réutilisation des déchets par les entreprises d'économie sociales) a mis en évidence 4 flux prioritaires : les textiles, les objets valorisables (tels que les meubles, les jouets...), les équipements électriques et électroniques et les emballages.

⁹ « Évaluation des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de différents scénarios de réutilisation des déchets » - Etude RDC disponible sur le site de l'administration : http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/dechets_menagers/reutilisation.pdf

Chapitre IV : La collecte sélective des déchets ménagers et assimilés

1. Etat des lieux statistique des collectes sélectives par mode de collecte

1.1. Statistiques globales¹⁰

Le graphique ci-dessous présente les grandes tendances d'évolution entre 2000 et 2010 des quantités de déchets collectées par le biais des modes de collecte suivants :

- Les collectes non sélectives en porte à porte (CNS PàP) : OMB des ménages et assimilés ;
- Les collectes sélectives en porte à porte (CS PàP) : encombrants, PMC, papiers-cartons, déchets verts, déchets organiques, verre... ;
- Les collectes en bulles : huiles minérales, verre, textiles... ;
- Les collectes en parcs à conteneurs (PACs) : l'ensemble des flux de déchets collectés en PACs.

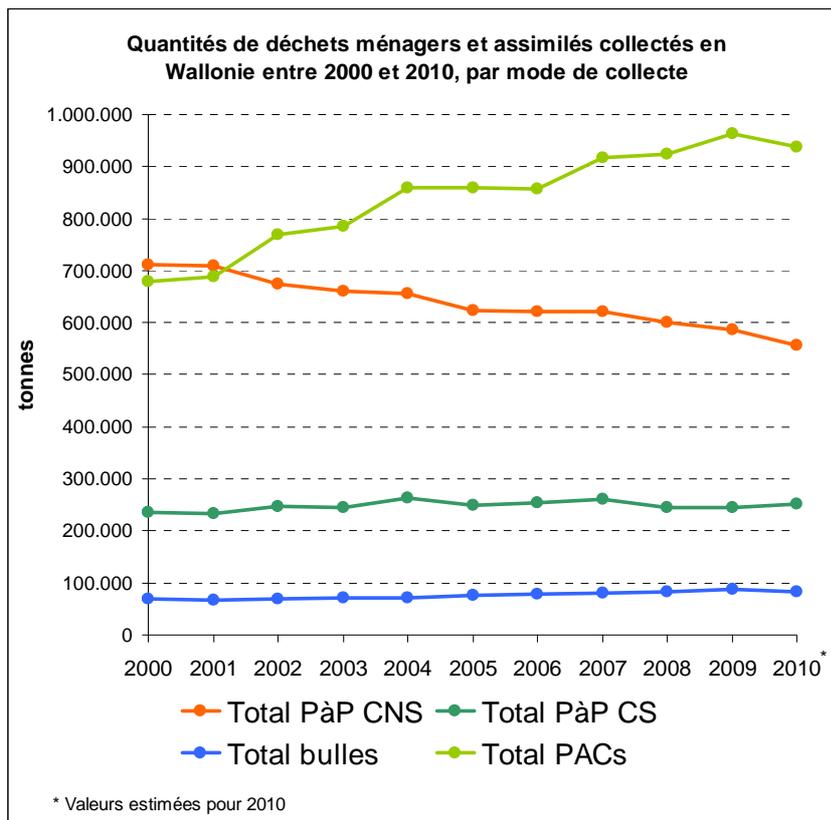


Figure 15 : Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés en Wallonie entre 2000 et 2010

¹⁰ Etude CADET relative à l'évaluation de l'exécution du PWD-Horizon 2010 – volet collectes sélectives disponible sur le site internet de l'administration :

http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/dechets_menagers/portAPortePhase1.pdf

Les tendances générales observées sont :

- une diminution des quantités de déchets collectés non sélectivement depuis 2000. Le taux de diminution linéaire moyen annuel est de – 2,0 % ;
- dans le même temps, les quantités collectées sélectivement ont augmenté de + 1,9 % pour la collecte en bulles, de + 0,69 % pour les collectes sélectives en porte à porte et de + 3,4 % pour les PACs, en taux de variation linéaire moyen annuel.

Entre 2000 et 2010, on observe une augmentation des quantités de déchets ménagers collectés de 8 %. Néanmoins, même si le gisement total de déchets collectés connaît une augmentation depuis 2000, les ménages trient de plus en plus et ont davantage recours aux collectes sélectives (PACs, PàP et bulles).

Le tableau suivant fait état de l'évolution des tonnages de déchets ménagers collectés suivant le mode de collecte utilisé par les ménages.

Quantités collectées de déchets ménagers en Wallonie en 2000, 2004 et 2008 (par mode de collecte)					
	Collecte en PàP		Collecte en bulles	Collecte en PACs	Total
	CNS en PàP	CS en PàP			
Année 2000					
Tonnages (en tonnes)	710 697	234 607	68 610	679 359	1 693 273
Ratio (en kg/hab.)	213	70	21	203	507
Répartition (en %)	42,0	13,9	4,1	40,1	100
Année 2004					
Tonnages (en tonnes)	656 909	263 471	71 949	859 601	1 851 930
Ratio (en kg/hab.)	194	78	21	254	548
Répartition (en %)	35,5	14,2	3,9	46,4	100
Année 2008					
Tonnages (en tonnes)	599 322	245 285	83 325	922 843	1 850 775
Ratio (en kg/hab.)	173	71	24	267	535
Répartition (en %)	32,4	13,3	4,5	49,9	100

Tableau 13 : Evolution des quantités collectées de déchets ménagers et assimilés en Wallonie en 2000, 2004 et 2008 (par mode de collecte)

À partir de 2009 et 2010, le parc à conteneurs est devenu le principal outil de collecte des déchets ménagers, avec 51,8 % et 51,7 % du total des déchets ménagers collectés.

En 2008, 49,9 % des quantités de déchets ménagers produits en Wallonie sont collectés via les PACs, puis viennent la collecte en porte à porte avec 45,7 % des tonnages collectés (dont 13,3 % via la collecte sélective en porte à porte) et enfin les bulles, majoritairement pour la collecte du verre¹¹. Globalement, la quantité de déchets collectés augmente sur la période 2000-2008 avec :

- une diminution de 15,7 % des quantités d'OMB ;
- une augmentation des quantités collectées sélectivement :

¹¹ Pour information, seule l'intercommunale ICDI réalise une collecte en porte à porte des déchets d'emballages en verre.

- + 4,6 % pour la collecte sélective en porte à porte ;
- + 21,4 % pour la collecte en bulles ;
- + 35,8 % pour la collecte en PACs.

Néanmoins, en termes de ratio de collecte, il est observé entre 2000 et 2008 :

- une diminution importante de la quantité de déchets ménagers collectés non sélectivement (de 213 à 173 kg/hab.an) ;
- une augmentation des ratios de collecte de 1 kg/hab.an pour les collectes sélectives en porte à porte ;
- une augmentation des ratios de collecte de 3 kg/hab.an pour les collectes en bulles ;
- une augmentation de 64 kg/hab.an des quantités collectées en PACs.

Répartition des fractions collectées sélectivement

Le graphique ci-dessous représente la proportion (en poids) de chaque fraction de déchets collectée via les trois modes de collectes sélectives en 2008.

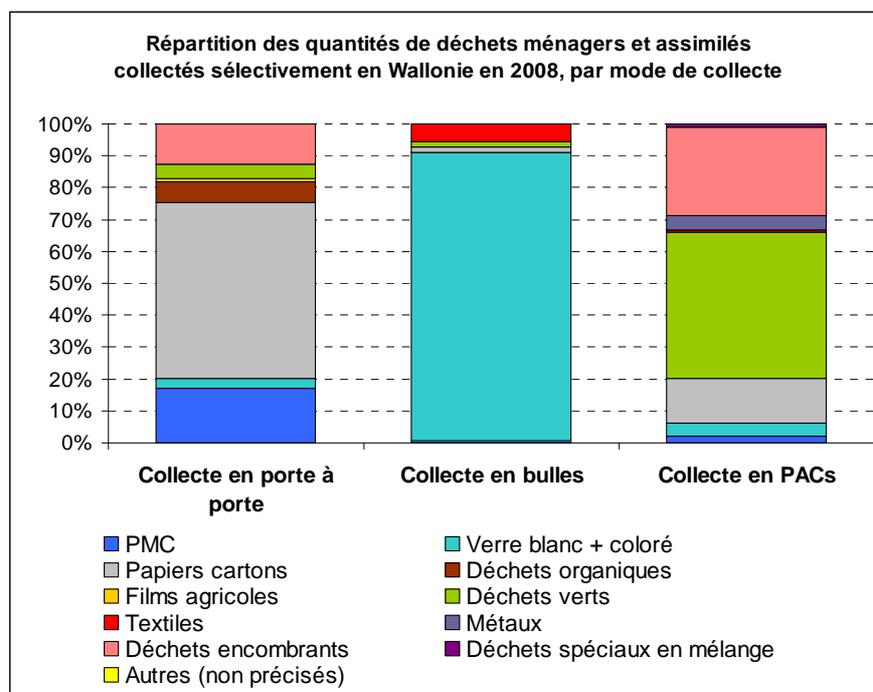


Figure 16 : Répartition des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement en Wallonie en 2008 (par mode de collecte et par type de déchets)

1.2. Collectes sélectives en porte à porte : statistiques générales

Le graphique suivant montre la répartition (en quantité) des flux de déchets collectés sélectivement en porte à porte, sur l'ensemble de la Wallonie en 2008.

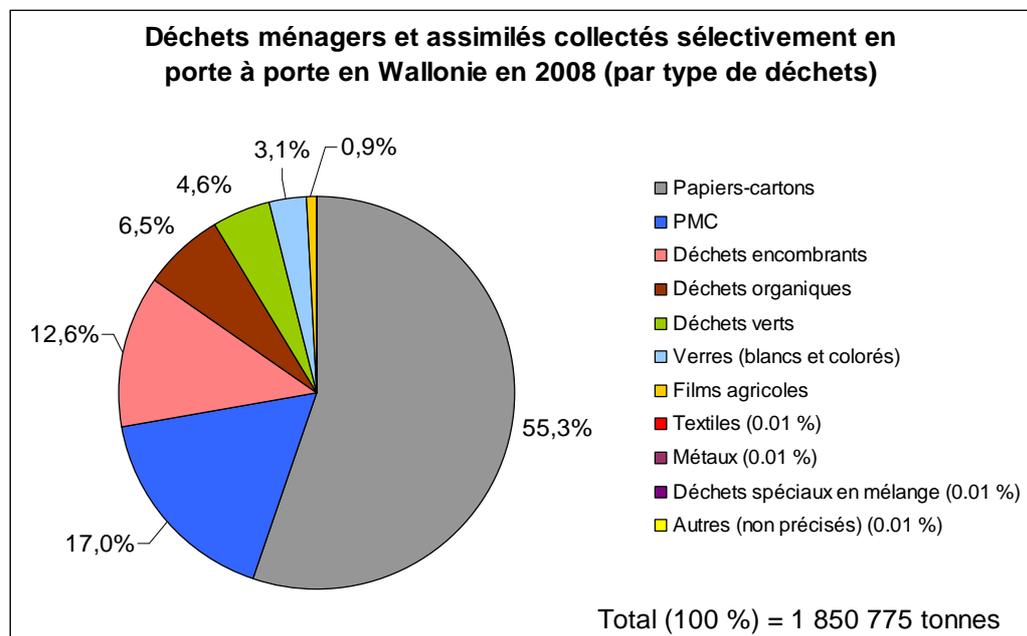


Figure 17 : Répartition des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement en porte à porte en Wallonie en 2008 (par type de déchets)

Le graphique permet de constater, qu'en termes de quantités collectées en 2008, 6 flux majeurs apparaissent. Il s'agit, par ordre d'importance :

- des papiers-cartons (55,3 %) ;
- des PMC (emballages en plastiques, emballages métalliques, complexes - cartons à boissons) (17,0 %) ;
- des déchets encombrants (12,6 %) ;
- des déchets organiques (6,5 %) ;
- des déchets verts (4,6%) ;
- du verre (3,1 %).

Ces 6 flux représentent plus de 99 % des quantités collectées en porte à porte, dont la majeure partie est constituée des papiers-cartons. La répartition relative et absolue de chacune de ces fractions a évolué depuis 2000. Cette évolution est présentée dans les graphiques suivants :

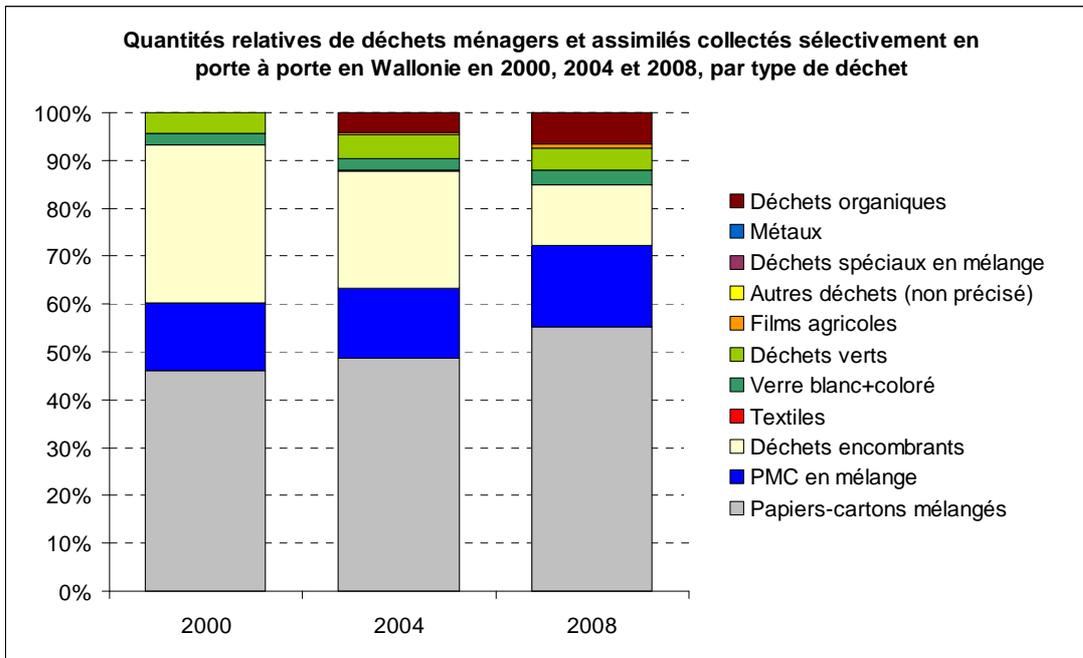


Figure 18 : Répartition des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement en porte à porte en Wallonie en 2000, 2004 et 2008 (en valeur relative et par type de déchets)

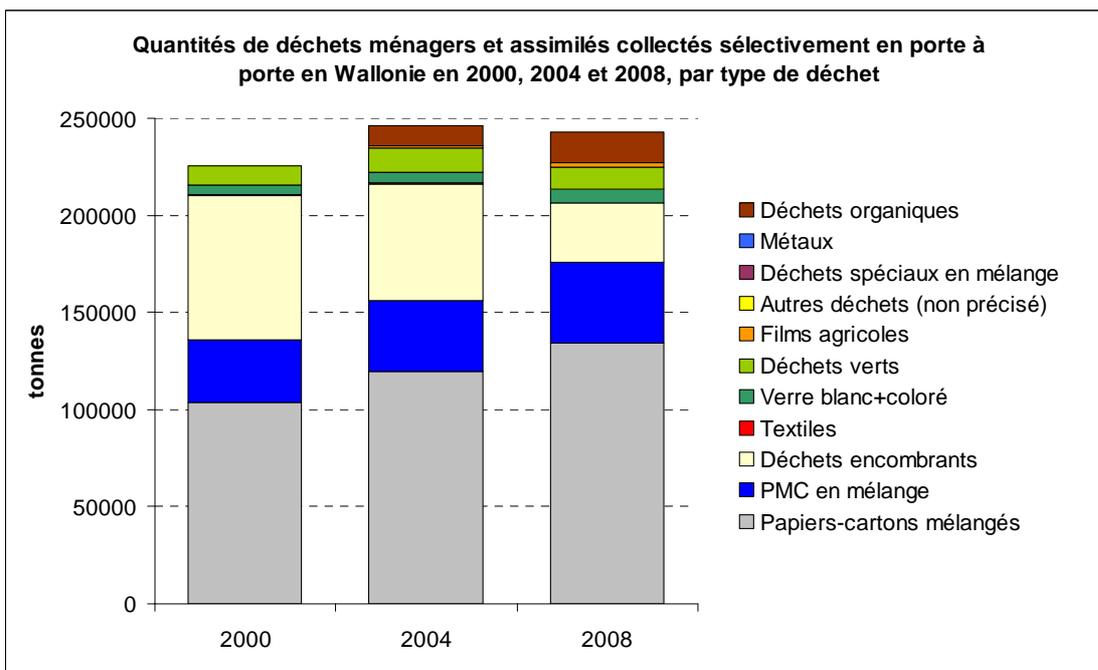


Figure 19 : Répartition des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés sélectivement en porte à porte en Wallonie en 2000, 2004 et 2008 (en valeur absolue et par type de déchets)

Ces graphiques montrent que :

- la répartition des fractions de déchets collectés en porte à porte a évolué depuis 2000. Ceci s'explique notamment par l'apparition de nouvelles collectes sélectives en porte à porte entre 2000 et 2008, notamment celle des déchets organiques qui a fortement progressé depuis 2004.
- dans le même temps, les quantités totales de déchets collectés sélectivement en porte à porte ont augmenté entre 2000 et 2008, avec toutefois des différences entre les fractions concernées.

1.3. Collectes sélectives en parcs à conteneurs : statistiques générales¹²

Le graphique suivant montre l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés en Wallonie dans les PACs (quantités totales (axe de gauche) et par habitant (axe de droite)). L'évolution est plus contrastée par intercommunale. Ce constat s'explique par des différences intrinsèques liées aux caractéristiques des zones desservies par les PACs (densité de population par exemple) mais aussi par des différences de politique de gestion de l'IC (existence de collectes alternatives, conditions d'accès aux PACs...).

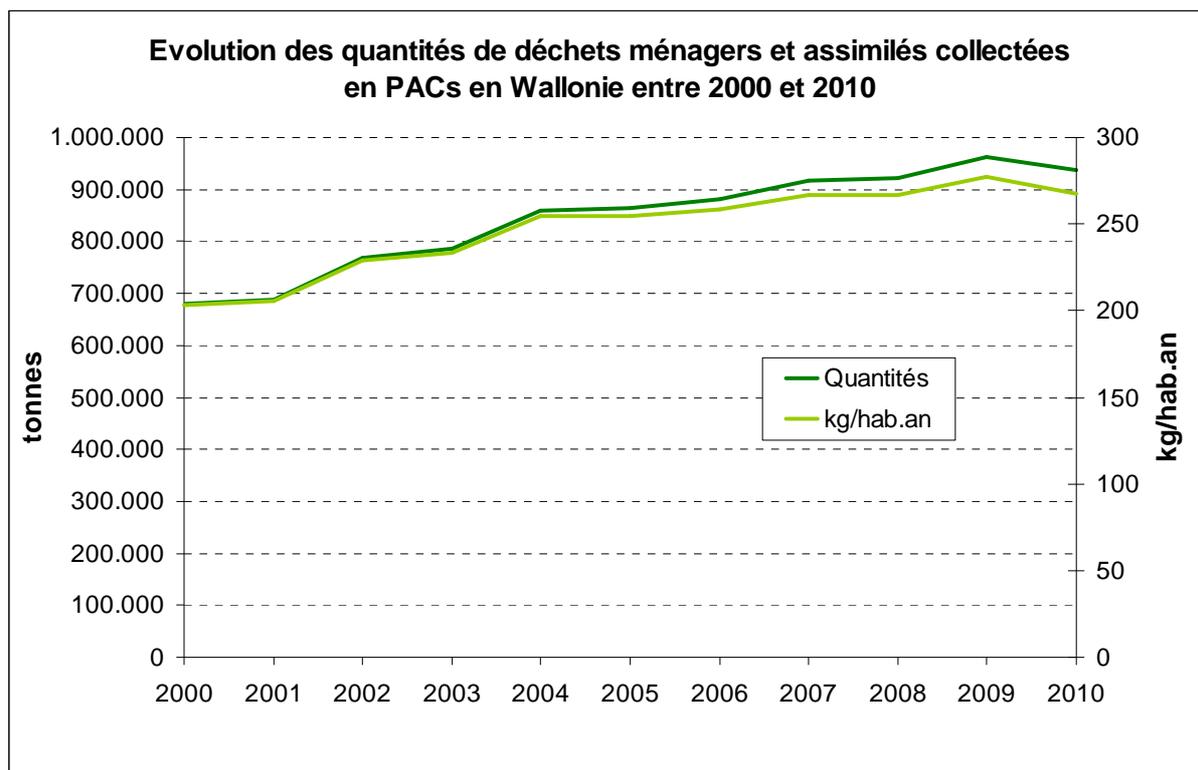


Figure 20 : Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectées en PACs en Wallonie entre 2000 et 2010 (en tonnes et en kg/habitant)

¹² Etude RDC concernant l'évaluation de la politique régionale relative aux parcs à conteneurs disponible sur le site de l'administration : http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/dechets_menagers/eval_pwd_pc3.pdf

Quantités de déchets ménagers et assimilés collectés dans les PACs en Wallonie en 2000, 2004 et 2008 (par type de déchets)				
Quantités collectées (tonnes)	2000	2004	2008	Différence 2008 – 2000
Déchets inertes	246 222	313 146	323 124	31 %
Déchets verts	155 754	209 107	222 445	43 %
Encombrants	134 632	127 624	130 799	-3 %
Bois	21 298	63 620	88 512	316 %
Papiers-cartons	50 250	61 316	68 760	37 %
Métaux	27 657	26 608	21 842	-21 %
Verre	16 193	20 427	19 884	23 %
Déchets électriques et électroniques	0	12 759	18 495	
PMC	5 312	9 362	9 894	86 %
Déchets spéciaux en mélange	3 254	5 102	5 281	62 %
Déchets plastiques (hors PMC)	997	1 181	3 313	232 %
Textiles	942	1 532	2 730	190 %
Matériaux de construction avec amiante	0	527	2 516	
Pneus usagés	0	33	2 157	
Huiles de friture usagées	1 132	1 390	1 648	46 %
Huiles minérales	1 017	1 218	808	-21 %
Polystyrène expansé (frigolite)	0	327	453	
Piles et accumulateurs	51	129	153	200 %
Bouchons de liège	0	20	23	
CD et DVD	0	0	4	
Autres	14 648	4 173	2	
Total	679 359	859 601	922 843	36%

Tableau 14 : Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés en PACs en Wallonie - années 2000, 2004, 2008 - Source OWD

Le tableau indique que, entre 2000 et 2008 :

- ✓ les quantités de déchets ménagers et assimilés collectés en PACs ont augmenté de manière significative pour toutes les fractions, à l'exception :
 - des métaux, dont les quantités collectées ont diminué de 21% sur cette période. Cette évolution s'explique notamment par la forte augmentation de la valeur monétaire de ces déchets sur la période 2000-2008 (ex : + 136 % pour la ferraille – source : Metal bulletin). Ainsi, la collecte de ce type de déchet est détournée de la filière PAC vers celle des ferrailleurs. Par ailleurs, on assiste également à une augmentation des vols de métaux dans les PACs ;
 - des huiles minérales, dont les quantités collectées ont diminué de 21 % sur cette période. Cette diminution s'explique notamment par l'évolution technologique des voitures (entretiens moins fréquents) et la complexité accrue de réaliser une vidange pour un non-professionnel ;
 - des encombrants (- 3 %), ce qui s'explique par le fait que les DEEE et le bois étaient inclus dans la catégorie "encombrants" en 2000 pour certaines intercommunales. Si l'on regroupe les encombrants et les DEEE, on remarque que les quantités ont augmenté de 11 %.

- ✓ les quantités totales de déchets ménagers et assimilés collectés en PACs ont augmenté de 36 %, ce qui s'explique essentiellement par :
 - l'augmentation du nombre et des capacités des PACs subsidiés sur l'ensemble du territoire wallon (214 PACs en 2010¹³ versus 183 PACs en 2000) ;
 - l'augmentation des quantités collectées de déchets inertes, de bois et de déchets verts.
- ✓ les fractions collectées ont augmenté de deux manières :
 - soit par une augmentation des types de déchets collectés ;
 - soit par une augmentation de la séparation des déchets déjà collectés en PACs en plusieurs fractions supplémentaires.

1.4. Etat des lieux statistique par flux de déchet

1.4.1. Les papiers-cartons

1.4.1.1. Evolution des tonnages collectés sélectivement en Wallonie

Le graphique suivant fait état de l'évolution des quantités de papiers-cartons collectés par mode de collecte sélective depuis 2000.

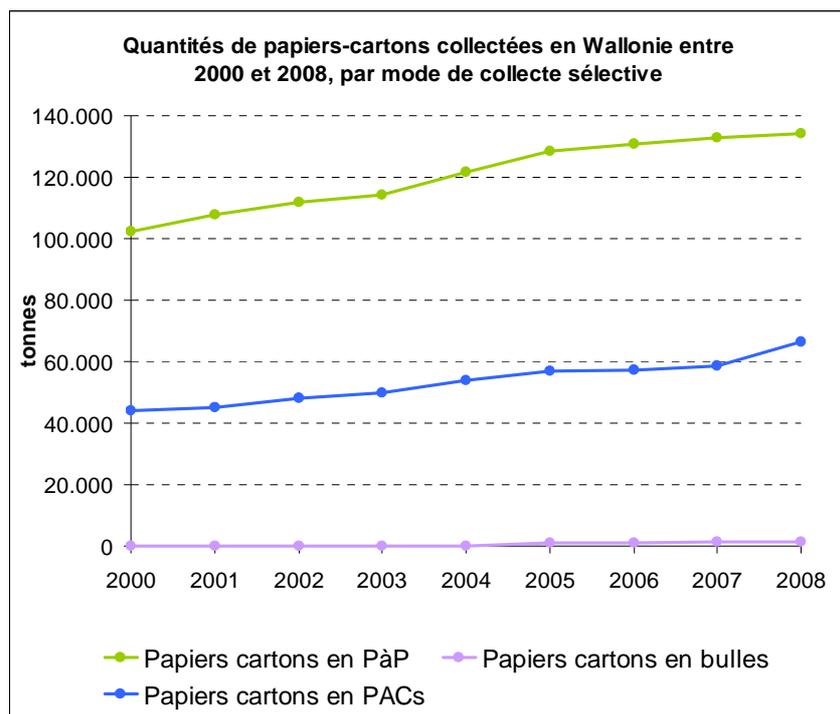


Figure 21 : Evolution des quantités de papiers-cartons collectées en Wallonie entre 2000 et 2008 (par mode de collecte sélective)

A la lecture de ce graphique, il peut être mis en évidence une montée en puissance de la collecte sélective en porte à porte des papiers-cartons jusqu'en 2006-2007. Cette évolution est corrélée avec le développement des activités de FOST+ et les subsides octroyés par la Wallonie.

¹³ Auxquels il faut ajouter les 2 parcs privés de Mont-Saint-Guibert et de Braine l'Alleud/Waterloo

Un ralentissement est observé en 2008. C'est la première fois depuis la mise en place de ce mode de collecte qu'il est observé une stagnation, voire une diminution des quantités collectées au niveau de certaines intercommunales (diminution observée notamment entre 2008 et 2009), alors que le nombre de communes qui ont mis en place ce mode de collecte est passé de 249 en 2004 à 253 en 2008. Les écarts observés au niveau des quantités collectées en porte à porte sont de :

- entre 2000 et 2004 : + 19 404 tonnes (+ 29 240 tonnes au total pour l'ensemble des modes de collecte) ;
- entre 2004 et 2008 : + 12 498 tonnes (+ 26403 tonnes au total pour l'ensemble des modes de collecte).

1.4.1.2. Quantités collectées en 2008 par mode de collecte sélective

Le graphique suivant fait état de la répartition des quantités collectées de papiers-cartons par mode de collecte sélective et par intercommunale en 2008.

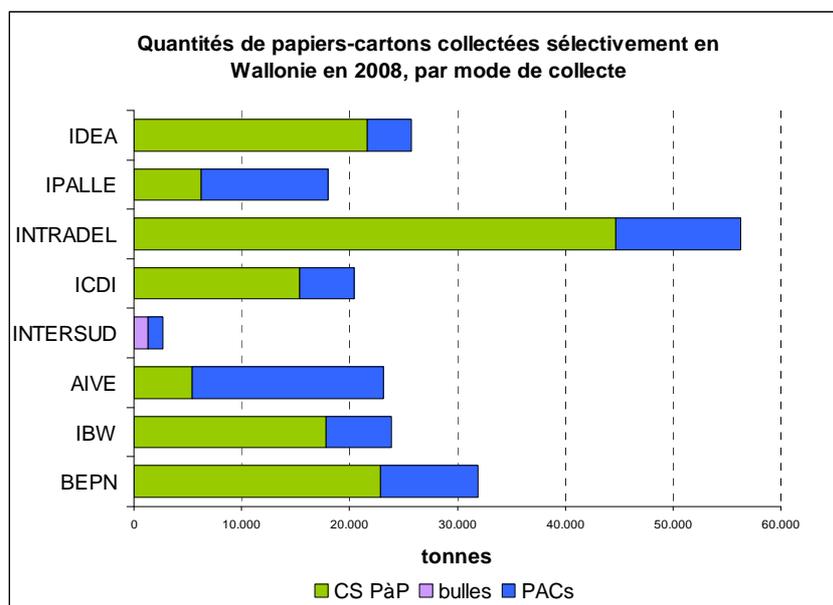


Figure 22 : Quantités de papiers-cartons collectés sélectivement en Wallonie en 2008 (par mode de collecte sélective et par intercommunale)

Intersud, depuis la fusion de son secteur déchets avec Ipalle, a arrêté en 2010 la collecte en recyclables.

On peut observer :

- que seule INTERSUD réalise une collecte des papiers-cartons en bulles ;
- que l'ensemble des autres intercommunales pratique une collecte combinée des papiers-cartons en PàP et en PACs avec la majorité du flux collecté sélectivement en porte à porte, à l'exception toutefois d'IPALLE et de l'AIVE.

La collecte sélective en porte à porte des papiers-cartons est le mode de collecte majoritaire : en 2008, il représentait 66,3 % des quantités de papiers-cartons collectés, contre 33,0 % en PACs et 0,7 % en bulles. Le tableau suivant reprend l'ensemble de ces constatations pour chaque intercommunale.

Répartition des quantités de papiers-cartons collectées sélectivement en Wallonie en 2008			
Intercommunales	CS en PàP	CS en bulles	CS en PACs
	%	%	%
BEPN	71,6	0,0	28,4
IBW	74,8	0,0	25,2
AIVE	23,3	0,0	76,7
INTERSUD	0,0	49,8	50,2
ICDI	75,6	0,0	24,4
INTRADEL	79,5	0,0	20,5
IPALLE	34,5	0,0	65,5
IDEA	84,2	0,0	15,8
Total	66,4	0,7	33,0

Tableau 15 : Répartition des quantités de papiers-cartons collectées sélectivement en Wallonie en 2008 (par mode de collecte et par intercommunale)

1.4.1.3. Quantité potentiellement mobilisable dans les OMB

Grâce aux résultats de l'étude de la composition des ordures ménagères brutes en Wallonie réalisée en 2009-2010 (chapitre 1), il est possible de mettre en évidence la part de la fraction recyclable de papiers-cartons encore présente dans les OMB :

Quantités de papiers-cartons encore présents dans les OMB (poubelle tout-venant) en Wallonie (2009-2010)		
Fraction recyclable	kg/(hab.an)	% du poids des OMB
Papiers-cartons	6,2	5,3

Tableau 16 : Quantité et pourcentage de papiers-cartons recyclables encore présents dans les OMB en Wallonie en 2009-2010

Cette fraction représente 21 432 tonnes de papiers-cartons potentiellement mobilisables dans les OMB. Dès lors, le taux de collecte sélective des papiers-cartons est de 90,4 % en Wallonie.

Le taux de collecte sélective correspond à la part des quantités de papiers-cartons collectées de manière sélective (PAP, bulles et PACs) par rapport au gisement global de papiers-cartons (collecté sélectivement et non sélectivement via les OMB).

1.4.1.4. Evolution des ratios de collecte par mode de collecte sélective

Le tableau suivant présente l'évolution des ratios de collecte de papiers-cartons pour 2000, 2004 et 2008, en fonction des trois modes de collecte sélective.

Ratios de collecte des papiers-cartons en Wallonie en 2000, 2004 et 2008, par mode de collecte sélective				
Années	CS en PàP	CS en bulles	CS en PACs	Total des CS
	kg/(hab.an)			
2000	36,8	0,31	15,7	52,8
2004	38,8	0,35	19,5	58,7
2008	38,9	0,39	19,3	58,6

Tableau 17 : Evolution des ratios de collecte sélective des papiers-cartons en Wallonie en 2000, 2004 et 2008 (par mode de collecte sélective)

Les quantités de papiers-cartons collectées sélectivement sont globalement en augmentation d'année en année (avec toutefois une certaine stagnation entre 2004 et 2008).

Entre 2000 et 2008, il faut également signaler un changement dans les modalités de collecte sélective des papiers-cartons. Auparavant, la collecte des papiers-cartons s'effectuait en deux flux séparés (papiers et cartons), notamment au niveau de certains PACs gérés par certaines intercommunales. Ce mode de collecte a été progressivement remplacé par un mode de collecte en mélange plus simple et plus efficace, ce qui peut expliquer l'accroissement des performances de collecte.

Les ratios de collecte pour 2008 par intercommunale sont présentés dans le tableau suivant. Ils font état d'un rendement moyen de collecte sélective en porte à porte de 38.9 kg/hab.an et d'un rendement global de 58,6 kg/hab.an à l'échelle de la Wallonie.

Ratios de collecte des papiers-cartons collectées sélectivement en Wallonie en 2008			
Intercommunales	CS en bulles	CS en PACs	Total CS
	kg/(hab.an)		
BEPN	0,0	19,4	68,4
IBW	0,0	15,3	60,5
AIVE	0,0	54,2	70,7
INTERSUD	26,7	26,9	53,6
ICDI	0,0	12,0	49,2
INTRADEL	0,0	11,8	57,5
IPALLE	0,0	35,1	53,6
IDEA	0,0	8,5	53,8
Total	0,4	19,3	58,6

Tableau 18 : Ratios de collecte des papiers-cartons collectées sélectivement en Wallonie en 2008 (par mode de collecte et par intercommunale)

1.4.2. Le PMC

1.4.2.1. Evolution des tonnages collectés sélectivement en Wallonie

Le graphique suivant présente les quantités de PMC (en mélange) collectés en Wallonie entre 2000 et 2008, par mode de collecte sélective.

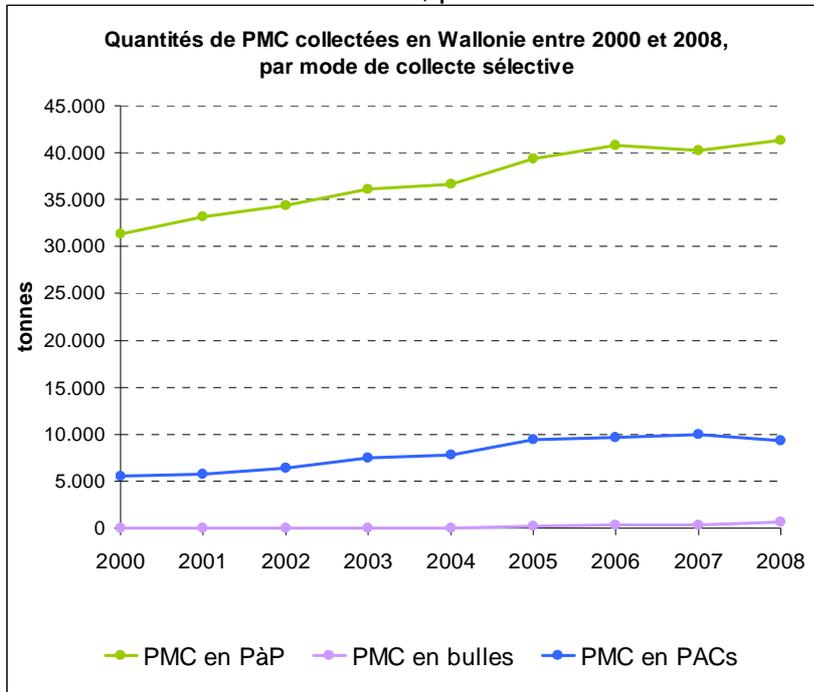


Figure 23 : Evolution des quantités de PMC collectés sélectivement en Wallonie entre 2000 et 2008 (par mode de collecte sélective)

On peut observer une montée en puissance de la collecte entre 2000 et 2006 (+ 9 372 tonnes supplémentaires collectées en porte à porte sur cette période pour l'ensemble de la Wallonie), suivie d'une augmentation limitée des tonnages collectés jusqu'en 2008 (+ 618 tonnes).

1.4.2.2. Quantités collectées en 2008 par mode de collecte sélective

Le graphique suivant présente les quantités de PMC (en mélange) collectées en 2008, au niveau de chacune des intercommunales, par mode de collecte sélective.

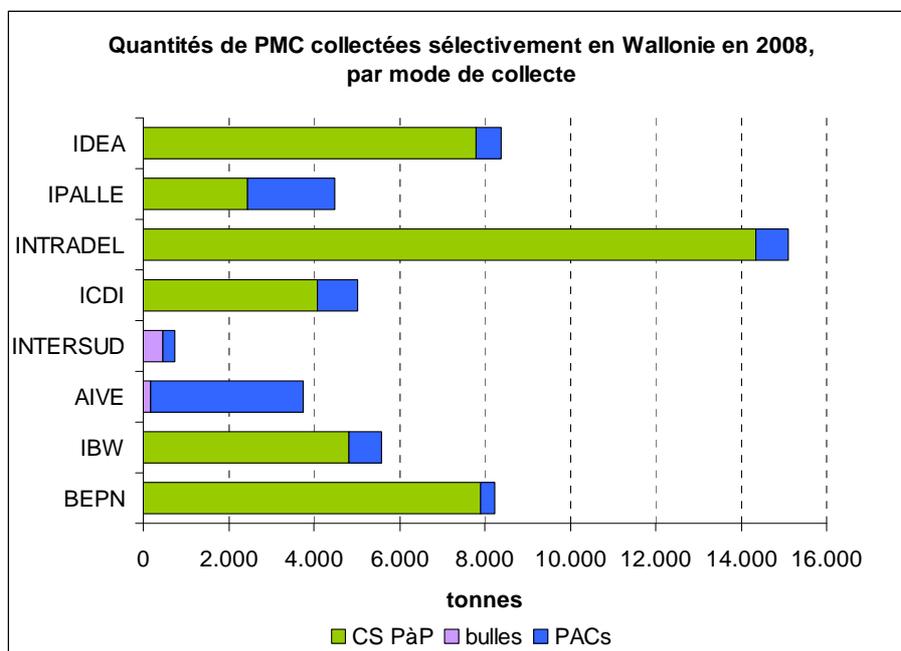


Figure 24 : Quantités de PMC collectées sélectivement en Wallonie en 2008 (par mode de collecte sélective et par intercommunale)

La collecte sélective des PMC est réalisée de manière disparate sur l'ensemble du territoire wallon, selon les spécificités des intercommunales :

- en ce qui concerne INTRADEL, la quasi totalité des PMC en mélange est collectée en porte à porte. La collecte des PMC en PACs va être arrêtée à partir de 2011, au profit d'une collecte exclusive en porte à porte ;
- en ce qui concerne INTERSUD, l'ensemble du gisement de PMC est collecté en bulles et une petite partie en PACs ;
- en ce qui concerne l'AIVE, il s'agit d'un système combiné de deux modes de collecte (bulles et PACs), mais avec des quantités collectées en PACs plus importantes. Seules deux communes collectent la fraction plastique des PMC en bulles ;
- en ce qui concerne les 5 autres intercommunales, les deux modes de collecte sont la collecte en PAP et en PACs. Pour IPALLE, la répartition des quantités collectées est quasi identique en PAP et en PACs. Cette situation est notamment liée aux modes de gestion des PACs (plage horaire d'ouverture importante, répartition des PACs sur le territoire de l'intercommunale...).

Sur l'ensemble de la Wallonie, 80,7 % des quantités totales de PMC sont collectées en porte à porte, 18,1 % en PACs et enfin 1,2 % en bulles, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Répartition des quantités de PMC collectées sélectivement en Wallonie en 2008			
Intercommunales	CS en PàP	CS en bulles	CS en PACs
	%	%	%

BEPN	95,9	0,0	4,1
IBW	86,0	0,0	14,0
AIVE	0,0	4,6	95,4
INTERSUD	0,0	61,3	38,7
ICDI	81,5	0,0	18,5
INTRADEL	94,9	0,0	5,1
IPALLE	54,5	0,0	45,5
IDEA	92,9	0,0	7,1
Total	80,7	1,2	18,1

Tableau 19 : Répartition des quantités de PMC collectées sélectivement en Wallonie en 2008 (par mode de collecte et par intercommunale)

1.4.2.3. Quantités potentiellement mobilisables dans les OMB

Grâce aux résultats de l'étude de la composition des ordures ménagères en Wallonie réalisée en 2009-2010 (chapitre 1), il est possible de mettre en évidence la part de la fraction recyclable des PMC encore présente dans les OMB :

Quantités de PMC encore présents dans les OMB (poubelle tout-venant) en Wallonie (2009-2010)		
Fraction recyclable	kg/(hab.an)	% du poids des OMB
PMC métaux	1,4	1,2
PMC plastiques	1,2	1
PMC complexes	0,4	0,4
Total	3	2,6

Tableau 20 : Quantité et pourcentage de PMC recyclables encore présents dans les OMB en Wallonie en 2009-2010

Cette fraction représente 10 370 tonnes de PMC recyclables potentiellement mobilisables dans les OMB. En conséquence, le taux de collecte sélective des PMC en Wallonie s'élève à 83,2 %.

Le taux de collecte sélective correspond à la part des quantités de PMC collectées de manière sélective (PAP, bulles et PACs) par rapport au gisement global de PMC (collecté sélectivement et non sélectivement via les OMB).

1.4.2.4. Evolution des ratios de collecte par mode de collecte sélective

En termes d'évolution du rendement des collectes sélectives de PMC entre 2000 et 2008, le tableau suivant présente l'évolution des ratios de collecte de PMC, en fonction des trois modes de collectes sélectives :

Ratios de collecte des PMC en Wallonie en 2000, 2004 et 2008, par mode de collecte sélective				
Années	CS en PàP	CS en bulles	CS en PACs	Total des CS
	kg/(hab.an)			
2000	11,4	0,01	2,75	14,1
2004	11,2	0,11	2,80	14,1
2008	12,0	0,18	2,69	14,9

Tableau 21 : Evolution des ratios de collecte sélective des PMC en Wallonie en 2000, 2004 et 2008 (par mode de collecte sélective)

Les quantités totales de PMC collectées sélectivement sont globalement en augmentation d'année en année, en particulier entre 2004 et 2008. Les performances de collecte de chacune des intercommunales en 2008 sont reprises dans le tableau suivant. Ces performances sont comparées aux taux de résidus observés¹⁴.

Ratios de collecte des PMC collectés sélectivement en Wallonie en 2008					
Intercommunales	CS en PàP	CS en bulles	CS en PACs	Total CS	Taux de résidus
	kg/(hab.an)				%
BEPN	16,9	0,0	0,7	17,6	14,1
IBW	12,2	0,0	2,0	14,2	11,3
AIVE	0,0	0,5	10,9	11,4	ND
INTERSUD	0,0	8,9	5,6	14,5	17,4
ICDI	9,8	0,0	2,2	12,1	13,1
INTRADEL	14,7	0,0	0,8	15,5	19,9
IPALLE	7,3	0,0	6,1	13,3	10,2
IDEA	16,3	0,0	1,25	17,6	19,8
Total	12,0	0,18	2,7	14,9	15,5

Tableau 22 : Ratios de collecte des PMC collectés sélectivement en Wallonie en 2008 (par mode de collecte et par intercommunale) et taux de résidus des PMC

- Trois intercommunales présentent des résultats au-dessus de la moyenne régionale, qui est de 14,9 kg/hab en 2008 :
 - Deux IC pour lesquelles les taux de résidus sont également élevés : IDEA et INTRADEL ;
 - Une IC (BEPN) pour laquelle les quantités collectées sont importantes, mais avec un taux de résidus inférieur à la moyenne régionale (qui est de 15,5 %).

¹⁴ Le taux de résidus correspond au pourcentage en poids de certains types de déchets collectés sélectivement en même temps que les PMC, mais qui, soit ne sont pas des PMC, soit sont des PMC pour lesquels il n'existe pas encore de filière de recyclage (PET rouge p.ex.)

- INTERSUD présente également un taux de résidus important, qui peut s'expliquer par une pollution du flux de PMC collecté en bulles par d'autres types de déchets ;
- IPALLE, IBW et ICDI présentent des taux de résidus inférieurs à la moyenne régionale (compris entre 10 % et 13 %), mais également des quantités de PMC collectées sélectivement (en termes de ratio) inférieures à la moyenne régionale.

1.4.3. Le verre

1.4.3.1. Evolution des tonnages collectés sélectivement en Wallonie

Le graphique suivant présente l'évolution des tonnages de verre collectés sélectivement en Wallonie de 2000 à 2008, par mode de collecte. Seule l'ICDI réalise une collecte en porte à porte, qui représentait 7 523 tonnes de verre collecté en 2008.

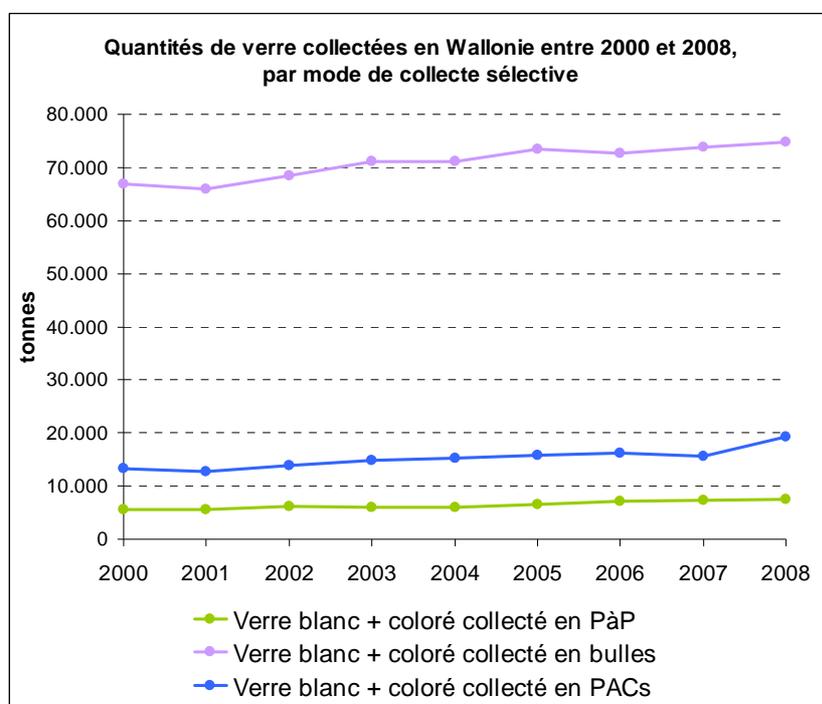


Figure 25 : Evolution des quantités de verre collectées sélectivement en Wallonie entre 2000 et 2008 (par mode de collecte sélective)

Les quantités de verre collectées en bulles ont connu une augmentation progressive depuis 2000, avec un taux de variation moyen annuel de 1,5 % de 2000 à 2004 et de 1,3 % de 2005 à 2008, alors que le nombre de communes qui pratiquent la collecte de verre en bulles est passé de 241 en 2004 à 246 communes en 2008.

Afin de conserver une qualité de verre optimale, la majeure partie de la collecte du verre doit être réalisée de manière à séparer le verre blanc du verre coloré. Seules quelques communes ont rapporté des tonnages correspondant à une collecte de verre en mélange. Il n'a pas été possible de savoir avec précision si cette collecte s'effectuait bien en mélange ou si les communes avaient fourni des valeurs agrégées pour les deux flux.

1.4.3.2. Quantités collectées en 2008 par mode de collecte sélective

Le verre est collecté via différents modes de collecte sélective, comme le montre le graphique suivant. En effet, toutes les intercommunales pratiquent une collecte du verre en PACs et en bulles. L'intercommunale ICDI, quant à elle, collecte exclusivement le verre en PACs et en porte à porte.

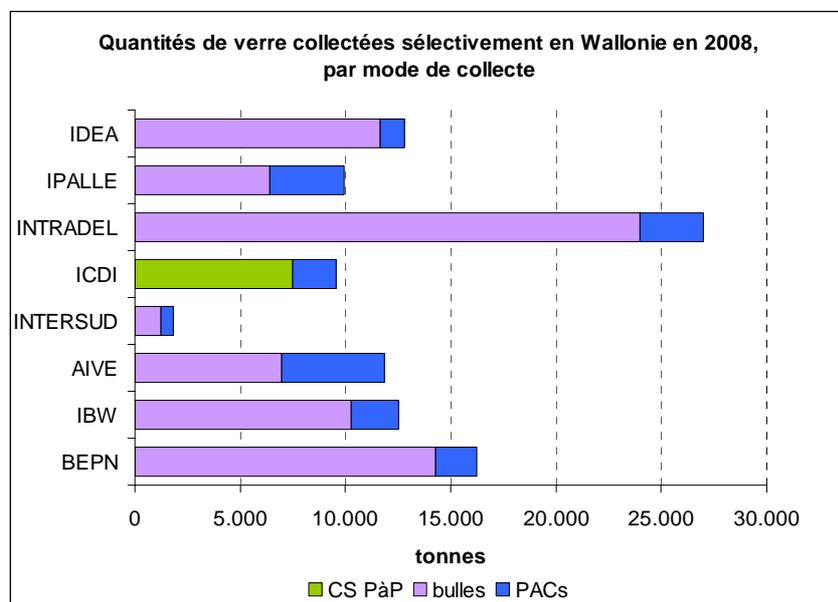


Figure 26 : Quantités de verre collectées sélectivement en Wallonie en 2008 (par mode de collecte sélective et par intercommunale)

Sur l'ensemble de la Wallonie, 73,6 % des quantités totales de verre sont collectées en bulles, contre 19,0 % en PACs et 7,4 % en porte à porte.

Répartition des quantités de verre collectées sélectivement en Wallonie en 2008			
Intercommunales	CS en PàP	CS en bulles	CS en PACs
	%	%	%
BEPN	0,00	88,0	12,0
IBW	0,00	82,3	17,7
AIVE	0,00	58,9	41,1
INTERSUD	0,00	69,3	30,7
ICDI	78,9	0,00	21,1
INTRADEL	0,00	88,8	11,2
IPALLE	0,00	64,6	35,4
IDEA	0,00	91,0	9,00
Total	7,4	73,6	19,0

Tableau 23 : Répartition des quantités de verre collectées sélectivement en Wallonie en 2008 (par mode de collecte et par intercommunale)

1.4.3.3. Quantités potentiellement mobilisables dans les OMB

Grâce aux résultats de l'étude de la composition des ordures ménagères en Wallonie réalisée en 2009-2010 (chapitre 1), il est possible de mettre en évidence la part de la fraction recyclable de verre encore présente dans les OMB :

Quantités de verre encore présent dans les OMB (poubelle tout-venant) en Wallonie (2009-2010)		
Fraction recyclable	kg/(hab.an)	% du poids des OMB
Verre	3,2	2,7

Tableau 24 : Quantité et pourcentage de verre recyclable encore présent dans les OMB en Wallonie en 2009-2010

Cette fraction représente 11 062 tonnes de verre recyclable potentiellement mobilisables dans les OMB. En conséquence, le taux de collecte sélective potentiel du verre en Wallonie s'élève à 9,8 %.

1.4.3.4. Evolution des ratios de collecte par mode de collecte sélective

Le tableau suivant présente l'évolution des ratios de collecte de verre en Wallonie entre 2000 et 2008, en fonction des différents modes de collecte sélective.

Ratios de collecte du verre en Wallonie en 2000, 2004 et 2008, par mode de collecte sélective				
Années	CS en PàP	CS en bulles	CS en PACs	Total des CS
	kg/(hab.an)			
2000	1,9	23,3	5,8	30,9
2004	1,7	21,6	6,2	29,6
2008	2,2	21,7	5,6	29,5

Tableau 25 : Evolution des ratios de collecte sélective de verre en Wallonie en 2000, 2004 et 2008 (par mode de collecte sélective)

Entre 2000 et 2008, les quantités de verre collectées par mode de collecte sélective sont restées stables. On peut toutefois observer :

- une augmentation importante des quantités de verre collectées (par habitant) en porte à porte entre 2004 et 2008 ;
- une stagnation des quantités collectées (par habitant) en bulles entre 2004 et 2008, faisant suite à une diminution observée entre 2000 et 2004 ;
- une faible diminution des quantités de verre creux collectées (par habitant) en PACs entre 2000 et 2008.

Les rendements de collecte du verre de chaque intercommunale en 2008 sont représentés dans le tableau suivant :

Ratios de collecte du verre collecté sélectivement en Wallonie en 2008				
Intercommunales	CS en PàP	CS en bulles	CS en PACs	Total CS
	kg/(hab.an)			
BEPN	0,00	30,6	4,2	34,8
IBW	0,00	26,1	5,6	31,7
AIVE	0,00	21,3	14,9	36,2
INTERSUD	0,00	24,8	10,9	35,8
ICDI	18,1	0,00	4,9	23,0
INTRADEL	0,00	24,5	3,1	27,6
IPALLE	0,00	19,1	10,5	29,6
IDEA	0,00	24,4	2,4	26,8
Total	2,20	21,7	5,60	29,5

Tableau 26 : Ratios de collecte du verre collecté sélectivement en Wallonie en 2008 (par mode de collecte et par intercommunale)

Quatre facteurs majeurs peuvent expliquer les performances de collecte du verre en bulles :

- le nombre de bulles par habitant ;
- le nombre de sites par km² ;
- les quantités collectées en PACs ;
- les politiques de communication/prévention mises en place pour le verre.

Les performances de collecte du verre en bulles peuvent être mises en parallèle avec le nombre de bulles implantées sur le territoire de chacune des intercommunales.

Le tableau ci-dessous indique que l'AIVE et IPALLE présentent des résultats qui se situent en dessous de la moyenne régionale, en ce qui concerne la collecte du verre en bulles :

- l'AIVE est pourtant l'intercommunale qui présente le maillage du territoire le plus dense en terme de nombre d'habitants desservis par bulle et en terme de nombre de sites implantés au km² ;
- IPALLE quant à elle est l'intercommunale qui présente le moins bon maillage en terme de nombre d'habitants desservis par bulle et par site de bulle.

Pour ces deux intercommunales, l'explication du faible rendement de collecte du verre en bulles est probablement à mettre en corrélation avec les bonnes performances de la collecte du verre en PACs. En effet, ces deux intercommunales sont celles pour lesquelles les rendements de collecte du verre en PACs sont les plus importants, comme le montre le tableau 26 ci-avant.

Rendement de collecte du verre collecté en bulles (hors PACs) en Wallonie en 2008							
Intercommu- nales	Population	Bulles	Nbre hab. déservis par bulle	Sites	Sites	Nbre hab. déservis par site	Ratio CS
	hab.	nombre		nombre	Nbre/km ²		kg/hab.
BEPN	470 036	1 903	247	775	6	606	30.6
IBW	394 190	789	500	293	1	1 345	26.1
AIVE	328 055	1 467	224	697	13	471	21.3
INTERSUD	50 477	NC	NC	60	1	841	24.8
ICDI	415 000	0	0	0	0	0	0
INTRADEL	985 095	2 250	438	900	2	1 095	24.5
IPALLE	335 707	384	874	152	1	2 209	19.1
IDEA	478 215	1 200	399	570	1	839	24.4
Total	3 456 775	7 993	381	3 447	1	1 003	21,7

Tableau 27 : Rendement de collecte du verre collecté en bulles (hors PACs) en Wallonie en 2008 (par intercommunale)

Remarque : Le ratio de collecte du verre collecté en porte à porte sur le territoire de l'ICDI est de 18.1 kg/hab.an en 2008, soit un ratio inférieur à la moyenne régionale pour la collecte du verre en bulles.

Le tableau ci-dessus présente le nombre de sites de collecte où le verre est collecté dans des bulles situées hors des PACs. Or les PACs peuvent également être considérés comme des sites de collecte du verre. La prise en compte des PACs ne modifie pas fondamentalement les conclusions précédentes. Néanmoins, si on tient compte des PACs, le nombre moyen de sites de collecte en Wallonie passe de 1 site par km² à 2 sites par km², comme l'indique le tableau ci-dessous :

Rendement de collecte du verre collecté en bulles (PACs compris) en Wallonie en 2008						
Intercommu- nales	Population	Sites avec bulles (hors PàC)	PàC avec Bulles	Sites Total	Nbre hab. déservis par site	Ratio CS
	hab.	Nombre	Nombre	nombre		kg/hab.
BEPN	470 036	775	32	807	582	34,76
IBW	394 190	293	16	309	1 276	31,72
AIVE	328 055	697	51	748	439	36,17
INTERSUD	50 477	60	4	64	789	35,78
ICDI	415 000	0	14	14	29 643	4,86
INTRADEL	985 095	900	48	948	1 039	27,58
IPALLE	335 707	152	21	173	1 941	29,56
IDEA	478 215	570	18	588	813	26,81
Total	3 456 775	3447	204	3 651	947	27,30

Tableau 28 : Rendement de collecte du verre collecté en bulles (PACs compris) en Wallonie en 2008 (par intercommunale)

1.4.4. Les déchets organiques

1.4.4.1. Evolution des tonnages collectés sélectivement en Wallonie

La collecte des déchets organiques s'effectue exclusivement en porte à porte. En 2008, seuls 11,5 % de la population wallonne bénéficiait d'une collecte sélective des déchets organiques en porte à porte.

Il est intéressant de mettre en parallèle les quantités d'OMB collectées avec les quantités de déchets organiques collectés sélectivement. En effet, il est courant que les intercommunales ayant mis en place une collecte en porte à porte des déchets organiques la réalisent en duo avec celle des OMB. Les intercommunales qui ont mis en place une collecte sélective des déchets organiques en 2008 sont :

- BEPN : 7 communes sur 39 communes
- AIVE : l'ensemble des 55 communes
- INTRADEL : 1 seule commune

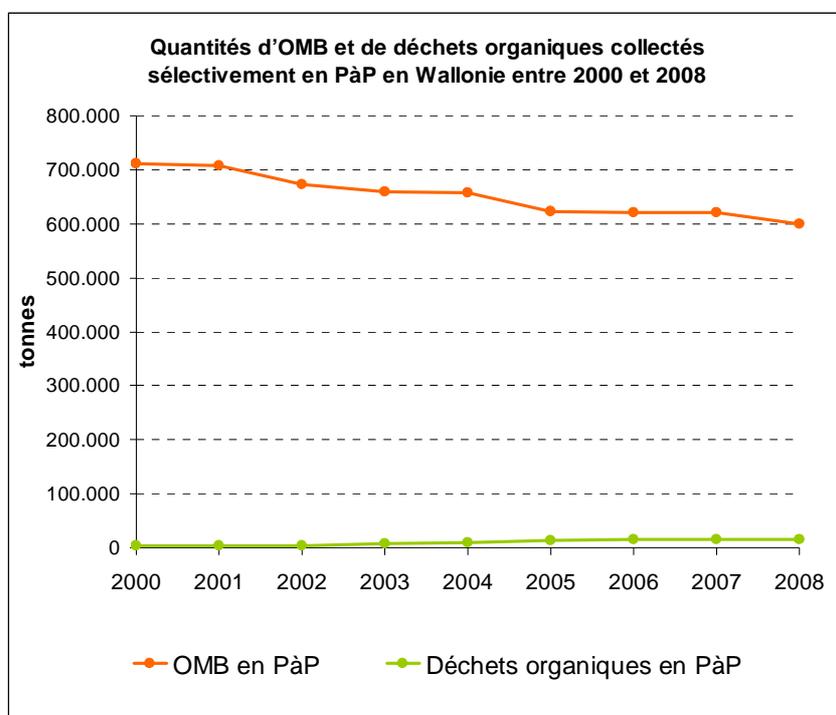


Figure 27 : Evolution des quantités d'OMB et de déchets organiques collectés sélectivement en PàP en Wallonie entre 2000 et 2008

1.4.4.2. Quantités potentiellement mobilisables dans les OMB

Les résultats de l'étude de la composition des OMB (chapitre 1) réalisée en 2009-2010 montre que les déchets organiques représentent 41 % de la poubelle d'ordures ménagères brutes¹⁵ (dont 21 % pour les déchets de cuisine, 16 % pour les produits alimentaires non consommés et 4 % pour les déchets de jardin).

¹⁵ inclus les déchets organiques faisant l'objet d'une collecte sélective dans les communes de Jambes, Salzinnes, Libramont, Bouge, Vedrin et Gouvy.

1.4.5. Les encombrants

La collecte des déchets encombrants en mélange ne fait pas partie à proprement parler des modes de collectes sélectives en porte à porte. Néanmoins, avec la définition de plus en plus stricte donnée aux déchets encombrants, ce flux est de plus en plus collecté sélectivement, afin notamment d'impulser le développement d'une filière de réutilisation/réemploi et/ou de recyclage.

1.4.5.1. Quantités collectées en 2008 par mode de collecte sélective

Les encombrants collectés en porte à porte représentent 3,6 % du poids de l'ensemble des déchets ménagers collectés en porte à porte.

Quantités et ratios de collecte des déchets encombrants collectés sélectivement en Wallonie en 2008							
Intercommu- nales	Part des communes qui organise une collecte en PàP	Fréquence de collecte	Quantités collectées en PàP	Ratio de collecte en PàP	Quantités collectées en PACs	Ratio de collecte en PACs	Quantités totales collectées
	%	x/par an	tonnes	kg/hab.	tonnes	kg/hab.	tonnes
BEPN	71,8	4 à 12	2 820	8.90	11 052	23.5	13 872
IBW	100	2	6 190	15.7	9 858	25.0	16 048
AIVE	98,2	2	3 805	11.7	31 684	96.6	35 489
INTERSUD	100	4	315	6.20	2 264	44.9	2 579
ICDI	20	2 à 12	388	9.60	10 763	25.9	11 151
INTRADEL	80,5	4 à 12	12 915	14.5	25 801	26.2	38 716
IPALLE	52,2	2 à 4	1 825	10.1	9 872	29.4	11 697
IDEA	34,8	2	2 271	17.4	29 506	61.7	31 777
Total			30 530	13,1	130 800	37.8	161 330

Tableau 29 : Quantités et ratios de collecte des déchets encombrants collectés sélectivement en Wallonie en 2008 (par intercommunale)

Les chiffres de 2008 indiquent que 13,1 kg/hab.an de déchets encombrants sont collectés en moyenne en porte à porte contre 37,8 kg/hab.an au niveau des parcs à conteneurs. Sur un total de 161 330 tonnes d'encombrants collectés en 2008, 19 % proviennent de la collecte en PàP et 81 % de la collecte dans les PACs. Les quantités de déchets encombrants collectées par les EES sont comprises dans les chiffres indiqués.

1.5. Analyse multicritères des statistiques de collecte : principaux résultats

Conclusion n°1:

La typologie des communes et les différents types de tarification sont des facteurs qui influencent toujours fortement les quantités d'OMB collectées (kg/hab.an), mais des hiérarchies différentes s'observent par rapport à l'étude précédente de 2007.

Etude précédente de 2007 (données 2003)	Etude actuelle (données 2008)
Mode de tarification	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarification au poids : 110 à 125 kg/hab.an ▪ Tarification volume : 160 à 190 kg/hab.an ▪ Non incitatif : 240 à 300 kg/hab.an 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tarification au poids : 108 à 136 kg/hab.an ▪ Tarification volume : 170 à 181 kg/hab.an ▪ Non incitatif: 129 kg/hab.an
Typologie communale	

<ul style="list-style-type: none"> ● Résidentielle : 178,9 kg/hab.an ● Industrielle : 186,6 kg/hab.an ● Agricole : 190,7 kg/hab.an ● Urbaine : 201,3 kg/hab.an ● Touristique : 228,6 kg/hab.an 	<ul style="list-style-type: none"> ● Résidentielle : 164,5 kg/hab.an ● Industrielle : 175,0 kg/hab.an ● Agricole : 122,0 kg/hab.an ● Urbaine : 175,5 kg/hab.an ● Touristique : 137,8 kg/hab.an
---	---

Tableau 30 : Evolution des facteurs qui influencent les quantités d'OMB collectées (mode de tarification et typologie des communes) en Wallonie entre 2003 et 2008

La tarification au poids reste plus performante que celle en volume pour limiter la production d'OMB et favoriser le tri sélectif.

La tarification non incitative appliquée en 2008 produit des résultats qui se situent entre les 2 autres types de tarification (environ 129 kg/hab.an en 2008). Les communes qui ne pratiquent pas de tarification incitative ne produisent pas plus d'OMB que celles qui pratiquent une tarification au volume (voire même au poids). Ce phénomène est lié essentiellement à la représentativité des communes qui appliquent encore une tarification "non incitative pure": il s'agit principalement de communes agricoles ou touristiques, ou de petites communes qui globalement produisent moins d'OMB que les autres. Par ailleurs :

- les communes agricoles et touristiques ont fortement réduit leur production d'OMB : cette évolution est dûe (i) à la mise en place d'une tarification incitative (conteneurs à puce et duobacs) dans ces communes et (ii) à la généralisation des collectes sélectives en PàP (notamment celle des déchets organiques pratiquée par l'AIVE) ;
- de 2004 à 2008, les quantités d'OMB collectées par habitant diminuent pour l'ensemble des communes quelle que soit leur typologie.

Conclusion n°2:

La tarification incitative au poids est la plus performante et au final, elle est moins chère pour l'habitant que la tarification au volume.

En 2008, le montant unitaire des taxes (€/kg) liées à la gestion des déchets est en moyenne plus élevé pour la tarification incitative au poids (0,40 €/kg) que celle au volume (0,30 €/kg). Les quelques communes qui pratiquent encore une tarification non-incitative (un peu plus de 50 000 habitants sont concernés) appliquent désormais le montant unitaire de taxation le plus élevé (0,44 €/kg).

Bien que le montant unitaire de la taxe soit plus élevé au poids, du fait notamment de la diminution substantielle des quantités d'OMB résultant de l'application de cette tarification, la participation annuelle totale de l'habitant (€/hab.an) à la gestion de ses déchets ménagers demeure moins chère pour la tarification au poids que celle au volume.

Taux de taxation des OMB et montant total des taxes perçues en Wallonie en 2008			
Mode de taxation	OMB (kg/hab.an)	Montant unitaire (EUR/kg)	Montant total (EUR/hab.an)
Non incitatif pur	129,4	0,441	57,12
Tarification au poids	110,3	0,402	44,33

Tarification au volume	172,5	0,298	51,47
------------------------	-------	-------	-------

Tableau 31 : Montant unitaire et montant total des taxes appliquées sur les quantités d'OMB collectées en Wallonie (par mode de taxation)

Conclusion n°3:

La collecte sélective des déchets organiques en PàP représente un potentiel futur important pour la réduction des quantités d'OMB. Cette conclusion doit être confortée par les analyses coûts-bénéfices préparatoires au futur PWD.

Quelle que soit la typologie communale et quelle que soit le mode de tarification pratiqué par la commune, la présence d'une collecte sélective de déchets organiques en PàP permet de diminuer systématiquement la production d'OMB (exprimée en kg/hab.an). A titre d'exemple, pour les communes qui ont déjà instauré la collecte sélective des déchets organiques depuis 2008 :

Pour les communes de l'AIVE (en 2008) :

- La quantité de déchets organiques collectés sélectivement est en moyenne de 55,1 kg/hab.an pour le système avec duobac ;
- Elle est de 38,5 kg/hab.an pour le système avec sac+sac.

Pour les communes du BEPN (sur base d'un échantillon réduit des 12 communes en 2008) :

- La quantité de déchets organiques collectés sélectivement est en moyenne de 20,5 kg/hab.an

Conclusion n°4:

En complément de la tarification, de la typologie des communes et de la collecte sélective, les autres facteurs qui influencent la production d'OMB dans une moindre mesure sont le nombre d'habitants par commune, le taux de chômage, les quantités de papiers-cartons collectés sélectivement et les quantités d'encombrants.

L'impact de ces paramètres correspond à une variation des quantités d'OMB qui représente :

A. Pour le nombre d'habitants par commune

- moyenne communes < 10 000 hab : 133,3 kg/hab.an
 - moyenne communes de 10 000 à 25 000 hab : 163,4 kg/hab.an
 - moyenne communes > 25 000 hab : 180,9 kg/hab.an
- En moyenne, un accroissement de 1 000 habitants par commune correspond à une augmentation des quantités d'OMB de 0,27 kg/hab.an (cas urbain) à 1,7 kg/hab.an (cas résidentiel).

B. Pour le taux de chômage

Une augmentation de 1 % du taux de chômage correspondrait à un accroissement moyen des quantités d'OMB de 4,3 kg/hab.an en 2004 et de 4,4 kg/hab.an en 2008.

Par typologie communale, les valeurs sont :

- 3,0 kg/hab.an en 2004 et 3,9 kg/hab.an en 2008 pour les communes agricoles ;

- 3,1 kg/hab.an en 2004 et 3,0 kg/hab.an en 2008 pour les communes industrielles ;
- 4,1 kg/hab.an en 2004 et 4,5 kg/hab.an en 2008 pour les communes résidentielles ;
- 5,5 kg/hab.an en 2004 et 4,8 kg/hab.an en 2008 pour les communes touristiques ;
- 2,5 kg/hab.an en 2004 et 3,3 kg/hab.an en 2008 pour les communes urbaines.

A noter qu'une analyse relative à l'impact des outils de communication utilisés par les communes et IC sur l'évolution des quantités d'OMB n'a pas été étudiée par manque de données quantitatives. Cependant, ce type d'outil participe également à la réduction des quantités d'OMB collectées.

2. Objectifs quantitatifs du PWD Horizon 2010 – volet collectes en porte-à-porte

Le tableau ci-dessous indique que l'objectif général du PWD H2010 relatif au taux de collecte sélective était déjà atteint en 2008 pour la globalité des flux de déchets ménagers. Par contre, 5 flux particuliers n'atteignaient pas leurs objectifs spécifiques:

- les plastiques
- les métaux
- les textiles
- les matières organiques
- les déchets verts.

Comparaison des taux de collecte sélective aux objectifs du PWD - Horizon 2010			
Type de déchets	Taux de CS (%)	Objectifs du PWD - Horizon 2010 (%)	Taux de CS en porte à porte (%)
	2008	Evaluation 2008	2008
1. Ordures ménagères			
Verre	85	78,0	6,3
Papiers-cartons	73,4	53,0	48,0
Cartons à boisson	38,2	20,0	28,5
Plastiques	23,2	25,0	17,8
Métaux	77,9	88,0	28,5
Textiles	30,7	50,0	0,1
Matières organiques	5,2	56,0	5,2
Déchets spéciaux des ménages	72,5	41,0	0,0
Résidus non classés	ND	ND	ND
Sous-total			20,1
2. Fractions grossières			
Déchets verts	92,3	94,0	5,7
Déchets inertes	100,0	70,0	0,0
Déchets encombrants	99,1	97,0	11,1
Sous-total			5,3
Total	68,8	63,3	13,3

Tableau 32 : Comparaison des taux de collecte sélective des déchets ménagers et assimilés aux objectifs du PWD - Horizon 2010 en 2008 (par type de déchets, en %) – volet collecte en porte à porte

L'objectif qui a été fixé pour les plastiques devrait être atteint en 2010. En ce qui concerne les textiles, les flux collectés n'étant pas totalement contrôlés/suivis, il se peut que l'objectif soit déjà atteint si l'on tient compte des quantités collectées par les entreprises d'économie sociale.

L'objectif 2010 sera difficile à atteindre pour les métaux et les matières organiques

Le tableau indique également la part que représente la collecte sélective en porte à porte dans le taux de collecte sélective global pour chacun des flux. Celui-ci est de 13,3 % sur l'ensemble de la Wallonie.

Pour appuyer les constatations émises ci-dessus, le tableau suivant fait état de l'évolution de l'écart des taux de collecte sélective globaux calculés en 2006, 2007 et 2008 par rapport aux objectifs fixés. On peut constater que cet écart est positif et que les objectifs globaux sont atteints depuis 2006.

Ecarts des taux de CS par rapport aux objectifs du PWD – Horizon 2010			
	Taux de collecte sélective 2006	Taux de collecte sélective 2007	Taux de collecte sélective 2008
Taux de collecte sélective fixé dans le PWD - Horizon 2010	62,3 %	63,5 %	63,3 %
Taux de collecte sélective estimés	63,9 %	64,5 %	68,8 %
Ecarts par rapport à l'objectif	1,6 %	1,0 %	5,5 %

Tableau 33 : Ecarts des taux de collecte sélective des déchets ménagers et assimilés par rapport aux objectifs du PWD – Horizon 2010 en 2006, 2007 et 2008

3. Objectifs quantitatifs du PWD Horizon 2010 – volet collecte sélective en parcs à conteneurs (PACs)

L'analyse de l'évolution des quantités de déchets ménagers collectées en PACs a fait ressortir les quatre éléments suivants :

- a) Entre 2000 et 2010, l'activité des PACs s'est développée de manière considérable (nombre de PACs : + 15 %, quantités collectées : + 39 %). A noter toutefois que le taux de croissance des tonnages collectés est moins important depuis 2005 comparativement à la période 2000-2004.
- b) Depuis 2000, les fractions collectées ont évolué de deux manières :
 - une augmentation des types de déchets collectés et acceptés en PACs ;
 - une augmentation des quantités des différentes fractions collectées sélectivement.
- c) Il existe des différences assez marquées entre les quantités collectées par les différentes IC, ce qui s'explique notamment par (i) des différences intrinsèques entre IC (densité de population couverte, par exemple) et (ii) des différences au niveau des politiques de gestion des déchets ménagers menées par les IC (existence de collectes alternatives et conditions d'accès aux PACs, par exemple).

Comparaison des taux de collecte sélective aux objectifs du PWD - Horizon 2010			
Type de déchets	Taux de CS (%)	Objectifs du PWD - Horizon 2010 (%)	Taux de collecte sélective en PAC (%)
	2008	Evaluation 2008	2008
1. Ordures ménagères			
Verre	85	78,0	16,5
Papiers-cartons	73,4	53,0	25,0
Cartons à boisson	38,2	20,0	9,35
Plastiques	23,2	25,0	5,1
Métaux	77,9	88,0	49,0
Textiles	30,7	50,0	11,3
Matières organiques	5,2	56,0	0,0
Déchets spéciaux des ménages	72,5	41,0	72,3
Résidus non classés	ND	ND	
Sous-total			13,6
2. Fractions grossières			
Déchets verts	92,9	94,0	85,9
Déchets inertes	100,0	70,0	100,0
Déchets encombrants	98,3	97,0	88
Sous-total			91,9
Total	68,8	63,3	49,9

Tableau 34 : Comparaison des taux de collecte sélective des déchets ménagers et assimilés aux objectifs du PWD - Horizon 2010 en 2008 (par type de déchets, en %) – volet collecte en PAC

Par rapport aux objectifs du PWD – Horizon 2010, on remarque que :

- les déchets inertes correspondent à la fraction dont le taux de collecte sélective dépasse le plus l'objectif du PWD ;
- les quantités de déchets collectés en PACs correspondent à 73 % du total des déchets ménagers collectés sélectivement, ce qui s'explique essentiellement par les quantités élevées de déchets inertes, de déchets verts, de déchets encombrants et de déchets spéciaux des ménages collectées en PACs.

Ces différences entre l'objectif du PWD H2010 calculé pour 2008 et les quantités effectivement collectées peuvent essentiellement s'expliquer de 2 façons :

- par un dépassement du gisement, c'est-à-dire que le gisement objectif du PWD H2010 est plus faible que le gisement réel, auquel cas le dépassement est causé par un trop faible effet des politiques de prévention et/ou un transfert des déchets des PME dans les chiffres. Certaines IC estiment qu'il peut s'agir également de l'effet d'une meilleure prévention des dépôts sauvages ;
- par la réussite et l'efficacité globales des outils mis en place pour augmenter le tri sélectif des déchets ménagers et assimilés (PACs, filières de recyclage, sensibilisation...)

4. Objectifs quantitatifs du PWD Horizon 2010 – volet collecte sélective

Le taux de collecte sélective des déchets ménagers et assimilés a été en croissance constante entre 1997 et 2010. A partir de 1998, ce taux de croissance est systématiquement supérieur à l'objectif volontariste du PWD - Horizon 2010.

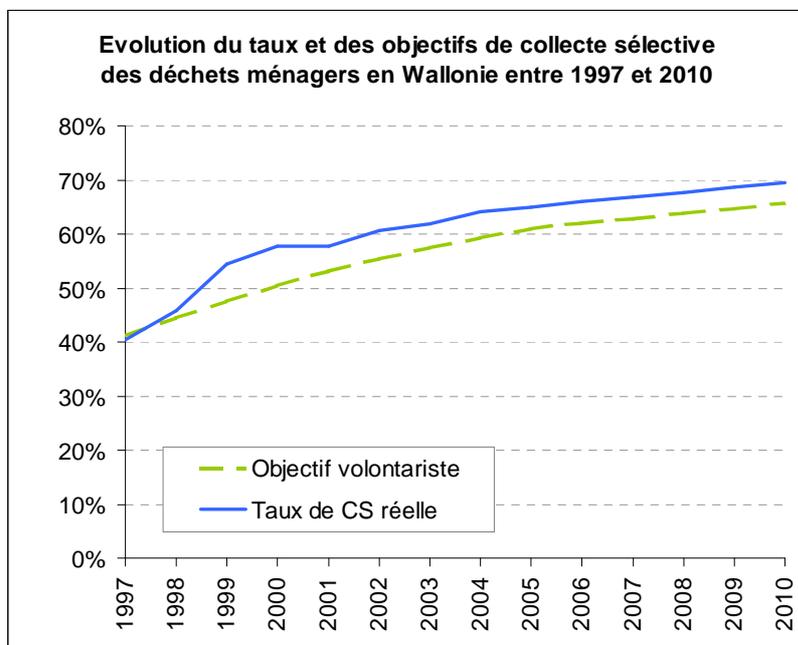


Figure 28 : Evolution du taux de collecte sélective des déchets ménagers et assimilés en Wallonie entre 1997 et 2010 (estimation), par rapport à l'objectif du PWD - Horizon 2010 (en %)

Pour 2010, la plupart des IC de gestion des déchets présentent des résultats qui sont au-dessus ou très proches de l'objectif fixé au niveau régional. Au niveau de l'ensemble de la Wallonie, les objectifs fixés par le PWD - Horizon 2010 sont atteints.

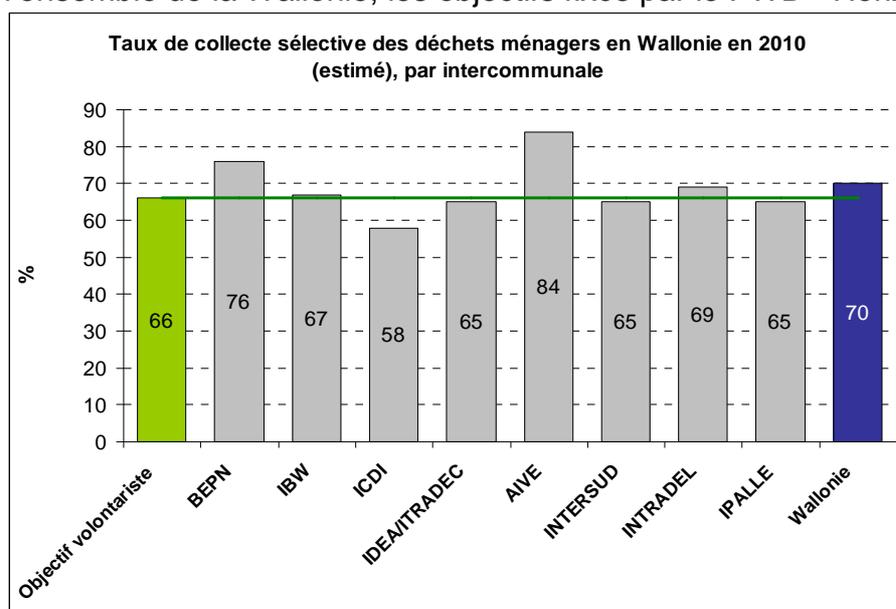


Figure 29 : Taux de collecte sélective des déchets ménagers en Wallonie en 2010 (estimé), par intercommunale (par rapport à l'objectif volontariste)

5. Réalisation des actions de collectes sélectives du PWD – Horizon 2010

Les fiches d'évaluation détaillées par action sont disponibles en annexe 2.

5.1. Collectes sélectives en porte-à-porte : principales conclusions

En ce qui concerne les collectes sélectives en porte-à-porte, les principales conclusions sont les suivantes :

- 1° Les objectifs de collecte sélective sont globalement atteints ;
- 2° Pour les collectes de PMC, elles sont maintenant en régime de croisière et l'enjeu va plutôt viser la minimisation des résidus de tri à la source. Une étude de l'impact de l'apparition de nouveaux types d'emballages sur le marché devra également être prévue en vue d'éviter que ces déchets restent sans filière de recyclage adéquate et qu'ils arrivent dans les résidus de tri.

Il y aura également lieu :

- d'étudier l'opportunité de l'implantation de nouvelles filières de recyclage en Wallonie, notamment pour les plastiques ;
 - de mener une étude sur la faisabilité technique, économique et environnementale de l'extension des consignes de tri et de son impact potentiel sur les centres de tri existants ;
 - d'étudier la coexistence de ce type de collecte avec d'autres initiatives telles que la consigne sur les cannettes à boissons par exemple ;
 - d'examiner l'amélioration de la performance des centres de tri ;
 - d'amplifier la collecte sélective des PMC vers d'autres cibles que les ménages.
- 3° La collecte du verre dans les bulles à verre est maintenant en régime de croisière. L'enjeu futur sera de maîtriser la problématique de la propreté des sites, d'optimiser leur implantation, leur densité et la fréquence de collecte en fonction notamment de la densité de population et d'augmenter la quantité et la qualité du verre collecté. D'autres cibles, telles que le secteur HORECA, pourraient être également incitées à trier.
 - 4° Pour la collecte sélective des papiers-cartons, les actions du PWD ont été réalisées et les collectes sélectives sont actuellement en régime de croisière. Il pourrait être intéressant d'étudier des solutions de valorisation pour les papiers notamment souillés, en association avec les déchets organiques. Il pourrait également être utile de mener des expériences pilotes de collecte séparative des cartons issus des commerces et/ou des bureaux notamment en centre ville.
 - 5° En ce qui concerne la collecte sélective des déchets organiques en porte-à-porte, les objectifs de taux de couverture de la population du PWD Horizon 2010 n'ont pas été atteints.

Le développement de ce type de collecte est principalement lié à la disponibilité en aval d'une infrastructure de traitement : cette problématique fera partie des enjeux clés du futur PWD - Horizon 2020. Des analyses coûts-bénéfices devront être

prévues en vue de déterminer la meilleure stratégie de gestion de ce flux pour la Wallonie.

6° Enfin, pour la collecte des déchets encombrants en mélange, les préconisations suivantes devraient être étudiées :

- uniformiser les modes de collecte et communiquer davantage sur les consignes permettant d'optimiser au maximum les filières de recyclage/réemploi existantes ;
- limiter les fréquences de collecte en porte à porte, voire supprimer ce mode de collecte, et promouvoir le recours aux PACs ou aux collectes sur appel ;
- organiser sur l'ensemble du territoire des Intercommunales des partenariats avec les ressourceries membres de Ressources pour l'organisation des collectes d'encombrants en vue d'optimiser la réutilisation ;
- mettre en place une collecte écrémante ou une collecte non écrémante selon les moyens disponibles. Dans le cas d'une collecte écrémante, mettre en place de façon complémentaire un système de type « taxi déchet » sur des critères de « non mobilité » et mettre en place une tarification incitative pour la collecte des encombrants non valorisables ;
- étudier la mise en place d'une obligation de reprise pour certains flux tels que le mobilier par exemple ;
- développer les marchés pour les biens réutilisés.

5.2. Collectes sélectives en parcs à conteneurs : principales conclusions

Sur la période de la réalisation du PWD H2010, on peut conclure au niveau de la réalisation des actions que :

- le réseau des PACs accessibles aux ménages s'est considérablement développé ;
- l'accès des PACs est en majeure partie réservé aux particuliers, sauf pour les déchets touchés par une obligation de reprise et certaines exceptions, comme chez AIVE et IPALLE ;
- les horaires d'ouverture des PAC sont flexibles, mais avec de fortes variations entre IC ;
- les recommandations du PWD concernant l'électroménager, les huiles minérales, les huiles et graisses de friture, ainsi que les piles et accumulateurs ont été suivies par tous les gestionnaires des PACs ;
- les déchets inertes sont généralement valorisés, sauf chez INTERSUD jusqu'à la fin 2010.

Par ailleurs, pour les objectifs et actions obsolètes ou dont la pertinence a été mise en doute au cours de la mise en œuvre du Plan :

- les PACs ne disposent généralement pas d'espace de stockage tampon à proprement parler, mais bien de conteneurs de réserve.
- les papiers-cartons ne sont généralement pas séparés à la source, sauf dans deux IC.

L'enjeu pour le futur PWD sera d'évaluer la faisabilité technique, environnementale, économique et sociale (i) de la collecte de nouveaux flux de déchets dans les PACs et (ii) de la collecte des déchets des PME.

6. Recommandations et propositions d'orientations stratégiques pour le PWD Horizon 2020

6.1. Recommandations et propositions méthodologiques

Dans le cadre de la préparation du PWD H2020, de nouveaux scénarios de collecte devront être étudiés par le biais notamment d'analyses de cycle de vie.

A. En ce qui concerne la collecte sélective en parcs à conteneurs, une liste de 35 flux à étudier potentiellement a été construite sur base des :

- Flux collectés sélectivement et uniquement dans certains PACs
- Flux que certaines IC envisagent de collecter
- Flux spécifiques proposés par la Wallonie
- Flux collectés en PACs en Flandre et pas en Wallonie
- Flux identifiés comme valorisables (des encombrants)
- Flux ajoutés par les parties prenantes (communes, IC, ...)

L'étude réservée à ces 35 flux est précisée dans le tableau suivant :

Flux de déchets devant faire l'objet d'études détaillées dans le cadre de la préparation du prochain PWD – Horizon 2020				
N°	Flux à étudier potentiellement	Analyse coût-bénéfice	Analyse de risque	Pas d'étude détaillée
1	Bois d'élagages, bois brut et bois enduit séparés	X	-	-
2	Encombrants incinérables et non-incinérables séparés	X	-	-
3	Frigolite	X	-	-
4	Panneaux solaires	X	-	-
5	PVC de construction	X	-	-
6	Revêtements de sol (fraction PVC)	X	-	-
7	Verre plat	X	X	-
8	Pneus	X	-	-
9	Films plastiques autres qu'agricoles	X	-	-
10	Pots de fleurs en plastique et autres objets en PE et en PP	X	-	-
11	Plâtre, roofing et laine de verre	X	-	-
12	Aérosols	-	X	-
13	Eternit en plaque (amiante ciment)	-	X	-
14	Seringues	-	X	-
15	Acide picrique	-	X	-
16	Produits radioactifs (dont détecteurs de fumée)	-	X	-
17	Bouteilles sans bouchon	-	X	-
18	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée)	-	X	-
19	Langes	-	-	X
20	Plastiques agricoles séparé entre les bâches, films et ficelles	-	-	X
21	Revêtement de sol hors PVC	-	-	X
22	Fruits et légumes avec les déchets verts	-	-	X
23	CD et DVD	-	-	X
24	Papiers et cartons séparés	-	-	X
25	PMC séparés	-	-	X
26	Sanitaire	-	-	X
27	Verre vitrocéramique	-	-	X
28	Bonbonnes de gaz diverses	-	X	-
29	Accessoires de maison, bibelot, articles ménagers	-	-	X
30	Livres, revues	-	-	X
31	Loisirs, jeux, articles de sport	-	-	X
32	Matelas	-	-	X
33	Mobilier	-	-	X
34	Outils, bricolage	-	-	X
35	Vélo et autres moyens de transport	-	-	X

Tableau 35 : Flux de déchets devant faire l'objet d'études détaillées dans le cadre de la préparation du prochain PWD – Horizon 2020 (par type de déchets et par type d'études)

La démarche générale de l'analyse s'articulera en 7 étapes principales.

Les trois premières étapes viseront à :

1. Réaliser une estimation des gisements de déchets potentiellement collectables en PACs ;
2. Décrire les différentes filières de gestion que les déchets potentiellement collectables en PACs peuvent suivre ;
3. Analyser la faisabilité technico-pratique de la collecte de certains flux en PACs.

Pour les flux dont la faisabilité technico-pratique a pu être démontrée, les analyses coût-bénéfice et coût-efficacité seront réalisées en trois étapes successives :

4. Réaliser l'évaluation environnementale de ces différentes filières, sur base de techniques d'analyse de cycle de vie (ACV) ;
5. Réaliser l'évaluation économique de ces filières sur base de l'étude de l'OWD de 2010-2011 sur les coûts de gestion des PACs et d'enquêtes auprès des gestionnaires de ces déchets en Belgique, voire en Europe ;
6. Réaliser l'évaluation sociale de ces filières sur base d'enquêtes auprès des gestionnaires de ces déchets en Belgique, voire en Europe.

Enfin, l'information produite sera articulée de manière à favoriser la prise de décision par les pouvoirs publics :

7. Classifier les flux en fonction des résultats des analyses coût-bénéfice et coût-efficacité en vue de définir les flux prioritaires, dans un tableau décisionnel.

B. En ce qui concerne les collectes sélectives en porte à porte, l'établissement et l'analyse des scénarios prospectifs concerneront :

- les déchets d'emballages collectés sélectivement en porte à porte et/ou en bulles : PMC et verre ;
- les autres fractions de déchets collectés sélectivement en porte à porte : papiers-cartons, déchets organique et déchets verts ;
- les textiles collectés sélectivement en bulles ;
- les déchets encombrants.

Il y a lieu de proposer des scénarios tenant compte (*i*) de la typologie des différents territoires composant la Wallonie et (*ii*) du profil socio-économique des habitants des communes concernées (typologie communale, densité de population...). En effet toutes les zones de la Wallonie n'ont pas la même densité de population, ce qui entraîne des adaptations dans la réalisation des collectes (diminution des fréquences de passage, collecte biflux, collecte avec des moyens adaptés : BOM mono ou bi-compartmentées...). Dans un premier temps, il est donc proposé de réaliser un zonage de la Wallonie en fonction de la densité de la population. Ces zones de densité seront ensuite couplées aux typologies communales (zones touristiques, industrielles...).

Trois zones seront définies en fonction de valeurs seuils de densité de population, à savoir :

- Zone 1 : communes dont la densité est inférieure à 200 hab/km² ;
- Zone 2 : communes dont la densité est comprise entre 200 et 1000 hab/km² ;
- Zone 3 : communes dont la densité est supérieure à 1000 hab/km².

Pour chaque typologie de territoire et chaque zone de densité de population, des ratios de collecte sélective en porte à porte et en bulles pour chaque flux de déchets ont été identifiés. Ces ratios seront utilisés dans le cadre des différents scénarios afin d'évaluer les évolutions des gisements de déchets en fonction des solutions proposées et donc des spécificités des territoires.

Cinq grandes familles de scénarios seront évaluées sur le plan technique, économique, environnemental et social, à savoir :

- Scénario 1 : Scénario prévu dans les plans stratégiques des IC ;
- Scénario 2 : Scénario d'optimisation de la qualité des collectes en PàP ;
- Scénario 3 : Scénario d'extensions des consignes de tri ;
- Scénario 4 : Scénario d'extension des collectes sélectives en porte à porte à de nouveaux groupes cibles ou de nouvelles zones ;
- Scénario 5 : Scénario de modification des modalités de collecte (PàP au lieu de bulles, complémentarité PAC/PàP, diminution de fréquences de collectes ...).

Pour chacun de ces scénarios, il est prévu d'étudier l'objectif/l'enjeu du scénario, les flux de déchets concernés par celui-ci, la description de ce qui va être étudié dans le cadre du scénario, la présentation des hypothèses spécifiques à chacun des scénarios et la présentation d'outils/leviers envisagés, et enfin la présentation des résultats en vue d'aboutir à un tableau décisionnel.

6.2. Propositions d'orientations stratégiques

Dans l'état actuel des études préparatoires au futur PWD H2020, neuf propositions d'orientations stratégiques sont retenues :

- OS20. Améliorer les mécanismes d'acquisition et de centralisation des données et le calcul des incertitudes ;
- OS21. Fixer des objectifs chiffrés globaux et par flux assortis de mécanismes de suivi et d'évaluation ;
- OS22. Viser l'efficacité/l'efficience économique/environnementale des collectes sélectives ;
- OS23. Favoriser la flexibilité (notion de projets pilotes) et l'innovation ainsi que l'extension des collectes sélectives à d'autres cibles ;
- OS24. Aborder les aspects quantitatifs et qualitatifs tels que la qualité du service ou les conditions de travail ;
- OS25. Améliorer la qualité des flux de déchets collectés sélectivement et minimiser les résidus de collecte et de tri ;
- OS26. Evaluer les filières de recyclage et lutter contre l'écodumping dans les filières de traitement/recyclage ;
- OS27. Optimiser l'écoulement des matériaux recyclés et développer des partenariats pour l'utilisation de matières valorisables et notamment de composts ;
- OS28. Créer les conditions à l'émergence de nouvelles filières de recyclage en Wallonie ;

- OS29. Evaluer les obligations de reprise et étudier leur extension éventuelle vers d'autres flux de déchets contenant notamment des substances dangereuses.

Chapitre V : Le traitement des déchets ménagers et assimilés

1. Etat des lieux statistique des unités de traitement¹⁶

1.1. Bilan des centres de tri et de regroupement

Les Intercommunales (IC) de gestion des déchets gèrent actuellement 16 centres de tri et/ou de regroupement de déchets ménagers et assimilés. Il existe principalement 4 types de centres : les centres pour les PMC, les centres pour les DEEE, les centres pour les déchets encombrants et les centres pour les déchets ménagers en mélange (déchets inertes, encombrants, déchets de voirie, pneus...).

En 2008, la quantité de déchets collectés et envoyés en première destination vers les centres de tri et de regroupement était de 270 973 tonnes. Le bilan des centres de tri et de regroupement pour l'année 2008 est présenté dans le tableau ci-dessous.

¹⁶ Etude RDC relative à l'évaluation exp-post des actions et mesures relatives aux infrastructures de valorisation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés prévues dans le PWD Horizon 2010 – disponible sur le site de l'administration :

http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/dechets_menagers/Infra-Phase1.pdf

Bilan des centres de tri et de regroupement des déchets ménagers en Wallonie (année 2008)					
Inter-communales	Centre	Tri ou Regroupement	Type de déchets traités	Provenance	Quantités entrantes (tonnes)
BEPN	Ciney/Biron	Tri et Regroupement	Déchets divers (OMB, bois, PC, pneus) et DEEE	Communes PACs	41 861
	Malvoisin	Regroupement	Déchets divers (OMB, déchets de voirie, encombrants, déchets organiques)	Communes Privés PACs	3 258
	Vodecée	Regroupement	Déchets divers (OMB, déchets organiques, bois, pneus, déchets de voirie)	PACs Communes Privés Commerces	14 686
IBW	-	-	-	-	-
ICDI	Couillet	Tri et Broyage	Encombrants	PACs	11 029
	Couillet	Tri	PMC	PACs Communes	5 008
	Couillet	Regroupement	Verre	PACs Communes	9 538
IDEA (en ppp) ¹⁷	Valodec	Tri	PMC	Communes IC PACs	10 350
IDEA	Cuesmes	Regroupement	Déchets divers (OMB, bois, encombrants mélangés...)	Communes PACs	41 742
AIVE	Habay	Tri	Papiers-cartons, PET, HDPE, CD/DVD, pneus, pots de fleurs...)	PACs Communes	27 967
	St-Hubert (SITELUX)	Regroupement	DEEE	PACs	2 744
	St-Vith	Regroupement	PET, HDPE, papiers-cartons, pneus...	PACs Communes	7 342
INTERSUD	-	-	-	-	-
INTRADEL	Jeneffe ¹⁸	Regroupement	DEEE	PACs	4 390
INTRADEL (en ppp) ¹⁹	Ougrée (SITEL)	Tri	PMC	PACs Communes	17 400
IPALLE (en ppp) ²⁰	Mouscron	Regroupement	DEEE	PACs Communes	2 697
ITRADEC	Havré	Tri	OMB	Communes	68 329
	Quaregnon	Regroupement	DEEE	PACs	2 632
Total	16 centres	-	-	-	270 973

Tableau 36 : Bilan des centres de tri et de regroupement des déchets ménagers et assimilés en Wallonie en 2008

En sortie des centres de tri et de regroupement, 39 % des quantités de déchets font l'objet d'une valorisation matière, 24 % sont valorisés énergétiquement et 37 % sont mis en CET.

¹⁷ Le centre de tri « VALODEC » est un partenariat Public-Privé (ppp) entre IDEA et la société SITA

¹⁸ Ce site n'est pas repris dans la base de données CETRA 2008.

¹⁹ Le centre de tri « SITEL » (Société d'Intégration par le Travail en Environnement en Région liégeoise) est un partenariat Public-Privé entre INTRADEL et la société RECMA.

²⁰ Le centre de tri de PMC de Mouscron est un partenariat Public-Privé entre IPALLE et la société Van Gansewinkel.

1.2. Bilan des centres de compostage

Les quantités de déchets ménagers et assimilés qui ont été traités en 2008 dans des installations de compostage (privées et/ou publiques) sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces quantités sont composées de 233 188 tonnes de déchets verts, 22 017 tonnes de déchets organiques issus des OMB et 16 208 tonnes de FFOM (fraction fermentescible des ordures ménagères), soit 271 413 tonnes au total.

Quantités de déchets organiques compostés en Wallonie en 2008	
Types de déchets	Quantités (tonnes)
Déchets verts	233 188
OMB (fraction organique) ²¹	22 017
FFOM ²²	16 208
Total	271 413

Tableau 37 : Types et quantités de déchets ménagers et assimilés entrant dans les centres de compostage en Wallonie en 2008

Sources : OWD_CETRA 2008, COPIDEC_Bilan2008

Le compostage des déchets verts est effectué dans des installations qui sont :

- soit gérées par les IC,
- soit gérées par des entreprises privées,
- soit par les 2 lorsqu'il y a un partenariat privé-public (ppp).

En 2008, les intercommunales exploitaient 9 centres de compostage (8 en gestion propre et 1 en « ppp ») dans lesquels entraient 148 613 tonnes de déchets verts. Les tonnages entrants dans les différents centres de compostage sont repris dans les deux tableaux ci-dessous.

- ²¹ En 2008, l'intercommunale ITRADEC a composté les déchets de la poubelle d'ordures ménagères brutes (OMB - tout venant).

²² En 2008, les intercommunales AIVE et BEP ont composté la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), c'est-à-dire les déchets organiques qui ont été collectés sélectivement.

Bilan des centres de compostage des déchets ménagers gérés par les intercommunales en Wallonie (année 2008)						
IC	Nom du centre ou localité	Capacité de traitement	Déchets verts traités en provenance des ménages ou des communes			Déchets verts traités en provenance des entreprises privées
			Total	Ménages	Communes	
		tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
BEPN	Naninne	25 000	24 852	22 136	2 716	1 277
IBW	Wavre	25 000	14 670	14 670	-	3 283
	Virginal	15 000	10 936	10 936	-	1 364
AIVE	Habay	22 500	20 297	20 297	-	-
AIVE	Tenneville	22 500	20 659	20 659	-	-
INTRADEL	Grâce-Hollogne (Jeneffe)	20 000	15 676	12 615	3 061	2 210
	Soumagne	5 000	4 046	4 046	-	-
IPALLE	Thumaide	12 000	11 912	11 912	-	-
Total	8 centres	147 000	123 048	117 271	5 777	8 134

Tableau 38 : Bilan des centres de compostage des déchets ménagers et assimilés gérés par les intercommunales en Wallonie en 2008 (par intercommunale)
Sources : OWD_CETRA2008, COPIDEC_Bilan2008

Le graphique ci-dessous indique que les déchets verts traités dans les installations de compostage wallonnes proviennent majoritairement des ménages (90 %) et très peu des communes (4 %). Les 6 % restant sont des déchets verts issus d'entreprises privées.

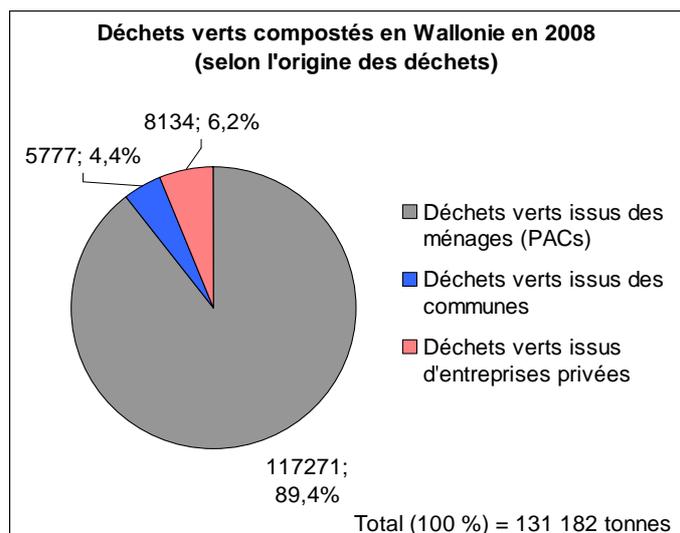


Figure 30 : Origine des déchets verts traités dans les installations de compostage exploitées par les IC en Wallonie en 2008
Source : OWD_CETRA2008

En 2008, il existait un seul centre de compostage exploité en « ppp ». Il s'agit du centre « Sambre compost » de Farcienne exploité conjointement par l'ICDI et SEDE. En 2008, ce centre a traité 17 431 tonnes de déchets verts provenant des ménages ou des communes.

Bilan du seul centre de compostage des déchets ménagers géré en « ppp » en Wallonie (année 2008)			
"ppp"	Nom du centre ou localité	Capacité	Déchets verts traités en provenance des ménages ou des communes
		tonnes	tonnes
ICDI / SEDE	Sambre Compost à Farcienne	25 000	17 431

Tableau 39 : Bilan des centres de compostage des déchets ménagers et assimilés exploités en « ppp » en Wallonie en 2008
Source : OWD_CETRA2008

En matière d'infrastructures privées, 21 centres de compostage privés étaient autorisés en Wallonie en 2008²³. Parmi ces 21 centres privés, dix centres ont traité des déchets verts issus des ménages ou des communes. La liste de ces centres et les quantités qui y ont été traitées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Bilan des centres de compostage des déchets ménagers gérés par des entreprises privées en Wallonie (année 2008)		
Exploitant	Situation	Quantité de déchets verts traités en provenance des ménages ou des communes
		tonnes
SITA	Sombreffe	8 469
OUROBOROS	Gembloux	759
SEDE	Hainaut Compost à Ghlin	12 733
SEDE	SEDE Benelux	3 437
SHANKS	Shanks Liège Luxembourg	16 624
SODECOM	Quevy	20 771
PARMENTIER	Thorembais	3 199
SOTRAEX	Visé	15 479
LAVANO	Mouscron	8 709
Autres	Non connue	2 529
Total		92 709

Tableau 40 : Bilan des centres de compostage des déchets ménagers et assimilés gérés par des entreprises privées en Wallonie en 2008 (par entreprise)
Source : OWD_PAC2008

A ces quantités de déchets verts s'ajoutent les 22 017 tonnes de déchets organiques issus des OMB, les 15 021 tonnes de FFOM collectées sur le territoire de l'AIVE, ainsi que les 1 186 tonnes de FFOM collectées sur le territoire du BEPN (qui ont été compostées sur les dalles de compostage aérouliques de Tenneville et Habay de l'AIVE). La répartition des quantités de déchets ménagers traités dans les

²³ Source : Installations autorisées de compostage et de biométhanisation d'après le site Internet de la DGARNE, liste mise à jour le 17/12/2010
(<http://owd.environnement.wallonie.be/xsql/35.xsql?canevas=acteur>)

installations de compostage publiques et privées est illustrée dans le graphique ci-dessous.

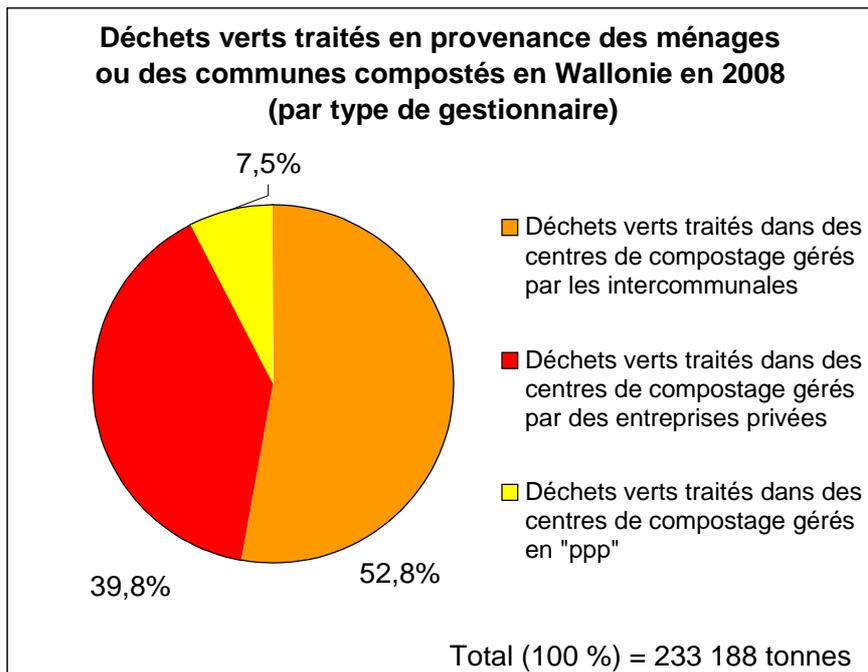


Figure 31 : Répartition des quantités de déchets verts en provenance des ménages ou des communes traités dans des centres de compostage en Wallonie en 2008 (par type de gestionnaire)
Source : OWD_CETRA2008

On constate que les installations gérées par les intercommunales ont traité 53 % des déchets verts des ménages ou des communes alors que 40 % étaient compostés dans des installations privées. Les 7 % restant ont été traités dans une installation exploitée en PPP. En sortie des centres de compostage des IC, le compost produit représente environ 50 000 tonnes, soit un taux de production de 0.4 kg de compost produit par kg de déchet vert composté.

Au regard du graphique présenté ci-dessous, 80 % du compost est valorisé en agriculture, 12 % est valorisé auprès de fabricants de terreau, 2 % est revendu directement aux particuliers et 1 % est valorisé en tant que matériau de couverture dans les CET. Les refus et broyats de compostage représentent 6 % de la production et sont dirigés majoritairement vers d'autres installations de compostage ou vers des installations de valorisation énergétique.

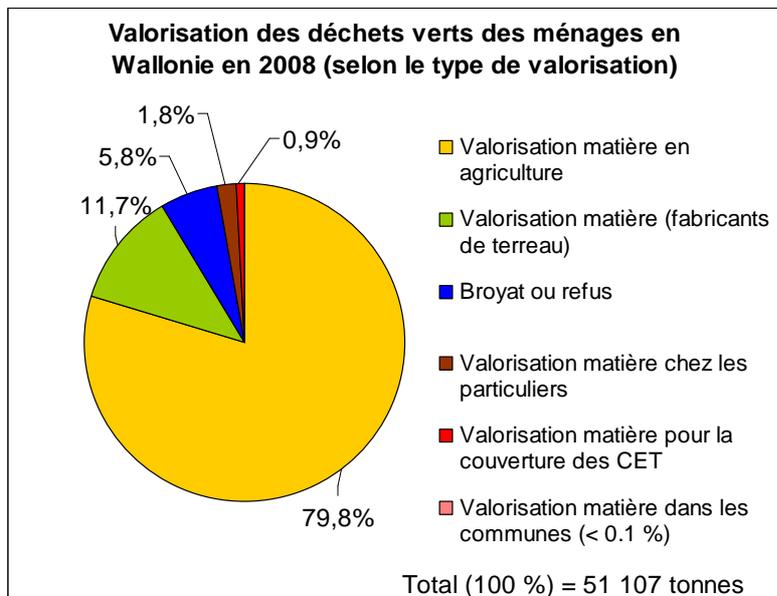


Figure 32 : Répartition des quantités valorisées de compost produit par les centres de compostage des IC en Wallonie en 2008 (par type de valorisation)
Source : OWD_CETRA2008, déclarations environnementales des IC

Les modifications prévues au niveau des centres de compostage des IC entre 2008 et 2010-2012 touchent principalement les intercommunales INTRADEL, IPALLE et IBW. En ce qui concerne le BEPN, l'IC prévoit la modification du centre de Naninne en vue de porter sa capacité de traitement de 25 000 à 33 000 tonnes/an. IPALLE a pour projet de mettre en exploitation des centres de compostage à Ath (10 000 tonnes/an) et à Templeuve (10 000 tonnes/an). Le centre de compostage d'INTRADEL à Soumagne a quant à lui été fermé en 2009 pour recentraliser les activités à Jeneffe. Les capacités de traitement augmenteront donc au total de 23 000 tonnes entre 2008 et 2012.

Capacités des centres de compostage de déchets verts exploités par les IC en Wallonie en 2008 et à l'horizon 2010-2012			
IC	Nom du centre ou localité	Capacités en 2008	Capacités à l'horizon 2010-2012
		tonnes	tonnes
BEPN	Naninne	25 000	33 000
IBW	Wavre	25 000	25 000
	Virginal	15 000	15 000
AIVE	Habay	22 500	22 500
AIVE	Tenneville	22 500	22 500
INTRADEL	Grâce-Hollogne (Jeneffe)	20 000	20 000
	Soumagne	5 000	0
	Thumaide	12 000	12 000
IPALLE	Ath	0	10 000
	Templeuve	0	10 000
Total		147 000 (8 centres)	170 000 (9 centres)
ppp ICDI/SEDE	Sambre Compost (Farcienne)	25 000	25 000
Total IC + « ppp »		172 000 (9 centres)	195 000 (10 centres)

Tableau 41 : Capacités des centres de compostage de déchets verts exploités par les IC ou leurs filiales en Wallonie en 2008 et à l'horizon 2010-2012 (par intercommunale)

Source : Déclarations environnementales des IC et données transmises directement par les IC

1.3. Bilan des centres de biométhanisation

En 2008, la seule unité de biométhanisation qui existait en Wallonie était le centre ITRADEC situé à Havré. Le centre de tri des déchets ménagers d'ITRADEC à Havré a été démantelé suite à l'incendie qui s'est produit en juillet 2008. L'intercommunale ITRADEC se trouve actuellement dans une phase de réorientation de ses activités. Sans le tri des déchets bruts, ITRADEC s'est retrouvée dans l'impossibilité d'en récupérer la fraction organique afin de la traiter par biométhanisation. C'est la raison pour laquelle les activités de biométhanisation ont également été interrompues. Actuellement, ITRADEC assure sur son site d'Havré les activités de regroupement des déchets ménagers en provenance des 23 communes affiliées. Ceux-ci sont ensuite transférés en camions vers l'incinérateur d'IPALLE situé à Thumaide.

Par ailleurs, le centre de biométhanisation de Tenneville a été mis en service début 2009 ; il n'y a donc pas encore de bilan massique représentatif pour cette unité de traitement. Le centre, dont la capacité de traitement est de 30 000 tonnes/an, est destiné à la biométhanisation d'environ 15 000 tonnes de FFOM provenant de la zone couverte par l'AIVE, 10 000 tonnes de FFOM en provenance de la zone couverte par le BEPN et 5 000 tonnes provenant de la zone couverte par INTRADEL.

D'autres centres de biométhanisation sont prévus dans les plans stratégiques des IC dans les zones couvertes par le BEPN, INTRADEL et l'ICDI. A elles trois, ces nouvelles unités devraient permettre de traiter 60 000 à 65 000 tonnes de FFOM supplémentaires, ce qui porterait la capacité de traitement des FFOM par biométhanisation à 90-95 000 tonnes/an.

1.4. Bilan des unités d'incinération

Le tableau ci-dessous indique les quantités de déchets ménagers et assimilés incinérées au sein des 4 unités d'incinération existantes en Wallonie, ainsi que les capacités d'incinération de ces installations pour l'année 2008²⁴.

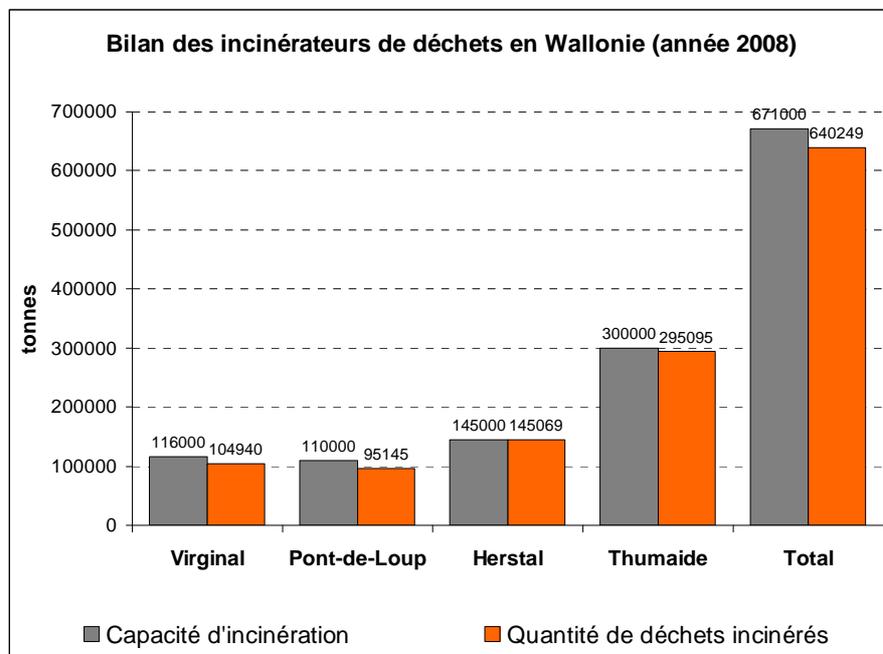


Figure 33 : Capacité d'incinération et quantité de déchets entrant dans les unités d'incinération en Wallonie en 2008

Source : OWD_CETRA2008

Sur les 640 249 tonnes incinérées en 2008, les déchets ménagers représentaient 63 % (400 559 tonnes), les DIB 24 % (155 390 tonnes) et les résidus de tri 5 % (30 989 tonnes). Les autres types de déchets composés essentiellement de déchets hospitaliers et de boues de stations d'épuration représentaient 8 % du total incinéré (53 311 tonnes).

D'une manière générale, les quantités de déchets incinérées ont suivi l'évolution des capacités d'incinération (voir tableau ci-dessous). De 405 000 tonnes en 2000, la capacité d'incinération est passée à 671 000 tonnes en 2008. Cette capacité vient d'être portée à 846 000 tonnes en 2010 suite à la mise en service du nouvel incinérateur UVELIA à Herstal. Elle devrait atteindre 946 000 tonnes en 2012 avec la mise en service d'un nouveau four prévu à Thumaide.

²⁴ Le PWD Horizon 2010 prévoyait la construction d'un 5^{ème} incinérateur à Achêne (BEPN). Ce projet a été abandonné.

Evolution des capacités de traitement des incinérateurs de déchets en Wallonie (2000-2012)					
	2000	2004	2008	2010	2012
Capacité de traitement (tonnes)	405 000	671 000	671 000	846 000	946 000

Tableau 42 : Evolution des capacités de traitement des incinérateurs de déchets en Wallonie sur la période 2000-2012

Le graphique ci-dessous illustre la contribution des différents incinérateurs dans la capacité totale d'incinération des déchets en Wallonie, capacité en augmentation régulière depuis 2000.

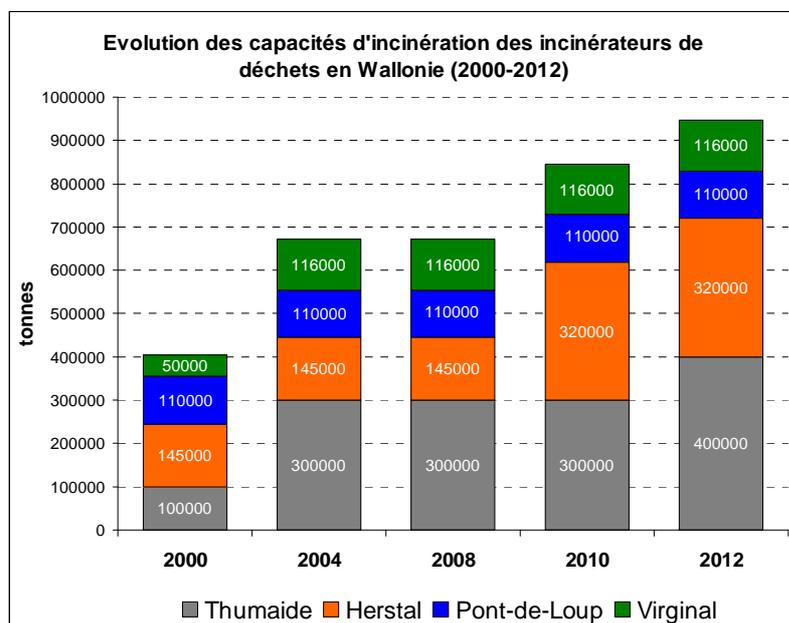


Figure 34 : Evolution des capacités de traitement des incinérateurs de déchets en Wallonie sur la période 2000-2012 (par installation)

Sources : OWD_CETRA2008, OWD_Bilan2007, OWD_CETRA2000, OWD_CETRA2004

1.5. Bilan des CET

En 2008, les déchets ménagers représentaient 37 % des divers déchets envoyés en CET de classe 2 (déchets non dangereux), soit 353 686 tonnes sur 957 733 tonnes. Par ailleurs, la part des déchets ménagers mise en CET de classe 2 est en forte diminution (de 353 686 tonnes en 2008 à 30 694 tonnes estimées en 2010). Cette tendance illustre l'impact de l'arrêté relatif à l'interdiction de mise en CET de 2004 et du décret fiscal du 22 mars 2007 qui pénalise la mise en CET au profit des différents modes de valorisation.

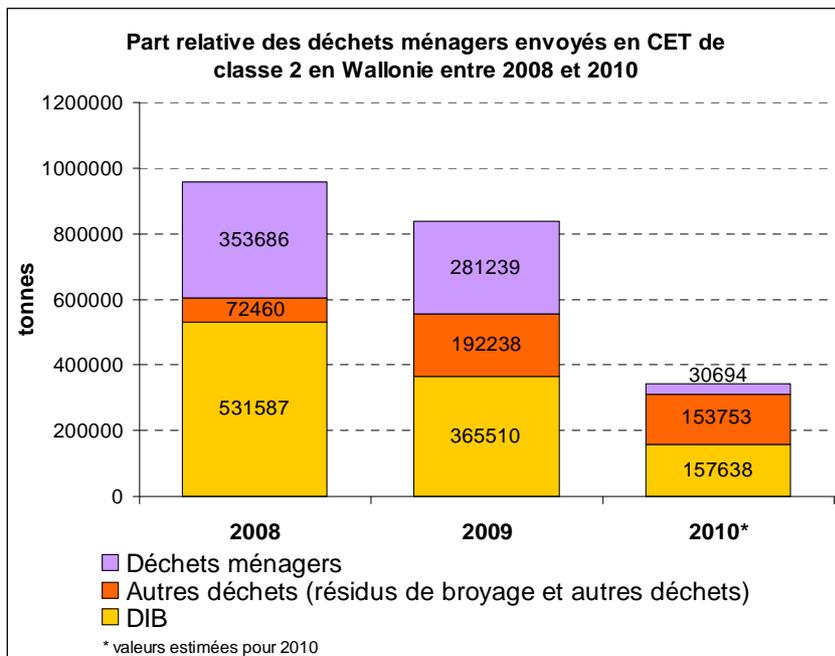


Figure 35 : Part relative des déchets ménagers envoyés en CET de classe 2 par rapport aux autres types de déchets en Wallonie en 2008, 2009 et 2010 (en tonnes)
Sources : OWD_CETRA2008, COPIDEC_Bilan2008

Les déchets inertes issus des déchets ménagers proviennent en grande majorité des parcs à conteneurs. Les quantités de déchets inertes collectés dans les PACs représentaient 323 124 tonnes en 2008. Sur ce total, environ 12.5 % (40 228 tonnes) ont été envoyées en CET de classe 3. Le solde (87.5 %) a été envoyé vers des centres de recyclage pour déchets inertes. Sur les 40 228 tonnes de déchets inertes mis en CET, 33 % ont été dirigés vers des CET exploités par les intercommunales, 60 % ont été envoyés vers les CET de SIDECO (filiale d'INTRADEL), tandis que les CET privés accueilleraient 7 % des déchets inertes collectés dans les PACs.

En ce qui concerne la quantité de déchets inertes issus des ménages mise en CET de classe 3, on observe une baisse importante puisque la mise en CET est passée de 150 309 tonnes en 2000 à 29 234 tonnes en 2009.

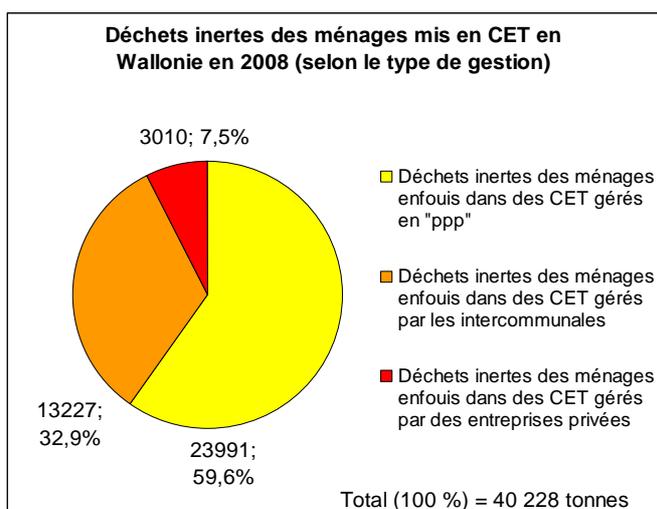


Figure 36 : Répartition des déchets inertes des ménages mis en CET en Wallonie en 2008 (selon le type de gestionnaire des CET)
Source : OWD_PAC2008, FEGE_CET

2. Objectifs quantitatifs du PWD Horizon 2010

Vu les modifications qui ont affecté les installations de valorisation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés entre 2008 et 2010, le bilan massique à l'échéance du PWD H2010 est sensiblement différent du bilan qui a pu être tiré sur base des données relatives à l'année 2008.

Les évolutions qui devraient modifier le plus significativement le bilan réalisé pour 2008 sont reprises ci-dessous :

- Concernant le BEPN, l'intercommunale dispose depuis 2009 d'un accord avec INTRADEL qui porte sur l'incinération de 75 000 tonnes de déchets. Ces 75 000 tonnes seront composées d'encombrants broyés (15 000 tonnes) et d'OMB (60 000 tonnes). La quantité de FFOM estimée à 9 000 tonnes est envoyée vers les installations de biométhanisation de Tenneville. Ces modifications auront pour conséquence pour le BEPN de diminuer fortement les quantités mises en CET comme le prévoit la réglementation (AGW du 18 mars 2004) au profit d'une plus grande quantité de matières organiques valorisées (FFOM en biométhanisation) et d'une plus grande quantité de déchets envoyés dans les unités d'incinération avec récupération d'énergie.
- Concernant l'AIVE, la quantité de déchets ménagers et assimilés mise en CET devrait également fortement diminuer dès 2010 vu (i) la mise en service du centre de biométhanisation de Tenneville (capacité de traitement de 30 000 tonnes de FFOM (15 000 tonnes pour l'AIVE, 10 000 tonnes pour le BEPN et 5 000 tonnes pour INTRADEL) et (ii) la mise en service du centre de préparation de combustibles de substitution à Habay (80 000 tonnes/an) à partir de la fraction résiduelle des ordures ménagères et des encombrants broyés. Ces deux nouvelles installations permettront d'augmenter la part de la valorisation de la matière organique et de la valorisation énergétique (et par conséquent de diminuer la part éliminée en CET).
- Concernant INTRADEL, la mise en service de la nouvelle usine d'incinération UVELIA à Herstal en 2009 en remplacement de l'usine existante va permettre de traiter l'ensemble des ordures ménagères gérées par INTRADEL (capacité d'incinération de 320 000 tonnes/an au lieu de 145 000 tonnes/an). Cela permettra de diminuer le taux d'élimination en CET (< 10 %) au profit d'une plus grande valorisation énergétique.
- L'interdiction de mise en CET des encombrants non broyés depuis le 01/01/2010 pour l'ensemble des intercommunales va également impacter le bilan global du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les graphiques ci-dessous permettent de comparer les pourcentages de déchets ménagers valorisés pour leur contenu en matières, valorisés pour leur contenu énergétique et éliminés en CET en 2008 et 2010 (estimations) par rapport aux objectifs du PWD.

Entre 2000 et 2010, le taux de recyclage des déchets ménagers a été en croissance constante sur l'ensemble de la Wallonie, pour atteindre 57 % en 2010. Les objectifs volontaristes du PWD H2010 sont dépassés depuis 2004.

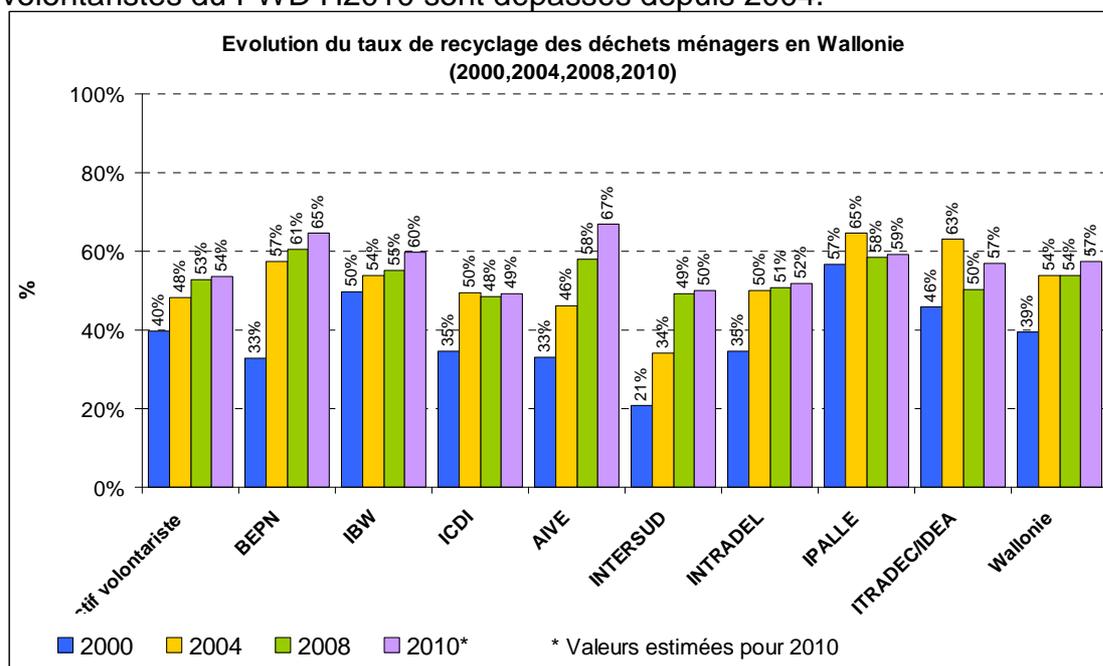


Figure 37 : Evolution du taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés en Wallonie entre 2000 et 2010 (par intercommunale, comparaison aux objectifs)

Sources : COPIDEC_Bilan2008, données fournies par les IC

Les taux d'incinération des déchets ménagers ont connu une forte croissance entre 2004 et 2008 et entre 2008 et 2010. En 2010, 40 % des quantités de déchets ont été incinérés. Les objectifs volontaristes sont également atteints en 2010.

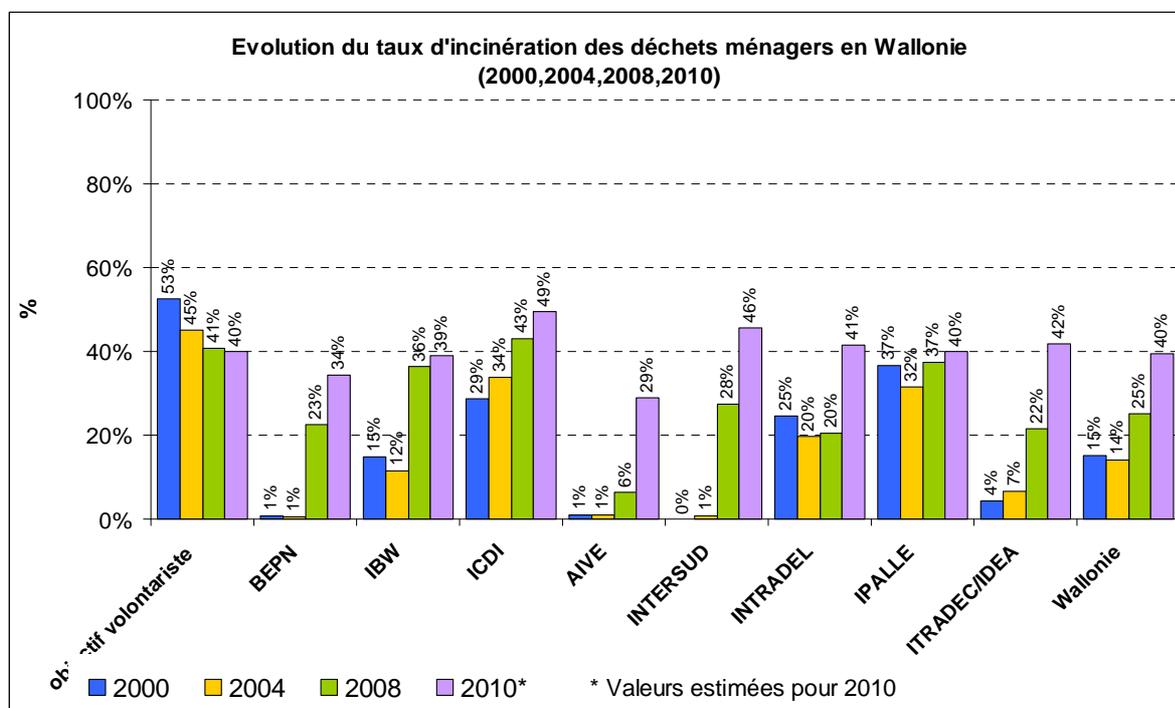


Figure 38 : Evolution du taux d'incinération des déchets ménagers et assimilés en Wallonie entre 2000 et 2010 (par intercommunale, comparaison aux objectifs)

Sources : COPIDEC_Bilan2008, données fournies par les IC

Toutes les intercommunales ont enregistré une diminution significative de la mise en CET entre 2000 et 2010, ce taux est passé de 46 % en 2000 à 3 % en 2010. Pendant de nombreuses années (2000, 2004 et 2008), les objectifs en termes de réduction des quantités de déchets éliminés en CET n'ont pas été atteints. Ce n'est plus le cas en 2010, principalement grâce à l'interdiction de mise en CET d'un certain nombre de type de déchets.

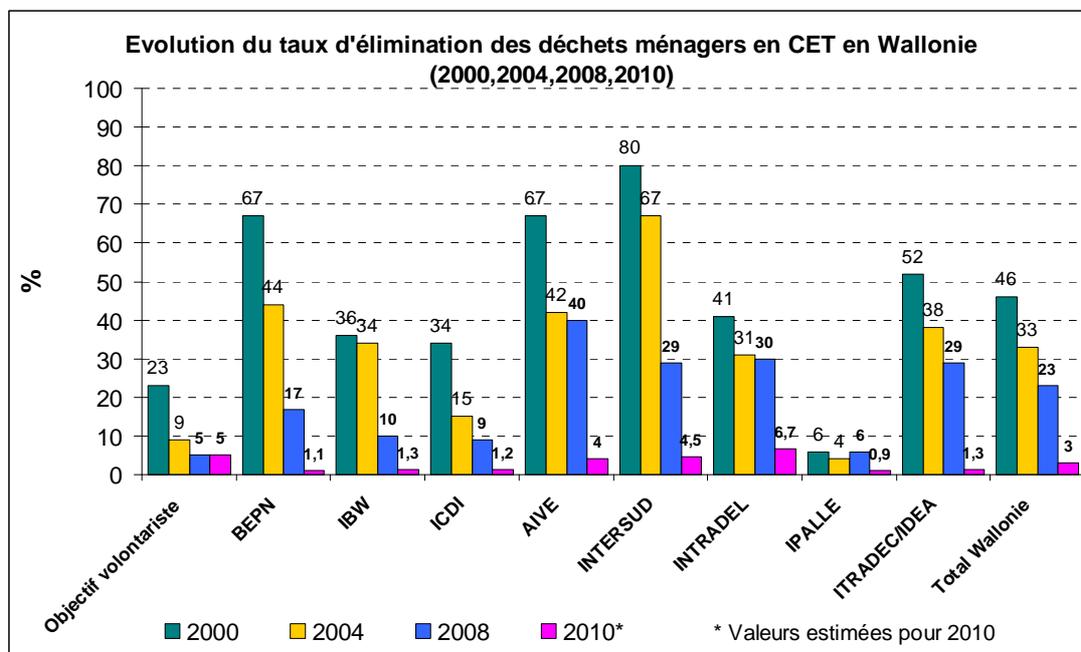


Figure 39 : Evolution du taux d'élimination en CET des déchets ménagers et assimilés en Wallonie entre 2000 et 2010 (par intercommunale, comparaison aux objectifs)

Sources : COPIDEC_Bilan2008, données fournies par les IC

La figure ci-dessous illustre les quantités de déchets ménagers et assimilés qui ont été traitées en Wallonie entre 2000 et 2010, par type de traitement (valorisation, élimination) et par intercommunale. La forte diminution des tonnages éliminés en CET entre 2000 et 2010 est compensée par une augmentation des tonnages valorisés (valorisation matière et énergétique).

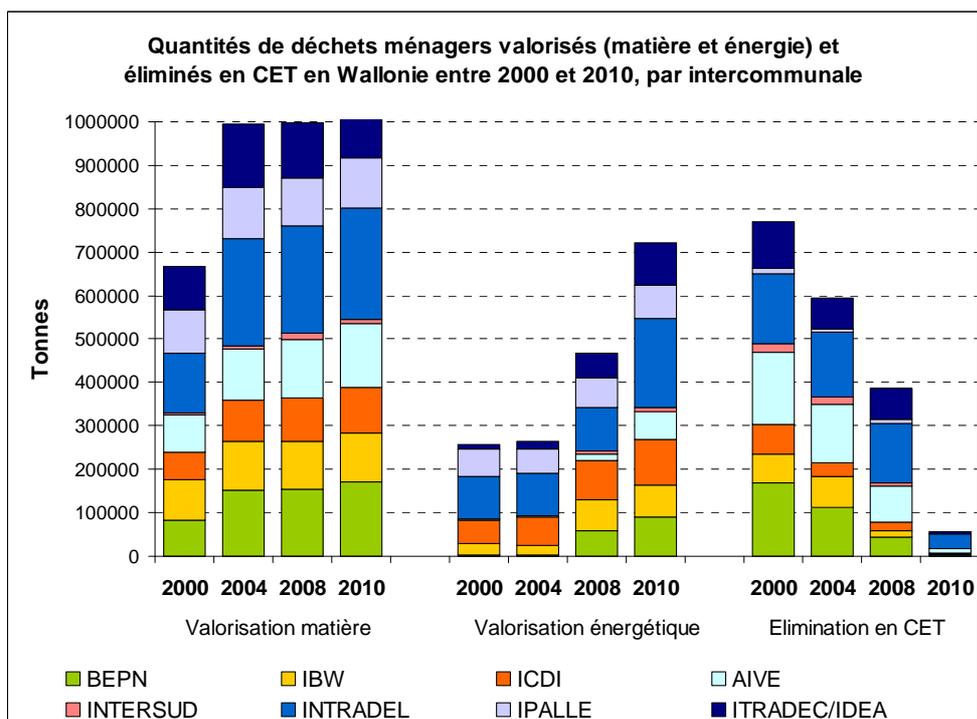


Figure 40 : Quantités de déchets ménagers valorisés (matière et énergie) et éliminés en CET en Wallonie entre 2000 et 2010 (par intercommunale et par type de traitement, en tonnes)

3. Réalisation des actions en matière de traitement du PWD – Horizon 2010

Les fiches d'évaluation détaillées par action sont disponibles en annexe 3.

Elles suscitent les commentaires suivants :

- les interdictions de mise en CET des déchets telles que prévues dans le PWD Horizon 2010 ont été traduites dans la législation applicable en Wallonie. Leur mise en œuvre a cependant été souvent différée par le biais de dérogations ;
- l'interdiction de la valorisation énergétique des déchets de papiers-cartons collectés sélectivement et recyclables n'a pas été traduite dans la législation car, à l'exception des refus de tri, les papiers-cartons sont recyclés. Cette action appelle une réflexion plus générale sur l'interdiction d'incinération de déchets recyclables ;
- les actions liées aux normes d'émission ont été concrétisées dans la législation ;
- Bien que l'action concernant la récupération d'énergie au sein des installations d'incinération n'ait pas été réalisée en tant que telle, le résultat souhaité a été finalement obtenu puisque tous les incinérateurs wallons récupèrent de l'énergie. Le rendement énergétique par ligne d'incinération pourrait servir d'indicateur pour quantifier cette récupération. »
- les objectifs en termes de nombre de centres de compostage de déchets verts, de centres de tri-valorisation, de tri-broyage, d'infrastructures de transfert sont atteints. Par contre, on constate un retard important dans le développement des

centres de valorisation des matières organiques fermentescibles (centre de biométhanisation) ;

- enfin, le nombre d'incinérateurs a été limité à 4 au lieu de 5, l'incinérateur d'Achène qui était en projet ne s'étant pas concrétisé.

La recherche des conditions de valorisation des REFIOM est toujours en cours.

4. Recommandations et propositions d'orientations stratégiques pour le PWD Horizon 2020

4.1. Recommandations et propositions méthodologiques

4.1.1 Objectifs

En matière d'infrastructures de valorisation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés, différents scénarios seront évalués par le biais d'analyses coûts-bénéfices. L'analyse coûts-bénéfices a pour but d'analyser les différents impacts (environnementaux, sociaux, économiques) des infrastructures de valorisation et d'élimination en tenant compte des enjeux repris dans la Déclaration de Politique Régionale.

Les résultats de l'analyse doivent permettre de déterminer une situation optimale ainsi que le meilleur scénario à mettre en œuvre par la Wallonie en matière d'infrastructures d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

4.1.2 Méthodologie proposée

Une première étape consistera à développer un modèle d'évaluation environnementale des différentes infrastructures d'élimination et de valorisation adapté au contexte wallon.

La suite de cette étape consistera ensuite à déterminer des scénarios d'étude sur base de l'évolution des quantités et des types de déchets générés en Wallonie, des orientations générales présentées dans la DPR et des nouveaux questionnements environnementaux sur la gestion des déchets et plus particulièrement sur la gestion des biodéchets résultant notamment des travaux en cours au niveau européen.

Sur base des résultats, une évaluation environnementale, économique et sociale des différents scénarios sera réalisée.

Le bilan environnemental et son évaluation seront réalisés à l'aide de la méthode d'analyse du cycle de vie (ACV).

Les trois filières de traitement principales sont :

- le traitement des déchets en centres de compostage ou en centres de biométhanisation ;
- le traitement des déchets en incinérateur ;
- la mise en CET des déchets.

De manière générale, les impacts suivants seront quantifiés à l'aide de la méthodologie ACV :

- Consommation de ressources naturelles fossiles (énergie)
- Consommation de ressources naturelles minérales
- Augmentation de l'effet de serre
- Acidification
- Eutrophisation

Le volet social de l'étude visera à prendre en compte les aspects suivants :

- Emploi (nombre d'emplois créés par tonne de déchets traités)
- Nuisances olfactives et bruit (via la monétarisation)
- Désagréments causés par la présence d'installations (via la monétarisation)

Le modèle de coût du traitement des déchets sera construit sur base d'un modèle économique de manière à couvrir les différents scénarios rencontrés en Wallonie. Il permet de déterminer les ratios suivants :

- Coût de traitement à la tonne hors revenus
- Coût de traitement à la tonne hors subvention
- Coût de traitement à la tonne avec subvention et revenus

Une attention particulière sera accordée aux conséquences d'un détournement d'un flux de déchet d'une installation vers une autre. Ce point est particulièrement important pour l'installation d'incinération dont la capacité et le rendement de valorisation énergétique dépend du PCI des déchets entrants.

4.2. Propositions d'orientations stratégiques

Dans l'état actuel des études préparatoires au nouveau PWD H2020, les propositions d'orientations stratégiques suivantes sont retenues :

- OS30. Optimiser les traitements des déchets ménagers et assimilés au plan environnemental et économique (principe des M.T.D.), transport et récupération d'énergie compris ;
- OS31. Appliquer le principe de proximité et d'autosuffisance dans le traitement final des déchets ménagers ;
- OS32. Confirmer l'abandon de l'enfouissement des déchets non ultimes au profit du recyclage et de la valorisation énergétique et étudier l'extension de l'interdiction de la mise en CET aux flux de déchets de même nature produits par d'autres cibles ;
- OS33. Limiter l'incinération aux déchets non recyclables et incinérables ;
- OS34. Limiter les capacités de traitement à financer par la Wallonie aux stricts besoins de la gestion des déchets ménagers et assimilés et encourager les synergies entre intercommunales ;
- OS35. Tenir compte des priorités résultant de la hiérarchie en matière de gestion des déchets et optimiser l'impact des filières de gestion en termes financier, socio-économique et environnemental, en ce compris l'impact CO₂ des transports.

Remarquons enfin que ces orientations stratégiques ne concernent pratiquement pas les CET, le plan y afférent faisant l'objet d'une initiative distincte.

Chapitre VI : Synthèse générale de la gestion des déchets ménagers et assimilés en Wallonie

6.1. Synthèse générale

La figure ci-dessous résume les constatations qui ressortent des mises en perspective des objectifs du PWD H2010 en matière de :

- **Prévention**

Les quantités de déchets ménagers et assimilés indiquées en blanc (en tonnes) correspondent à la différence entre les quantités collectées et les quantités prévues dans le cas du scénario au fil de l'eau. L'écart est plus important en 2000 (138 000 tonnes) qu'en 2004 (103 000 tonnes). Cet écart s'agrandit nettement en 2008 (247 000 tonnes) et en 2010 (341 000 tonnes)

- **Collectes sélectives**

Malgré l'augmentation des quantités totales de déchets ménagers observée entre 2000 et 2004 (+ 158 000 tonnes), on note une baisse des quantités de déchets collectés non sélectivement (- 54 000 tonnes) étant donné la forte augmentation des quantités de déchets collectés sélectivement (+ 212 000 tonnes). En 2008 et 2010, on constate également une augmentation des quantités de déchets collectés sélectivement et une diminution des quantités de déchets collectés non sélectivement par rapport à 2004.

- **Traitement²⁵**

Les quantités de déchets ménagers valorisés pour leur contenu en matières augmente très fortement entre 2000 et 2004 (+ 49 %) et très légèrement en 2008 et 2010. L'incinération connaît deux phases de croissance importante : la première entre 2004 et 2008 et la seconde entre 2008 et 2010. Les quantités de déchets ménagers mis en CET diminuent progressivement entre 2000 et 2008 et connaissent une forte chute entre 2008 et 2010 en raison de l'interdiction de la mise en CET de certains types de déchets.

²⁵ Les refioms ont été enlevés des quantités mises en CET pour 2008 et 2010 afin d'éviter tout double-comptage

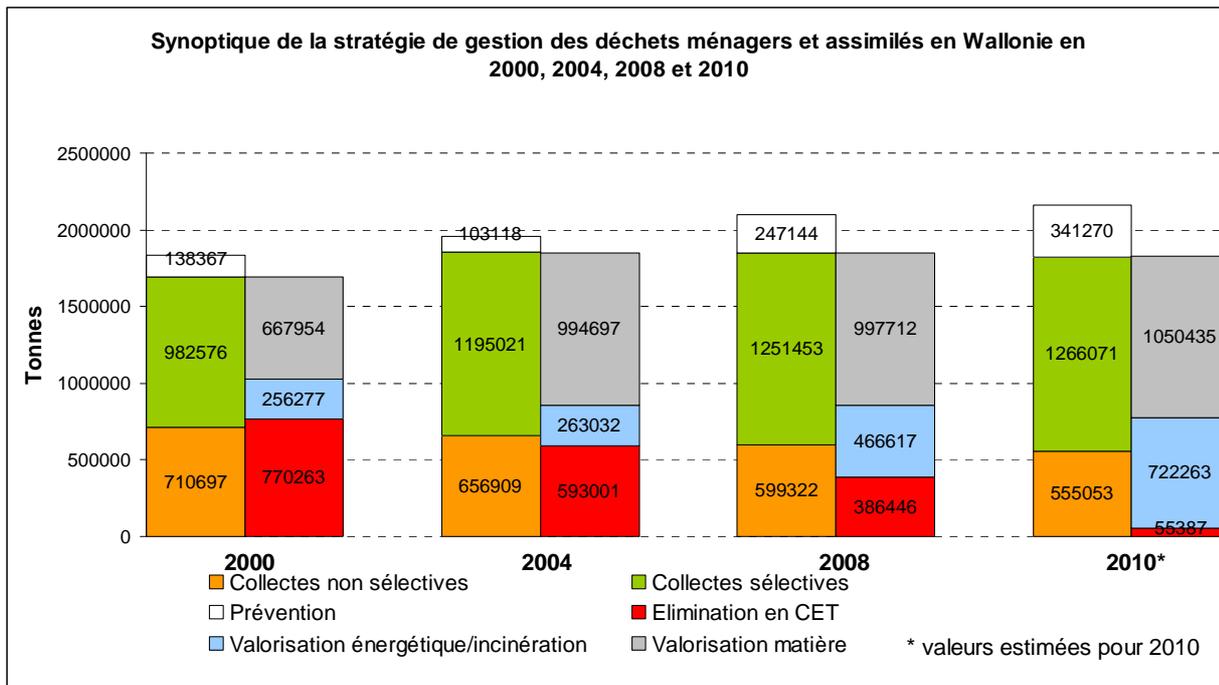


Figure 41 : Synoptique de la stratégie de gestion des déchets ménagers en Wallonie en 2000, 2004, 2008 et 2010

6.2. Benchmarking européen des performances en matière de production et de gestion des déchets municipaux

Dans le cadre des stratégies de Lisbonne et de Göteborg, la Commission européenne a établi une série d'indicateurs structurels²⁶ lui permettant de suivre et d'évaluer les performances des Etats membres dans le domaine de l'environnement.

Le tableau ci-après présente une synthèse des indicateurs structurels relatifs aux déchets municipaux²⁷ (calculés pour l'année 2008). Cette synthèse permet (i) de comparer les performances de la Wallonie à la moyenne européenne et à celles de la Belgique et deux autres Régions du pays et (ii) d'apprécier l'évolution des progrès accomplis. La Wallonie présente systématiquement des indicateurs structurels qui sont plus favorables que la moyenne européenne. C'est le cas également en 2009.

INDICATEURS STRUCTURELS ENVIRONNEMENTAUX	UNION EUROPEENNE			WALLONIE		FLANDRE		BRUXELLES-CAPITALE		BELGIQUE	
	NOMBRE DE PAYS POUR LESQUELS LES DONNEES SONT DISPONIBLES	ANNEE	VALEUR MOYENNE	ETAT (VALEUR DE L'INDICATEUR)	EVOLUTION						
Déchets municipaux générés (kg/hab)	27	2008	524	462	+ 3,6 % entre 2000 et 2008	494	+ 2,7 % entre 2000 et 2008	445	- 13,4 % entre 2000 et 2008	493*	+6,5 % entre 1997 et 2008
Déchets municipaux mis en décharge (kg/hab)	27	2008	207	52*	- 56,8 % entre 2000 et 2008	9	- 85,1 % entre 2000 et 2008	13	- 52,8 % entre 2000 et 2008	25*	- 79,7 % entre 1997 et 2008
Déchets municipaux incinérés (kg/hab)	27	2008	102	171*	+41,1 % entre 2000 et 2008	155	+ 16,9 % entre 2000 et 2008	330	- 19,9 % entre 2000 et 2008	165*	- 5,7 % entre 1997 et 2008

²⁶ <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

²⁷ Déchets ménagers et assimilés à l'exclusion des déchets de construction et de démolition et des déchets issus de l'assainissement municipal des eaux usées (curage des égouts, épuration).

Tableau 43 : Indicateurs structurels européens relatifs aux déchets municipaux : comparaison des performances de la Wallonie à celle de la Belgique, de la Flandre, de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Union européenne (UE-27)
: Estimation

Etat

-  L'indicateur pour la Wallonie/la Belgique est plus favorable que la moyenne européenne
-  L'indicateur pour la Wallonie/la Belgique est moins favorable que la moyenne européenne
-  L'indicateur pour la Wallonie/la Belgique est similaire à la moyenne européenne

Evolution du point de vue environnemental

-  Amélioration
-  Détérioration
-  Etat stationnaire

Les performances des trois Régions du pays sont également comparées au sein du chapitre "Déchets" du "*European environment state and outlook report 2010* (SOER 2010) (<http://www.eea.europa.eu/soer>). Ce chapitre peut être consulté en Annexe 4. Il contient un nombre plus important d'indicateurs que ceux présentés dans la liste des indicateurs structurels.

Les informations disponibles en Annexe 4 mettent également en évidence les bonnes performances de la Wallonie en matière de collecte sélective des déchets.